

Le front commun du secteur public réclame des augmentations de 43.8%

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le Front commun du secteur public réclame une hausse salariale de 43.8% (\$839 millions) pour l'ensemble de ses 180,000 membres.

Cette augmentation de la masse salariale tient compte du rattrapage du pouvoir d'achat, d'un salaire minimum de \$165, d'une seule échelle de référence à \$9 pour tous, de l'augmentation de la richesse collective depuis quatre ans, et de l'indexation.

Les coordonnateurs du Front commun, MM. Jacques Desmarais, de la CSN, Robert Gaulin, de la CEQ, et Michel Grant, de la FTQ, ont dévoilé ces demandes au

cours d'une conférence de presse, hier soir, à la suite d'une première rencontre avec le ministre de la Fonction publique.

Les trois centrales ont réclamé de M. Oswald Parent la formation d'une table centrale, comme en 1971-72, pour discuter des clauses salariales, les demandes normatives étant laissées aux tables sectorielles. Le ministre ne leur a pas donné de réponse sur-le-champ, s'accordant un délai d'une dizaine de jours pour consulter les partenaires de l'Etat, commissions scolaires, hôpitaux, et le reste.

M. Parent a également fait savoir au Front commun que, contrairement à ce

qu'il avait laissé entendre à quelques reprises, le gouvernement ne fera pas connaître ses offres salariales avant la fin de la semaine prochaine.

Aussi, le Front commun prend les devants en cette matière, et il laisse entrevoir que les régimes de retraite feront aussi l'objet de discussions à la table centrale.

Présentant les demandes des employés de l'Etat — peut-être en était-il déjà informé? — le premier ministre s'est employé depuis quelques semaines à dénigrer une demande salariale de 45%, celle des employés sédentaires de la

CTCUM. Ces derniers, qui modélaient leurs revendications sur celles des policiers montréalais, viennent de rentrer au travail à la suite de l'adoption d'une loi spéciale de l'Assemblée nationale. "Pensez-vous que c'est justifié?" demandait sans cesse M. Bourassa à M. Marcel Pepin, président de la CSN, en commission parlementaire.

Il est donc facile de prévoir que la bataille des chiffres s'engagera bientôt, d'autant plus que les coordonnateurs ont étalé dès hier un grand nombre de données économiques. Mais ce ne sera pas cette fois la bataille des chefs, car contrai-

rement à 1971-72, ce sont des techniciens, des permanents, et non les figures de proue, qui préparent leur carquois de flèches. De la même façon, au gouvernement, ce sont des contractuels, avocats pour la plupart, qui dirigent les négociations, et non des fonctionnaires ou des technocrates.

Le Front commun a estimé les coûts impliqués par l'application des demandes salariales formulées par ses 180,000 membres, ainsi que des demandes formulées ou des ententes déjà signées par des groupes qui négocient séparément avec le gouvernement (fonctionnaires, agents de

la paix, et autres), et qui représentent 90,000 travailleurs, pour un grand total de 270,000 employés du secteur public et parapublic.

Le Front commun évalue à un peu plus de \$1.5 milliard la masse salariale de ses membres en 1974-75.

Avec l'application des demandes de base — rattrapage du pouvoir d'achat depuis 1971 et salaire minimum décent — cette masse serait de \$2.2 milliards au 30 juin 1975.

En ajoutant aux demandes de base le coût de l'indexation basée sur un taux

Voir page 6: Front commun



Pour mettre fin au "chaos révolutionnaire" au Portugal, la troupe a été envoyée pour investir les stations de radio et de télévision. Résultat - ici devant Radio-Clubo - soldats et travailleurs fraternisent... (Téléphoto AP)

Défi à Lisbonne: la troupe refuse d'investir les stations radio-tv

LISBONNE (d'après Reuter et AFP) — Le premier ministre portugais, l'amiral Jose Pinheiro de Azevedo, a envoyé la troupe dans les stations de radio et de télévision hier pour une durée de quarante-huit heures, afin d'arrêter la marche vers "le chaos révolutionnaire".

Les soldats envoyés à la station de la radio d'Etat ont toutefois commencé à fraterniser avec des manifestants de gauche en colère qui protestaient dans la rue. D'autres militaires se trouvant à la station Radio Club Portugues ont annoncé qu'ils refusaient d'exécuter les ordres sur l'évacuation du personnel de la radio. La télévision d'Etat a rejeté les raisons avancées par le chef du gouvernement et les deux principales stations de radio ont refusé de continuer à faire passer son discours à l'antenne.

Menacés d'un défi croissant à l'égard

de l'autorité gouvernementale, M. Antonio de Almeida Santos, ministre de l'Information, et le général Otelo Saraiva de Carvalho, commandant du Copcon, dont les forces ont été envoyées dans les stations de radio-télévision, ont annoncé que l'occupation ne durerait que quarante-huit heures. Presque toutes les unités des trois armes ont été mises en état d'alerte et les permissions annulées partout sauf dans le nord.

Le premier ministre a accusé les mass media d'avoir lancé "une campagne de provocations pour encourager les attitudes séditionnelles." Il a cité à l'appui de ses dires le sac de l'ambassade et du consulat d'Espagne à Lisbonne et la campagne de gauche pour les infirmes de guerre.

Les partisans des mouvements d'extrême-gauche ont occupé la radio d'E-

Voir page 6: Défi

L'Espagne franquiste isolée et les États-Unis embarrassés

(d'après AFP, Reuter et AP) — La Communauté économique européenne se prépare à geler les négociations commerciales entre la CEE et l'Espagne, en vue d'"arrêter l'effroyable cours des événements actuels" en régime franquiste. L'idée, lancée à Bruxelles dans les milieux des Eurocrates, a été pleinement approuvée par le premier ministre danois qui, après avoir rappelé l'ambassadeur du Danemark à Madrid, a ajouté: "nous n'accepterons en aucune circonstance un quelconque rapport entre l'Espagne et l'OTAN" aussi.

Alors que le mouvement de protestation s'amplifie d'heure en heure, isolant diplomatiquement et politiquement le régime franquiste, la résistance intérieure

elle-même se durcit et c'est ainsi que, bravant les menaces, le Pays basque s'est mis en grève.

Pendant ce temps, c'est une vive polémique qui s'est engagée entre le gouvernement espagnol et le Mexique à la suite d'une lettre à l'ONU du président mexicain réclamant que Madrid soit privé des prérogatives reconnues par la Charte des Nations unies et invitant tous les pays à mettre l'Espagne franquiste au ban de la société. En réponse, le représentant espagnol a accusé le chef de l'Etat mexicain d'être "un agent de la CIA" et d'avoir lui-même réprimé par la violence le mouvement estudiantin.

Le secrétaire général "regrette beaucoup" que les nombreux appels à la clé-

au sommaire

■ Outre Saint-Léonard, 375 familles se sont prévaluées de leur droit d'appel

■ Le Protecteur du citoyen se défend d'une accusation de favoritisme — page 2

■ Michel Chartrand dénonce les conditions de sécurité dans une mine de Chappais — page 3

■ En attendant les lézards à Québec: un éditorial de Michel Roy

■ Ottawa touché par l'horreur: un commentaire de Georges Vigny

■ Contre le mercure qui tue: un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4

■ L'héritage de l'Age d'argent dans la contestation en URSS — page 9

■ Otis Pike proteste: les documents remis sur la CIA ont été censurés — page 10

Bell Canada doit partager ses poteaux

QUEBEC — La Régie des services publics dénonce une fois de plus, dans une ordonnance transmise hier aux parties, l'intransigence de Bell Canada et de sa "politique corporative anti-sociale". Dans cette décision, qui met fin à un long débat au Québec mais qui risque d'en soulever de plus vifs, la Régie ordonne l'usage conjoint des poteaux de Bell Canada aux fins de la câblodistribution dans la région métropolitaine de Québec.

Depuis toujours, Bell s'opposait à tout partage de ses poteaux avec Télécâble de Québec Inc., et cette dernière s'est adressée à la Régie pour trancher le litige, qui l'empêche d'étendre ses services.

Egalement mise en cause, l'Hydro-Québec a fait savoir dès le départ qu'il consentait volontiers au partage de ses installations, dans le meilleur intérêt du public.

Cette ordonnance porte la griffe du président, le juge Yvon Côté, et de deux ré-

gisseurs, MM. Charlier Bernier et François Raymond.

La Régie en est venue à la conclusion que l'usage conjoint des poteaux de Bell est possible, économique et souhaitable. "Quant aux exigences de l'esthétique, de l'environnement, des conditions urbaines, il est impératif. Bref, l'intérêt public y trouve largement, sans restriction, une expression manifeste."

Les municipalités, qui attendent le câble depuis huit ans, ont fait valoir leur

impatience, que la Régie partage d'autant plus que l'usage conjoint est possible dans 95 à 98% des cas, dans le respect des règles de l'art, du métier et des normes habituelles.

Le poteau de téléphone suffisait aussi pour la câblodistribution, est-il sensé d'imposer la présence d'un autre, "par quelque complaisance à l'endroit d'une politique corporative anti-sociale"? demande la Régie. Qui paiera ces doubles installations, si ce n'est le citoyen par le

truchement des taux des services publics d'électricité, de téléphone et de câblodistribution? "Et qui pourrait motiver raisonnablement pareil encombrement de structure, semblable dépréciation de l'environnement, tel affront à l'esthétique ajouté à l'inutile?"

Sauf Bell et ses filiales, toutes les autres entreprises publiques acceptent déjà une utilisation conjointe des poteaux.

"Une partie qui s'oppose tous azimuts et presque seule à l'usage conjoint peut réussir à faire paraître davantage embrouillées des réalités matérielles par ailleurs facilement assumées chaque jour par les nombreux agents de leur exécution.

"En matière de communication, de services publics, peut-être plus qu'ailleurs, des réalités matérielles sont à la racine du droit. Trop souvent est-on tenté de dissimuler derrière un barrage de technicité des questions ou prétentions de droit qu'on sait fragiles."

Dans son argumentation, Bell Canada prétendait que la Régie n'avait pas juridiction sur elle parce qu'elle est incorporée par une loi spéciale du Parlement fédéral, parce que ses travaux sont déclarés à l'avantage général du Canada, que son entreprise s'étend à plus d'une province, qu'elle relève de la compétence exclusive d'Ottawa, et le reste.

La Régie répond que la loi québécoise

Voir page 6: Bell Canada

Indemnités accrues de 25 à 50% pour les expropriés de Forillon

QUEBEC (PC) — Les expropriés du parc Forillon, en Gaspésie, recevront du gouvernement québécois des indemnités supplémentaires qui attendront, suivant les cas, 25% ou 50% des compensations qui leur ont déjà été versées.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le Protecteur du citoyen, Me Louis Marceau, à l'occasion d'une conférence de presse, à Québec.

M. Marceau a transmis une recommandation en ce sens au ministre des Travaux publics, M. William Tetley, et a dit avoir obtenu l'assurance que le gouvernement suivrait sa recommandation.

Dans son avis, M. Marceau suggère: ● que chaque propriétaire dépossédé reçoive une somme additionnelle à celle déjà reçue égale à 25 p.c. du montant alloué pour ses bâtiments, plus 50 p.c. de

celui attribué à ses autres biens expropriés;

● que le gouvernement paie des intérêts calculés sur le montant global de l'indemnité réajustée et au taux de 5 p.c. depuis le moment de l'expropriation jusqu'au 26 septembre 1973, puis 8 p.c. par la suite.

La recommandation du Protecteur du

Voir page 6: Forillon

Les vins ANTONIN RODET

MAISON-VILLAGES

Produit en France

ANTONIN RODET

Les vins ANTONIN RODET sont aussi bons \$3.70 qu'on le dit

Les vins ANTONIN RODET

COTE DE BEAUX VILLAGES

Produit en France

ANTONIN RODET

Les vins ANTONIN RODET sont aussi bons \$6.95 qu'on le dit

Outre Saint-Léonard

375 familles se sont déjà prévaluées de leur droit d'appel auprès du ministre

par Lise Bissonnette

Même en oubliant un instant le problème de Saint-Léonard, les "premières difficultés d'application de la loi 22" sont d'importance, quoi qu'en dise le chef du gouvernement. Elles auront accaparé, avec les seuls appels de parents au ministre, tout le temps de la Commission de surveillance de la langue d'enseignement, durant les mois d'août, septembre, octobre et peut-être novembre.

Dans un entretien qu'il accordait hier au DEVOIR, le président de la Commission, M. Joseph Pagé, affirmait que celle-ci travaillait dans l'harmonie et avec diligence mais que la "machinerie administrative" mise en branle par l'application de la loi, dans les commissions scolaires et au ministère, est responsable de la plupart des retards.

Sans compter les quelque 300 cas problèmes provenant de la commission scolaire Jérôme-LeRoy, la

Commission de surveillance a reçu environ 375 dossiers de parents qui se sont prévalués de leur droit d'appel auprès du ministre de l'Éducation, après que les commissions scolaires aient refusé d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise.

Chargée d'examiner ces dossiers et de faire rapport au ministre, la Commission a donné une réponse négative dans 70% des 175 cas qu'elle a pu étudier jusqu'à maintenant, a indiqué M. Pagé.

Le critère majeur qui inspire ses décisions est le degré de réussite aux tests linguistiques. Là où les commissions scolaires ont utilisé les tests fournis par le ministère de l'Éducation, elle s'en tient à leur décision.

Mais plusieurs commissions ont utilisé d'autres critères de classement, entrevues ou tests de leur cru. La Commission de surveillance doit alors attendre qu'une équipe du Service de

mesure et d'évaluation du ministère se rende sur place faire subir les tests aux enfants concernés. Six ou sept équipes sillonnent à plein temps le Québec à cette fin.

Plusieurs commissions scolaires ont été prises au dépourvu par la nouvelle opération administrative que leur impose la loi 22 avant la rentrée scolaire. Ainsi, si les parents disposent d'un délai précis de 30 jours pour faire appel, après avoir pris connaissance de la décision de classement touchant leur enfant, les commissions scolaires ne sont, pour leur part, astreintes à aucun délai de ce genre pour avertir les parents de cette décision.

Certaines, comme on l'a vu, ont tardé jusqu'à la rentrée, et ont même dépassé cette limite, pour aviser les familles. Des renseignements manquent souvent aux dossiers, explique M. Pagé, et la Commission doit les retourner là d'où ils proviennent avant de

pouvoir les étudier définitivement, ce qui alourdit encore le processus.

"Dès qu'un dossier est complété, nous sommes prêts à rendre une décision", ajoute M. Pagé. Même si les tests linguistiques sont déterminants, il arrive que la Commission rende des décisions favorables aux demandes des parents pour "des raisons humanitaires".

M. Pagé donne l'exemple d'un enfant qui quitte un foyer nourricier pour trouver une famille adoptive de langue anglaise; dans de tels cas, la Commission ne peut compromettre la socialisation de l'enfant en le coupant de la culture de son nouveau milieu, explique-t-il.

La majorité des appels proviennent des grandes villes et de leurs banlieues, celles de Québec et Montréal surtout. Rien, ou presque, n'est venu du Lac Saint-Jean, de l'Outaouais, de la Gaspésie ou de l'Abitibi.

Nous apprenions par exemple, hier, qu'une quarantaine d'appels proviendraient de la région de Saint-Jérôme, où la commission scolaire a refusé environ 160 demandes de transferts ou de premières inscriptions à l'école anglaise, en appliquant rigoureusement le critère de la langue maternelle. Apparemment, les parents ont réagi individuellement et il n'y a pas de remous collectif sur la scène linguistique dans les Laurentides.

Pour la seule Commission des écoles catholiques de Montréal, 65 dossiers d'appel attendent encore le verdict de la Commission. Les dossiers en provenance de la Commission scolaire Jérôme-LeRoy ne sont pas du ressort de la Commission de surveillance puisque les enfants ont satisfait aux exigences des tests linguistiques et qu'ils sont refusés à l'école anglaise par suite de mesures de contingentement dont le ministre de l'Éducation



Joseph Pagé

est le seul arbitre. Quand tous les appels auront été étudiés, vers la fin d'octobre prédir M. Pagé qui serait un optimiste de nature, la Commission de surveillance s'empressera de revoir les modalités d'application des règlements de la loi 22 relatifs à la langue d'enseignement. "Nul doute", selon son président, qu'elle fera de nombreuses propositions au ministre de l'Éducation pour tenter de clarifier ce qui risque, jusqu'à nouvel ordre, de devenir un lourd rite annuel de plus dans un système scolaire qui souffre déjà sa bonne part de bureaucratie.

L'ombudsman se défend d'une accusation de favoritisme

QUEBEC (PC) — Le Protecteur du citoyen a reconnu, hier, qu'il avait fait enquête sur un dossier même si les requérants n'avaient pas épuisé tous leurs recours légaux.

Certes, il existe toujours certaines possibilités de recours aux tribunaux de droit commun contre des décisions administratives, a déclaré Me Louis Marceau au cours d'une conférence de presse. Mais ces recours ne sont pas considérés comme des motifs de rejeter une plainte déposée auprès de l'ombudsman.

Si c'était le cas, a-t-il dit, je ne pourrais me saisir des plaintes qui me sont soumises dans plus de neuf cas sur dix.

L'article 17 de la Loi du Protecteur du citoyen stipule pourtant que "le Protecteur du citoyen doit refuser de faire ou de poursuivre une enquête lorsque la personne qui lui demande de faire enquête dispose d'un appel ou d'un recours adéquat en vertu d'une loi".

Le dossier sur lequel Me Marceau a enquêté implique trois organisateurs libéraux qui ont réussi à obtenir une majorité de loyer pour un immeuble qu'ils ont loué au gouvernement, en dépit du fait qu'un bail avait déjà été signé.

Le Protecteur du citoyen a recommandé qu'une somme additionnelle de \$0,75 le pied carré soit versée aux locataires, en dépit du bail dûment signé qui fixait à \$3,75 le pied carré le loyer de l'immeuble.

Dans sa décision, Me Marceau s'était basé sur le fait que le prix original du

loyer avait été fixé à partir d'une recommandation faite de bonne foi par le directeur attaché au contrôle des immeubles au ministère des Travaux publics.

Lorsque fut connu le cahier des normes et exigences du ministère, "il apparaît que le taux de location convenu sera nettement disproportionné, mais les sommes déjà investies sont trop importantes pour arrêter la réalisation de l'entreprise", écrit Me Marceau dans sa recommandation.

En conséquence, le protecteur du citoyen suggère que le taux de loyer soit augmenté, non pas pour permettre aux propriétaires de faire des profits, mais pour permettre "uniquement d'éviter un déficit d'opération".

Me Marceau a reconnu que l'article 17 de la Loi du protecteur du citoyen lui interdisait de mener enquête lorsque des recours légaux étaient prévus.

Me Marceau a néanmoins expliqué qu'il existait certaines possibilités de recours aux tribunaux de droit commun contre des décisions administratives, mais qui ne sont pas considérées comme des motifs de rejeter une plainte déposée auprès du Protecteur du citoyen.

"Si c'était le cas, je ne serais pas capable de m'occuper de un pour cent des plaintes qui me sont soumises", a dit Me Marceau.

Ce dernier a cité l'article 26 de la même Loi du protecteur du citoyen qui l'oblige à agir lorsqu'il juge qu'un fonctionnaire ne s'est pas conformé à la loi, ou a agi de

façon déraisonnable, injuste, abusive ou de manière discriminatoire".

Par ailleurs, Me Marceau s'est défendu de toute partialité politique dans le dossier de l'immeuble, bien qu'il a admis être au courant que des libéraux aient été mêlés à cette affaire.

"C'est bien évident que je savais que ce contrat s'était fait en fonction d'un lien de nature partisane", a dit Me Marceau.

"J'ai même vu dès le début le danger que représentait ce cas, et j'ai pressenti les difficultés éventuelles qu'il représentait. J'ai même eu la tentation de chercher un moyen de m'en libérer et de m'en laver les mains", a-t-il poursuivi.

"Mais depuis que je suis là, ce n'est jamais arrivé que la couleur politique soit entrée en considération dans l'étude d'une demande. Donc, après avoir regardé, si je crois qu'il y a quelque chose qui peut être fait, je vais y aller, peu importe la couleur politique", a dit le Protecteur du citoyen.

M. Marceau ne croit pas qu'il s'agisse d'une "subvention déguisée" du gouvernement à des partis libéraux comme l'a affirmé l'opposition la semaine dernière.

"Ce que j'ai suggéré me paraissait équitable, a conclu M. Marceau: \$4,50 comme loyer au pied carré alors que c'est \$5,50 la valeur de rentabilité des experts du ministère. C'est d'ailleurs ce dernier prix que le gouvernement fédéral, co-locataire de l'immeuble, accepte de payer.



Me Louis Marceau

République dominicaine

Un comité constate la répression du régime Balaguer

Avec la complicité du Canada et des États-Unis, le régime Balaguer maintient "un état généralisé de répression sociale et politique" en République dominicaine, révèle un comité ad hoc de retour d'une visite de quatre jours dans l'île des Antilles.

"Nous sommes conscients des limites de notre visite, disent les membres du comité dans un communiqué qu'ils ont remis, hier, à la presse. Cependant, nous avons recueilli une documentation et des témoignages si détaillés que nous avons la certitude que ce qu'on nous a révélé est digne de foi."

Les membres du comité sont: Phillip Wheaton, du Conseil national des Églises des États-Unis; Edouard Morin, représentant des Églises du Canada; Mirta Vidal, du Comité de défense des prisonniers politiques latino-américains; Ida Langman, de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté; William Davis, de la Conférence jésuite des États-Unis; Leonard Woodcock, du Syndicat des ouvriers de l'automobile, et James et Margaret Goff, de l'Agence de presse Noticias Aliadas.

Le comité s'est rendu en République dominicaine, à la demande de divers groupements dominicains, pour enquêter sur les violations aux droits de l'homme. Il a été admis au Palais national, mais par le secrétaire au Président, M. Balaguer et le chef de la Police nationale, le général Rafael Nivar Seijas, n'ont pas daigné le rencontrer.

Le comité s'est entretenu avec le procureur général, M. Anaiboni Guerrero Baez, et quantité de dirigeants syndicaux et de représentants des groupements d'opposition.

À l'ambassade américaine, M. Leonardo Neher, conseiller politique, a prié la délégation de considérer la République dominicaine "dans son contexte historique".

"Nous avons répondu que la République dominicaine était, sur le plan historique, tragiquement marquée par l'invasion militaire américaine de 1965 et, sur le plan économique, victime de la pénétration massive de sociétés commerciales dont le siège est au Canada et aux États-Unis, en particulier Gulf & Western, Fal-

conbridge Nickel et Rosario Mining.

"N'eussent été l'invasion de 1965, la présence du groupe d'aide et d'assistance militaire (MAAG) et l'action des sociétés étrangères, la réalité politique et sociale serait très différente et les droits de l'homme mieux respectés."

Le comité a relevé cinq grandes catégories d'outrage aux droits de l'homme, "qui n'embrassent pas toutes les violations, mais mettent en relief les injustices les plus palpables":

- 1) atteintes au droit d'organisation syndicale urbaine et rurale qui vont de l'obstruction légale à l'assassinat de militants;
- 2) impossibilité de recours à la procédure d'habeas corpus;
- 3) traitement inhumain des prisonniers politiques (le comité cite des cas de mauvais traitements, même de disparition de prisonniers);
- 4) atteintes à la liberté d'expression et de réunion (les partis d'opposition ne peuvent manifester publiquement qu'une fois tous les quatre ans, et encore brièvement);
- 5) exploitation de la main-d'oeuvre et interdiction de nationaux.

Ayant pris connaissance de ces violations, le comité entend les faire connaître en Amérique du Nord et dénoncer la complicité du Canada et des États-Unis. Il engage les syndicats ouvriers et les organisations religieuses et civiques à approfondir ces recherches et réclame du gouvernement Balaguer la libération de trois Porto-Ricains et de tous les prisonniers politiques injustement détenus.

La situation de l'Église anglicane

Le Primat de l'Église anglicane du Canada, le révérend E.W. Scott, présentera demain une évaluation de la situation actuelle de son Église à l'occasion de l'ouverture des nouveaux bureaux du Centre d'Oecuménisme de Montréal, dans l'immeuble du Grand Séminaire de Montréal, 2065 ouest rue Sherbrooke.

Cette conférence suivie d'une période de questions se tiendra à 20 heures et les frais d'admission sont de \$1,00.

L'oléoduc Sarnia-Montréal

Au tour des fermiers de Cornwall de se plaindre

Pendant que les agriculteurs de Saint-Janvier, Sainte-Anne-des-Plaines et Saint-Louis-de-Terrebonne manifestaient, dimanche, contre le tracé du pipe-line Sarnia-Montréal qui passera au milieu de leurs terres, des fermiers de la région de Cornwall se plaignaient du fait que les équipes de construction de ce fameux oléoduc avaient fait beaucoup plus de dommage que nécessaire sur leurs fermes.

Par exemple, à Martintown, à dix milles de Cornwall, les cultivateurs avaient reçu la promesse que des experts viendraient visiter les lieux avant le début des travaux pour évaluer les situations

personnelles et organiser l'ouvrage, de façon à réduire au minimum les inconvénients.

En pratique toutefois, ces experts attendus ne se sont pas montrés le bout du nez, affirment les fermiers. Jeudi dernier, les équipes de travailleurs sont arrivées sur les lieux pour creuser leur tranchée. Ils sont repartis dès la fin de leur travail sans installer de clôture pour empêcher le bétail de tomber dans le trou et sans tenir compte des travaux de drainage ou des autres aménagements parfois indispensables.

Les travailleurs se seraient même plaints auprès des fermiers des mauvais

plans mis à leur disposition, ce qui aurait ralenti l'avancement des travaux, en raison des difficultés imprévues rencontrées sur le terrain.

Dans la région de Montréal les fermiers appuyés par l'Union des producteurs agricoles contestent le tracé retenu par les autorités de l'Office national de l'Énergie sous prétexte que ce tracé cause le maximum d'inconvénient en passant au milieu des terres plutôt qu'au trécaré (à l'extrémité).

En s'appuyant sur la loi de l'Office national de l'Énergie, les cultivateurs affirment avoir un droit strict à subir le moins de dommage possible, indépendamment

du fait qu'ils seront remboursés pour les inconvénients subis.

L'Office national de l'Énergie a décidé de tenir une audience spéciale à ce sujet le vendredi, 3 octobre, à Saint-Jérôme. L'Union des producteurs agricoles affirmait hier que les cultivateurs ne s'objectent pas au progrès technique mais qu'ils s'indignent du fait qu'une compagnie privée choisisse la solution de facilité, en pénétrant dans des terres reconnues pour leur haut potentiel de productivité agricole, à un moment où les gouvernements s'inquiètent de la disparition rapide des meilleures terres de la province.

La loto olympique

Hulloise parmi les millionnaires

La sixième ronde des millions de la Loterie olympique vient de se terminer, et les gagnants n'en ont pas fini de danser.

Deux des trois gagnants des gros lots d'un million sont déjà connus. Mme Jacqueline St-Cyr, 40 ans de Hull, sait déjà ce qu'elle fera de sa nouvelle fortune: "J'ai l'intention de m'acheter une maison, de faire un voyage en Floride et d'offrir des cadeaux à mon mari."

C'est son mari, plombier de métier, qui lui a offert en cadeau le billet gagnant d'un million.

L'autre gagnant, M. Robert Neilson, de Lanark, en Ontario, s'est rendu à Montréal hier pour toucher son argent. Quant au troisième détenteur du billet 1235174, il ne s'est pas encore fait connaître.

Un prix d'un demi-million a été remporté par un nouvel arrivant au Canada, un Sikh du nom de Shamster Singh Bath, qui n'était pas certain hier s'il retournerait à son travail. Il n'avait acheté qu'un seul billet. Sa réaction: "Je suis étonné et fier d'avoir gagné ce prix". Il a l'intention de contribuer \$50,000 à la construction d'un nouveau temple Sikh dans la région de Toronto, puis de s'acheter une maison de \$70,000 ou \$80,000, et enfin d'offrir des cadeaux à ses enfants qui célèbrent tous deux leur anniversaire de naissance cette semaine.

Comme lors des tirages précédents, plusieurs groupes de personnes qui avaient acheté des billets en commun ont remporté des prix.

Cinq femmes à l'emploi d'Avco Finance, à London, en Ontario, se partageront \$250,000. A Edmonton, 13 détenteurs d'un billet valant \$5,000 se partageront cette somme pour toucher chacun \$384,61.

A Bramalea, près de Toronto, 100 membres d'un groupe de l'âge d'or ont gagné \$50,000. Ils avaient chacun contribué un dollar à l'achat de 10 billets. Enfin, à Sudbury, dix camarades de travail détenaient un billet de \$1,000. Ils avaient acheté en tout 30 billets pour augmenter leurs chances.

La présentation officielle des chèques aux gagnants se déroulera, le 2 octobre, dans le hall du Holiday Inn de la Place Dupuis.

POUR LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

SEMINAR

- CRÉATIVITÉ — MOTIVATION
- VENTE — MARKETING
- LEADERSHIP — COMMUNICATION

Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles et en actions

L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ

Jean-Louis Lebeuf

C.P. 26, SUCC. AHUNTSIC
MONTREAL

334-8702

J.G. Lebeuf, B.A. L.S.C.M.E.D.

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER**	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse



Un incendie qui a nécessité deux alertes a détruit entièrement hier matin l'atelier de peinture du garage Clermont Motors, rue Saint-Denis, à Montréal. Les premiers rapports laissent croire que le feu aurait pris naissance accidentellement, peut-être à la suite d'une négligence quelconque. Les dommages sont considérables, de l'ordre de \$150,000 a-t-on dit hier. Sur la photo, les employés de l'établissement s'affairent à dégager une des nombreuses automobiles endommagées. Le devant de celle-ci a littéralement fondu sous la chaleur. (Photo Alain Renaud)

La CSN presse les travailleurs de la construction de se libérer de la FTQ

par Guy Deshaies

Les travailleurs de la construction feraient bien de se tourner vers la CSN et la Fédération du bâtiment, s'ils veulent obtenir la seule garantie de sécurité d'emploi valable, c'est-à-dire la liberté syndicale que les lois gouvernementales leur refusent, avec l'accord évident des syndicats américains affiliés à la FTQ.

Telle est en gros la thèse défendue, hier, en conférence de presse, par MM. Marcel Pepin, président de la CSN, et Michel Bourdon, président de la Fédération du bâtiment, qui ont ainsi lancé la campagne de maraudage de la CSN dans le secteur de la construction.

MM. Pepin et Bourdon se sont employés à affirmer que la loi 290 sur les

relations de travail dans la construction et qui devait ramener la paix syndicale dans cette industrie a été un échec parce qu'elle ne garantissait pas la sécurité d'emploi.

Cet échec, selon les dirigeants de la CSN, a été illustré plusieurs fois par l'adoption de diverses lois spéciales visant à ramener la paix, et il a trouvé son écho le plus retentissant dans les conclusions de la Commission Cliche.

À ce sujet M. Bourdon a rappelé l'attitude de la FTQ dans l'établissement des bureaux de placements conjoints en 1969. Attitude en vertu de laquelle la FTQ avait soudainement préféré s'entendre unilatéralement avec les patrons aux fins de con-

server bien à elle ses bureaux de placements, à l'encontre des accords conclus avec la CSN et aux mépris du respect de la sécurité d'emploi.

Au sujet des rattrapages des salaires avec Montréal, la CSN rappelle que la FTQ s'y est toujours opposée et que, conséquemment, les travailleurs ont perdu deux années de rattrapage alors que les patrons en ont gagné deux.

Selon MM. Bourdon et Pepin, le souci des "unions américaines" de protéger leur chasse-gardée et d'éviter le plus possible la liberté d'allégeance syndicale a fait le jeu des ministres du travail qui se sont succédés à Québec depuis 1969.

Ainsi la CSN prétend que les travailleurs de la construction se retrouvent aujourd'hui, après ces innombrables luttes intestines et stériles, au même point

qu'en 1969, c'est-à-dire, selon MM. Pepin et Bourdon, dans la loi de la jungle, privés de liberté syndicale et par conséquent de sécurité d'emploi.

M. Bourdon a fait allusion aussi à l'infiltration du crime organisé sur les chantiers de construction, présence qui empêche les travailleurs d'obtenir des droits que le seul vrai syndicalisme pourrait leur garantir.

Avant les prochaines négociations des décrets, les travailleurs de la construction se prononceraient sur allégeance syndicale et la CSN, par sa Fédération du bâtiment, tente de démontrer qu'elle peut le mieux défendre les intérêts de ces travailleurs pour qui elle estime que la grande condition aux droits fondamentaux est la sécurité d'emploi, objectif qu'elle dit être la seule à poursuivre avec sincérité.

Un ingénieur de l'étude de Taillibert comparait

Un ingénieur français de l'étude d'architecte de M. Roger Taillibert, concepteur des installations olympiques de Montréal, a comparu, hier, devant M. Alexandre Mierswinski, juge à la chambre des offenses statutaires, pour répondre à l'accusation d'avoir illégalement exercé la profession d'ingénieur au Québec alors qu'il n'est pas membre de l'ordre des ingénieurs du Québec.

M. Louis Billotey a nié toute culpabilité et son avocat, Me Philippe Casgrain, fera savoir le 24 octobre prochain s'il présente ou non une défense à l'encontre des prétentions de la Corporation des ingénieurs du Québec.

Hier, cette dernière a fait entendre deux ingénieurs montréalais qui ont affirmé que M. Billotey était venu donner des instructions sur des techniques relatives à la construction des rampes pour les escaliers mobiles au stade olympique.

C'est plus précisément le 19 décembre dernier que l'ingénieur français aurait commis son impair en se permettant de

au gré du temps

Saint-Ex

L'ex-ministre de l'Éducation et ex-membre du Parti libéral Jérôme Choquette s'est retiré en un désert pour y méditer sur son avenir.

Le député d'Outremont a fini par choisir de tomber pour mieux rebondir. A-t-il chu du bon côté? Sa chute bien calculée aura-t-elle laissé intact le grand bourgeois cassant qu'il est? Nous le saurons bientôt.

Les augures tentent déjà de percer son mystère. On peut hasarder une hypothèse. Au cas où le Parti Québécois se chercherait un nouveau leader, l'homme d'une seule pièce qui a choisi de devenir indépendant et de se séparer de ses compagnons politiques est un candidat tout trouvé pour prendre la tête d'une formation politique vouée à moyen terme à l'indépendance et à la séparation.

Louis-Martin TARD

donner son avis et aussi, selon l'ingénieur Egli, de faire des calculs pour ses collègues canadiens relativement à la réalisation de ces constructions complexes.

Si la cour en vient à la conclusion que l'ingénieur en chef de M. Taillibert est coupable M. Billotey peut être condamné à une amende variant entre \$200 et \$2,000.

Chartrand dénonce les conditions de sécurité à Chapais

Le syndicaliste Michel Chartrand a dénoncé hier les conditions de travail "criminelles" qui règnent à la mine de la compagnie Falconbridge de Chapais en marge de l'enquête du coroner qui doit s'ouvrir bientôt sur la mort de Jean-Claude Béchard qui a fait une chute de 41 pieds dans le moulin de la mine, le 18 août dernier.

"Dans ce département, c'est plein de poulies, de courroies, d'arbres de couches non protégés et personne ne se soucie d'installer les dispositifs de sécurité prévus par les règlements, affirme M. Chartrand. D'ailleurs, les gars n'ont pas vu d'inspecteur des mines dans ce secteur depuis bien des années!"

La victime est tombée à travers une trappe pratiquée dans le plancher. Le rapport préliminaire du service d'inspection du gouvernement indique d'ailleurs qu'il y a un grand nombre de trappes de ce genre situées un peu partout et qu'il n'y a jamais de garde-fou pour prévenir les accidents.

En mars dernier, un autre ouvrier a aussi trouvé la mort dans cette usine mais le coroner de Chibougamau, le docteur Gilles Hudon, n'avait pas jugé bon de faire enquête. L'autre victime, Paul Lebel, travaillait à la réparation d'une voie ferrée intérieure quand il a été frappé par un train d'une vingtaine de wagons.

M. Chartrand a aussi mentionné une autre enquête du coroner qui doit s'ouvrir concernant un autre accident mortel survenu sur une concession de la compagnie Domtar à Lebel-sur-Quévillon, (territoire de la baie James).

Dans cette affaire, la victime, M. Jean-Claude Thériault, a eu le ventre transpercé par un arbre pendant qu'elle conduisait sa machine à charger les billets. Selon M. Chartrand, la victime a dû attendre les premiers soins pendant deux heures parce qu'il n'y avait aucun matériel d'urgence ni aucune personne compétente avec ce groupe d'une centaine de travailleurs isolés en forêt.

Selon Louis Laberge

Choquette a lâché parce qu'il en "savait trop long"

par Pierre O'Neill

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Laberge, est d'avis que le député d'Outremont, Me Jérôme Choquette, a démissionné parce qu'il en "savait trop long" sur les autres ministres libéraux.

Selon M. Laberge, le premier ministre Bourassa a infligé une première giflle à son ministre en le nommant à l'Éducation et le différé sur la loi 22 a servi de prétexte à M. Choquette pour se dissocier d'un parti sur lequel il s'était instruit alors qu'il était ministre de la Justice. C'est pourquoi M. Laberge croit que M. Bourassa "a eu peur" de M. Choquette et que cette crainte n'a pas nécessairement disparu avec la démission du député d'Outremont.

Plus encore, le président de la FTQ prétend que la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), à l'instar de la Commission Cliche, connaîtra une fin hâtive.

Tout en soulignant qu'il n'a pas versé de larmes quand Me Choquette fut muté à l'Éducation, M. Laberge reconnaît que l'ex-ministre a posé un geste courageux mais qu'il aurait dû le faire bien avant. Puis, M. Laberge rappelle que le passage de M. Choquette à la Justice a été marqué de plusieurs réformes valables.

Mais c'est seulement lorsque M. Choquette décida de révéler ce qu'il a appris sur ses collègues du Cabinet, que M. Louis Laberge le félicitera. Entre-temps, il note que la province épargnera à se départir des services de sécurité qui assureraient la protection de l'ex-ministre.

Cette conférence de presse convoquée par les dirigeants de la FTQ visait à l'annonce de la création d'un fonds d'appui pour venir en aide aux 34 travailleurs qui subiront leur procès, le 10 novembre, en rapport avec l'occupation d'une usine de la United Aircraft en mai dernier. À cette fin, la FTQ organise en faveur des ex-généralistes de la United Aircraft un spectacle de 48 heures qui aura lieu à Longueuil les 31 octobre, 1er et 2 novembre. S'inspirant du succès de l'automne dernier, ce nouvel "Automne Show" comportera six spectacles dont deux pour en-

fants, ainsi que de multiples activités telles le cinéma, la discothèque, le café des artistes et une nuit de l'Halloween.

Selon l'organisateur de cette "grande fête de la solidarité", M. Guy Bisailon, plus d'une soixantaine des plus grands artistes québécois, ont donné l'assurance de leur participation. La FTQ est confiante de passer le nombre de 20,000 personnes qu'avait attiré le spectacle de l'an dernier. Il en coûtera un dollar d'entrée

Voir page 6: Laberge

aujourd'hui

À midi, le journaliste Claude-Jean de Virieux anime un débat sur l'organisation de l'information au 60, à l'UQAM, 420 ouest, La Gauchetière, local 2015.

À 12 h 30, déjeuner de la Société d'étude et de conférences, au Ritz Carlton, conférencière: Mme Yvette Brind'Amour, sujet: Théâtre d'aujourd'hui et de toujours.

À 19 h, soirée d'information sur le hatha yoga, au 7373 boul. Lajeunesse.

À 19 h 30, assemblée spéciale du Regroupement des militants syndicaux, au sous-sol de l'église Saint-Louis de France, 700 est, rue Roy.

Jusqu'au 3 octobre, collecte de sang pour les hôpitaux libanais: au 3131 est, rue Sherbrooke, de 13 h à 21 h; au 2180 ouest, rue Dorchester, de 8 h 30 à 17 h 30.

Jusqu'au 3 octobre, exposition internationale des arts en prison, au niveau du métro de la Plaza Alexis Nihon.

Jusqu'au 3 octobre, congrès de l'Union des municipalités du Québec, au Hilton de Québec.

Cliniques de la Croix-Rouge: Chemins de fer Canadien national, 1er étage, 935 ouest, rue La Gauchetière, de 9 h à midi et de 13 h 30 à 16 h; à Tracy, salle des syndicats nationaux, 900, rue de l'Église, de 13 h à 21 h.

CINQUIÈME WEEK-END BIBLIQUE NATIONAL

Cap-de-la-Madeleine
24-25-26 octobre 1975

(Surveillez Le Devoir de jeudi, p. 5)

C.E.C.I. EST POUR VOUS:

- Documentation sur le Tiers-Monde, (25,000 volumes, 150 périodiques)
- Recherche et publication de dossiers d'actualité.
- Carrefour d'initiation à la coopération internationale.
- Envoi de coopérants dans le Tiers-Monde.



CECI (Centre d'études et de coopération internationale)

4824 Côte-des-Neiges,
Montréal H3V 1G4
Tél.: 735-4561

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC

tiendra son congrès annuel "15e anniversaire"

les 1, 2 et 3 octobre 1975

au Centre d'Art du Mont Orford
Parc Provincial d'Orford

(sortie 69, autoroute des Cantons de l'Est)

Thème: SERVICE SOCIAL — Perspectives et Orientations

Bienvenue à tous les professionnels des Sciences humaines

Le Secrétaire général
Jacques Duval

vite... vite... **Tirage: 24 octobre**

SUPER LOTO

quantité limitée

**\$1,000,000 en prix
3,100 gagnants**

éditorial

En attendant les lézardes à Québec

En quittant le gouvernement, M. Choquette a clairement expliqué les raisons qui motivent son désaccord au sujet de la Loi 22. On les connaît maintenant, et le Conseil des ministres les connaît mieux encore puisque le démissionnaire avait pris la peine de présenter récemment au Cabinet un mémoire exposant sa position sur la Loi, indiquant aussi comment le critère de la langue maternelle aurait été, à son avis, plus facilement applicable, plus franc, plus honnête autant pour la majorité que pour la minorité.

• Au cours du week-end, le premier ministre a saisi avec empressement toutes les occasions que lui offraient la radio et la télévision de réfuter les arguments de son collègue en faveur du critère de la langue maternelle. C'était son droit et, dans l'ensemble, M. Bourassa s'en est bien tiré puisqu'il a réussi à montrer que l'application de cette formule, recommandée l'an dernier par le Conseil supérieur de l'éducation, susciterait des difficultés nombreuses, voire des risques de discrimination. Ses arguments n'ont pas convaincu tous les partisans du critère de la langue maternelle et, dans les jours qui viennent, il faudra reprendre ce débat et vider la question.

Mais, pour l'heure, d'autres questions paraissent plus urgentes auxquelles ni le ministre démissionnaire ni le premier ministre n'ont apporté de réponses depuis vendredi.

M. Choquette n'a pas seulement prié le chef du gouvernement de le relever de ses fonctions au ministère de l'Éducation. Il a quitté le gouvernement. Il a quitté le caucus. Il a quitté le Parti dans lequel il militait depuis 25 ans et qui incarnait à ses yeux, malgré ses faiblesses, ses limites évidentes, la moins mauvaise des solutions politiques, dans le contexte actuel, pour un démocrate réformiste non-indépendantiste.

S'il avait simplement voulu contester le leadership de M. Bourassa — intention que lui prêtent quelques analystes — il aurait fallu au moins qu'il conservât sa place au sein du groupe parlementaire ou qu'à la rigueur il siégeât comme libéral indépendant. Non, M. Choquette a tout lâché: il ne veut plus être associé au Parti libéral du Québec.

C'est pourquoi beaucoup de citoyens, commentant hier la démission de M. Choquette sur les ondes, sont presque unanimes à conclure que la Loi 22 et les modifications qu'il insiste pour y apporter ne suffisent pas à expliquer un départ aussi total. L'homme de la rue pense qu'il y a "autre chose là des-

sous". Et il a raison.

Mais quoi, exactement? M. Choquette n'ayant pas répondu à toutes les questions, on ne peut que soumettre des hypothèses, dans l'espoir que le démissionnaire consente bientôt, par la parole ou par l'action, à éclairer l'opinion.

Outre certains passages de la lettre de démission qui font référence au devoir de tout gouvernement d'adopter des lois justes et bien comprises des citoyens, M. Choquette s'abstient de formuler la moindre critique à l'égard du gouvernement, de ses orientations, de ses méthodes, du style de son chef.

A court terme, le gouvernement de M. Bourassa parviendra à se relever de ce mauvais coup. Sur le plan du fonctionnement quotidien, il n'est pas sérieusement ébranlé: les affaires courantes suivront leur cours. On doit pourtant signaler à cet égard que la nomination de M. Garneau à l'Éducation est difficilement explicable. Comment concevoir au Québec que les ministères des Finances et de l'Éducation soient longtemps dirigés par le même homme, quelles que soient la souplesse, la disponibilité et les qualités de celui-ci? Le concours que peuvent apporter des ministres d'État, jeunes et peu aguerris, ne suffit pas à justifier un pareil cumul, à moins qu'il ne soit provisoire, ce que M. Bourassa devrait annoncer sans délai.

Mais, à plus long terme, c'est la réputation morale de ce gouvernement qui est en cause. M. Choquette n'est pas un héros sans reproche ni faiblesse, et sa démission, assurément courageuse et franche, ne lui confère pas après coup des qualités qu'on ne lui reconnaissait pas auparavant. Toutefois, dans ce cabinet, son poids, son prestige, sa rigueur, son indiscutable sincérité comptaient beaucoup. Son départ crée un vide que M. Bourassa aura du mal à combler.

Pourquoi des hommes qui ont l'envergure de Claude Castonguay et de Jérôme Choquette ont-ils éprouvé dans ce gouvernement des malaises qui les ont finalement conduits à le quitter? Pourquoi des hommes qui se signaient par l'ampleur de leur dessin réformiste, par l'importance de leur projet, sont-ils amenés à partir?

À la justice, on le sait, M. Choquette a beaucoup accompli. Il n'était pas à l'abri des défaillances qu'une certaine nervosité rendait parfois plus spectaculaires. Mais il avait, de sa tâche, une conception cohérente et exigeante. Il n'était pas l'homme des compromis et

de l'improvisation. A-t-il souscrit, lors du remaniement de juillet, à la réforme qui fait aujourd'hui du ministère de la Justice un appareil à deux têtes dont l'une est un quasi ministère de l'Intérieur, chargé à la fois de la Police et des poursuites criminelles? A-t-il été consulté régulièrement au sujet du sort de la Commission d'enquête sur le crime organisé? Ses points de vue ont-ils été retenus? A-t-il témoigné avec l'accord de son chef devant la Commission d'enquête que présidait le juge Robert Cliche? En démissionnant, emporte-t-il avec lui des informations gênantes ou explosives sur l'administration et les hommes politiques, des informations qu'il n'aurait pas été en mesure de divulguer? Est-ce de plein gré qu'il a accepté le portefeuille de l'Éducation?

Quitter un gouvernement, un caucus et un parti politique est une action qui a valeur de procès. M. Choquette ne l'a pas encore instruit. S'il avait pris la résolution de rentrer chez lui et de retourner à la pratique du droit, on serait disposé à respecter sa décision et les secrets qui la justifient. Mais, comme il conserve son siège — celui d'Outrethont qui, pour la première fois, sera occupé par un non-libéral — on doit en conclure qu'il a encore des choses à dire ou à faire.

Le printemps dernier, alors que la Commission Cliche retenait l'attention, la presse a fait, sur tous les tons, le procès de Robert Bourassa et les rumeurs lui ont même désigné des successeurs. On parlait volontiers d'une crise de leadership.

La démission de M. Choquette ne remet pas en cause, au sein du Parti libéral, l'autorité de M. Bourassa. Mais elle porte atteinte à l'autorité morale de son gouvernement, au style de sa gestion, aux orientations fondamentales de ses politiques. Dans quelle mesure le premier ministre a-t-il négligé de mettre en valeur les ressources humaines et intellectuelles de son entourage ministériel? Où et comment sont débattues les questions essentielles et vitales qu'affronte aujourd'hui le Québec, et qui sont d'ordre économique, social, constitutionnel. Le Conseil des ministres est-il devenu une simple chambre de compensation où sont examinés au jour le jour les problèmes d'intendance et les crises qui se succèdent?

Ces interrogations ne s'adressent pas seulement à M. Bourassa, mais à tous les ministres. M. Choquette se retrouve seul mais en claquant les portes, il a ébranlé les murs. On attend qu'il montre les lézardes.

Michel ROY

bloc-notes

Ottawa touché par l'horreur

La justice expéditive franquiste, qui vient d'envoyer au poteau d'exécution cinq militants révolutionnaires ou séparatistes, est connée: le sursaut d'horreur qui a soulevé la conscience collective, isolant totalement l'Espagne du reste du monde, semble avoir ralenti le processus dit judiciaire.

Et ce sursaut d'horreur, il faut bien s'en féliciter, a atteint le Canada, aussi rapidement que la France qui n'est pas séparée, elle, par un océan et un héritage d'abstentionnisme, par l'Espagne: aux dernières nouvelles, notre ambassadeur à Madrid, M. Georges Blouin, se trouvait à Ottawa en attendant qu'aboutisse une analyse menée aux Affaires extérieures, en l'absence du secrétaire d'État, M. MacEachern. On ose espérer que les lenteurs et l'équivoque malhabilement entretenues lors de l'instauration de la dictature militaire au Chili appartiennent désormais au passé.

Faut-il souligner ici que le rappel souhaité de notre ambassadeur à Madrid, seule manière à notre portée de dire toute notre indignation devant la folie meurtrière franquiste, découlerait en ligne directe du refus exprimé par le premier ministre, M. Trudeau, devant les tentatives américaines de vendre l'Espagne à l'OTAN. Lors d'une conférence de presse à Bruxelles à l'issue du conseil atlantique au sommet, M. Trudeau avait précisément retenu le critère des libertés démocratiques comme condition d'adhésion au sein d'une alliance en laquelle Ottawa ne voit pas un pacte militaire.

De même, notre "3e option", nous rapprochant du Marché commun, nous impose de sentir au diapason de l'Europe.

Il reste que c'est bien la première fois qu'un forfait du régime du caudillo soulève une telle tempête et c'est aujourd'hui pour la première fois depuis la guerre civile que Madrid découvre qu'il y a des soucis humanitaires élémentaires qu'il ne pourra délibérément ignorer. Le communiqué d'hier soir, à l'issue du conseil des ministres à Madrid, est éloquent à cet égard: pris à sa morbide mise en scène répressive, qui ne pouvait fonctionner dans le sens souhaité que

dans la mesure où un public extérieur aurait "marché", le régime franquiste se trouve obligé de s'expliquer.

Car ce refus même d'admettre que Madrid doit des comptes au monde extérieur est une répétition, celle de l'obstination que l'on veut faire prendre pour une jalouse souveraineté nationale. C'est aussi un refus total d'une réalité pourtant bien palpable depuis samedi que le monde extérieur entend faire porter à un régime sclérosé toute la responsabilité de ses actes.

On note avec un évident plaisir que Madrid se sent de même obligé de minimiser officiellement le nombre de ceux qui, en Pays basque, ont osé défier la loi répressive pour manifester, par une grève générale, contre l'exécution des cinq militants. Dans telle ville de la province basque, selon cette version officielle, 34.000 travailleurs seulement sur une population totale de 245.000 habitants auraient suivi le mot d'ordre de grève. Depuis quand évalue-t-on l'importance d'un mouvement de grève en fonction du nombre d'habitants d'une ville? Si avec un millier de travailleurs en grève, Montréal en sait quelque chose — peuvent perturber une agglomération de plus d'un million d'habitants, on peut conclure du chiffre avancé que le mouvement de grève antifranquiste a été, bien en contraire, un succès total. Mais on aura noté au passage que coïncidant dans son système de pensée absurde, le régime recourt à des procédés aussi grossiers non pas tant pour tromper le monde que pour rassurer sa propre clientèle interne.

Le sommet de l'absurde est atteint quand le communiqué officiel, mêlant allégrement anti-franquisme et anti-hispanisme, finit sur un message d'"espoir" en l'unité des rangs pour faire face à la tempête soulevée... Deux erreurs flagrantes sont à dénoncer dans cette démarche: d'abord, les mouvements d'indignation comme ceux qui ont eu lieu à travers le monde et ceux qui auront lieu à Québec ou à Montréal, visent le seul régime fasciste de Madrid; ensuite, le régime franquiste ne peut en aucune façon s'identifier à l'Espagne et à son peuple.

Georges VIGNY

propos d'actualité

Selon certains, l'énergie nucléaire est peut-être appelée à devenir la principale source d'énergie électrique, éclipçant l'eau, le pétrole, le gaz et le charbon. Mais l'histoire et le bon sens exigent que nous — vous, et moi et toutes les personnes concernées — envisagions sans parti pris d'autres possibilités. Si nous avons vraiment à cœur l'avenir de nos enfants, nous ne devons considérer aucune forme d'énergie, même l'énergie nucléaire, comme l'unique et inévitable choix. Nous sommes obligés d'évaluer objectivement les effets environnementaux de ne PAS faire de l'é-

nergie nucléaire notre principale source d'énergie, et d'évaluer tout aussi objectivement les conséquences sur l'environnement de l'utilisation d'autres formes d'énergie, traditionnelles ou nouvelles. Nous ne devons pas simplement tenir compte des avantages et des inconvénients techniques et économiques mais aussi des répercussions sociales et environnementales.

Jeanne Sauvé, ministre de l'Environnement, devant l'Association nucléaire canadienne, juin 1975.

Contre le mercure qui tue

Malheureusement, il ne s'agit que d'Indiens. Si des Américains étaient trouvés empoisonnés au bord d'un des "lacs privés" de la province, nul conflit de juridiction, nul obstacle administratif n'empêcherait les autorités d'agir avec la célérité et la concertation qui, en pareil cas, s'imposent à l'évidence. Le Québec commence à peine à voir que la santé publique est mise en cause par l'empoisonnement au mercure d'Indiens du Nord-ouest!

En Ontario, au contraire, plusieurs ministres sont déjà à la tâche. Car hélas les spécialistes japonais du mal de Minamata ont confirmé la triste situation faite non seulement à quelques victimes individuelles, atteintes irrémédiablement, mais à des populations entières, dont le mode de vie et le régime alimentaire sont bouleversés par le mortel polluant.

Aussi Québec ne doit-il pas se contenter de former un comité comme celui qui commence à prendre forme, tardivement. Il faut élargir la concertation jusqu'aux autres des autorités qui sont déjà à l'oeuvre en Ontario. De plus, une enquête sur l'origine d'une telle teneur en mercure doit être instituée afin de tarir si possible la source empoisonnée, quelle qu'elle soit; et aussi pour éviter, le cas échéant, qu'un même drame se répète ailleurs dans la province, si ce n'est déjà fait à notre insu. Même, un inventaire s'impose à la grandeur de la province sur la pollution "mortelle" des cours d'eau et des poissons.

En même temps qu'on met en branle des mesures préventives, les autorités doivent prévoir pour les victimes déjà connues deux programmes non moins urgents de compensation: l'un concernant le mode de vie des populations qui dépendent d'une pêche désormais interdite; l'autre à l'intention des incurables dont il faudra adoucir le sort, y compris par ces développements scientifiques que la recherche médicale (on l'a vu avec la thalidomide) peut trouver en pareille extrémité.

Au Québec, on s'est d'abord lavé les mains de ce mercure sous prétexte que les victimes étant indiennes, elles relevaient, avec leur problème, des autorités fédérales. Belle conception de la santé publique qui attend que des visiteurs blancs à la baie James se sentent malades pour faire enquête et agir. En Ontario, les ministres de la Santé, de l'Environnement et des Richesses naturelles se sont mis à la tâche, sans attendre de conférence fédérale-provinciale!

Après les malheurs à la Canadian Copper ou à Asbestos, on se doute bien que tous les accidents industriels ou naturels ne sont pas dus au hasard. Dans le cas de l'empoisonnement au mercure, en Ontario, il faut bien

identifier l'une des grandes sources de mercure dans la région des réserves indiennes, soit la compagnie papetière Reid Pulp and Paper. Le ministre ontarien de la Santé vient d'annoncer que l'entreprise a renoncé au mercure et qu'un nouveau processus industriel entrera en usage le mois prochain.

Même sans la preuve d'un lien direct entre les rejets industriels de mercure et des empoisonnements, des lors d'une présomption scientifique peut être établie de liens dommageables entre le polluant et une population, aucune autorité gouvernementale ou professionnelle ne devrait tolérer qu'on prenne un "risque". Dans le cas du nord-ouest québécois, les mêmes questions se posent; il faudra bien y répondre autrement que par des dérobades juridiques.

Hélas, il semble bien que les dommages déjà survenus, chez les personnes aussi bien que dans le "milieu" naturel lui-même, vont laisser des traces longtemps. Certaines infirmités individuelles pourront n'apparaître au grand jour que dans quelques années; des déformations devraient même héréditaires. On pourra tirer parti des recherches japonaises, à défaut d'avoir compris à temps les leçons de Minamata. Mais considérables restent les problèmes individuels et collectifs qu'un tel empoisonnement pose.

Quand le poison est atteint, toute population qui en vit est condamnée à moins de danger radicalement son bassin d'alimentation. Les Indiens en cause sont alors condamnés ou bien à aller pêcher ailleurs, et donc à quitter leur habitat; ou bien, refusant de s'expatrier, à changer de nourriture. Si au moins le monde "civilisé", responsable d'un tel désastre, avait à offrir de promptes et satisfaisantes solutions, l'on pourrait s'en consoler. Or, nous ne sommes qu'à "manque" de solutions, mais l'on est encore à peine capable de s'expliquer avec les populations indiennes.

On n'a pas su au Canada comprendre la terrible épreuve de Minamata. Il ne faut pas manquer les leçons qui s'imposent à la suite des découvertes faites en Ontario et, indirectement encore, au Québec. En inventaire de l'état des poissons, des eaux, des lits "contaminés" doit être compilé et publié le plus rapidement possible. Normalement, les milieux scientifiques qui s'intéressent professionnellement à ces aspects des questions, à la fois au gouvernement et dans les universités, devraient être à même de dresser rapidement un bilan honnête et sérieux de la situation.

On n'a guère encouragé à ce jour les révélations "déplaisantes" en la matière. Certains fonctionnaires ou chercheurs ont sans doute le sentiment que, là aussi, le silence est d'or. Les coûts humains et matériels de la pollution, industrielle ou non, sont ce pendant devenus trop lourds pour qu'on s'accorde de ce côté léthargie gouvernementale et... scientifique.

Jean-Claude LECLERC

L'actualité

VLB contre les écrivains: l'Aurore en plein Jour

par PIERRE TURGEON

L'Aurore doit bien mal se porter pour que Victor-Lévy Beaulieu vole au secours des Éditions du Jour dans la lutte qui les oppose aux écrivains. Peut-être que Victor-Lévy Beaulieu espère retrouver son poste de directeur auprès du Jour; il se fait tard, et monsieur Beaulieu préfère la nuit du Jour au crépuscule de l'Aurore... Mais il importe de faire un peu de clarté sur les dernières fourberies du lauréat du prix du Gouverneur-Général, de l'associé de Benjamin News, du quémandeur de subventions fédérales. Car en s'attaquant à Quinze, Victor-Lévy Beaulieu tente de détruire la seule coopérative d'écrivains au Québec, la première tentative menée par les auteurs pour prendre en main leurs propres affaires démocratiquement et collectivement. Il s'agit ainsi à tous ceux qui veulent la propriété de nos livres en nous refusant l'accès à leurs livres de comptabilité, ce qui les contraindrait à verser des droits qui leur permettraient de s'enrichir sur notre dos.

L'abbé Beaulieu nous accuse d'avoir vendu notre âme au diable parce que nous avons choisi les Messageries Internationales du Livre comme diffuseur. Il nous conseille même de nous "acquiescer" avec Sogidés, en oubliant de préciser que lui-même vient de saborder Diffusion-Québec, sa propre maison de distribution, pour signer un contrat d'exclusivité avec nul autre que... Sogidés. Pour améliorer son chiffre d'affaires, Beaulieu est vraiment prêt à tous les compromis. Voyez-le maintenant vanter les mérites de Sogidés. Ensuite, il me reprochera de lui rire au nez. C'est qu'il donne carrément dans le grotesque. Surtout quand il forme un duo avec Me Béland pour nous reprocher d'avoir, à la demande des Éditions du Jour elle-mêmes, évalué à un minimum annuel de \$60.000, les frais entraînés par le fonctionnement d'une maison d'édition, fonctionnement qui ne se réduit pas à la lecture de manuscrits (comme le prétend l'éditeur (?) Beaulieu) mais qui comprend de plus des choses aussi élémentaires que la correction d'épreuves, la création de maquettes de cou-

verture, la révision des ouvrages et le paiement des droits d'auteurs.

Puisque Victor-Lévy Beaulieu a l'âme mystique, je ne lui demanderai pas de nommer ce "Bon Dieu" qu'il rend responsable de toutes les irrégularités commises aux Éditions du Jour; lui qui fut, durant quatre ans, patron dans cette maison, craindrait sans doute de révéler sa propre divinité.

Puisque Victor-Lévy Beaulieu a l'âme inventive, je ne le mettrai pas en demeure de me dire où et quand je m'attaquai à Hachette au cours d'un conflit qui nous oppose uniquement aux Éditions du Jour. En revanche, je préciserai que pour former leur coopérative, les écrivains ont travaillé depuis cinq mois sans toucher une "cenne", contractant même des emprunts personnels pour assurer le soutien financier des Éditions Quinze. J'ajouterais aussi qu'en traitant de valets des écrivains libres et individualistes que Jacques Godbout et Hubert Aquin, Victor-Lévy Beaulieu trahit sa rage de voir que certains esprits échappèrent toujours au dogmatisme épiscopalaire de l'Aurore.

Quant à notre association pour co-éditer certains livres avec Alain Stanké, elle a du moins le mérite de nous laisser la plus totale des indépendances. Et elle ne regarde que nous. Comme l'association avec Benjamin News et Sogidés ne regarde que Victor-Lévy Beaulieu. Je donne rendez-vous à ce cher ami dans deux ans d'ici, dans une librairie de Paris ou de New York, pour qu'il puisse y compter le nombre d'ouvrages québécois sur les rayons. Je gage qu'il en trouvera au moins quinze, et je lui souhaite que ses propres livres soient du nombre. Car les associations avec l'étranger fonctionnent dans les deux sens. Tandis que notre Victor-Lévy Beaulieu, lui, ne pense qu'à contressens. Et je soupçonne qu'il méprise secrètement notre littérature au point de la croire incapable de rayonner ailleurs qu'à St-Jean-de-Dieu. J'espère qu'il nous pardonnera de croire le contraire.

Les Quinze ne se vendent pas, sauf en librairie.

lettres au DEVOIR

La qualité des services aux personnes sourdes

Le sourd québécois est-il moins sourd que le sourd canadien? La langue française est-elle plus facile à enseigner à un sourd que la langue anglaise? Certainement pas, me direz-vous. Mais alors pourquoi le gouvernement québécois veut-il abaisser la qualité des services audiologiques offerts à la population des sourds du Québec? Pourquoi a-t-il décidé dans l'article 6.14 de son "Projet de Rapport Final Opérations Sciences de la Santé" de réduire la formation audiologique présentement offerte au 2ème et 3ème cycle universitaire (maîtrise et doctorat) au niveau collégial (CEGEP)?

Le sourd québécois, cet handicapé de la communication verbale dans ses modalités expressive (parler) et réceptive (entendre), a le droit de recevoir une attention professionnelle des plus compétente et des plus alertes. Communiquer avec autrui n'est-il pas l'essence de

toute vie humaine, et le sourd québécois comme tout autre Québécois n'a qu'une vie à vivre. Pourquoi le sursaut sur la qualité de vie qu'il peut vivre. Donnons-lui les chances de vivre le plus humainement possible. Donnons-lui la chance de communiquer.

En proposant de réduire substantiellement le niveau de formation de l'audiologiste, le gouvernement québécois oublie qu'apprendre à un sourd enfant et réapprendre à un sourd adulte à "entendre" implique plus que de faire un décompte global (technicien en laboratoire) ou de prendre une radiographie (technicien en radiologie). Cela implique qu'on lui apprenne à décoder un message acoustique altéré par la surdité squelette acoustique un système perceptuel adéquat, susceptible de transmettre le message linguistique de son interlocuteur. En réduisant la formation au

diologique au niveau collégial le gouvernement réduit forcément la tâche de l'audiologiste à celui d'exécutant de quelques tests, privant ainsi le public sourd de services de diagnostic poussés et précis, de thérapie ultra-spécialisée, de sélection de prothèse auditive, de counselling responsable ainsi que de programme de prévention de la surdité auprès de la mère avant et après la naissance de son enfant, auprès des enfants à l'école et des adultes en entreprise.

Nos sourds devront-ils importer leurs services audiologiques des provinces dites anglophones? Devront-ils s'expatrier à la recherche d'une qualité de service désormais absente du Québec?

Josette LE FRANÇOIS M.A. audiologiste 12me année de doctorat

Montréal, le 26 septembre 1975.

Une main qui ignore l'autre

Il serait évidemment impossible d'éclairer les rues le soir pour les Anglais tout en les laissant sombres pour les immigrants. Mais n'essaient-ils pas de faire un peu la même chose du côté linguistique? Pour être conséquent il faudrait donner la consigne aux chauffeurs d'autobus (par exemple) de ne parler anglais qu'avec les anglais.

Aussi, pour être conséquent, si l'on contingente l'école primaire anglophone, ne devrait-on pas contingenter aussi les universités anglophones? A St-Léonard on re-

fuse l'école anglaise à une centaine d'élèves; or ces enfants sont nés au Canada, et sont citoyens canadiens, même si leurs parents ne le sont pas.

Par contre, à quelques milles de St-Léonard, y a des universités anglophones qui ont évidemment la permission du Ministère d'accepter des centaines d'étudiants non-canadiens. Or, il me paraît paradoxal que l'on refuse l'école anglaise à des canadiens, mais que l'on donne (c'est le mot) l'université à des citoyens du Pakistan, de l'Iran, etc.,

etc., etc. On refuse de contribuer à l'anglicisation de fils d'Italiens, mais on y va à tour de bras avec les Asiatiques. Si ce n'est-ce qu'on se fait instruire aux frais de la princesse, qu'on les envoie dans les universités francophones.

J'ai l'impression qu'au ministère la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite; encore pis, une main défait ce que l'autre fait.

A.F. NADET

St-Jean-de-Matha, le 26 septembre 1975.

Une mise au point de l'Association touristique des Laurentides

Monsieur le directeur, Afin de rectifier l'impression fautive qu'a pu créer un article publié dans vos pages le 23 septembre ("Le bilinguisme dans les Laurentides"), j'apprécierais que vous publiez les précisions suivantes.

L'Association Touristique des Laurentides est une corporation privée à but non-lucratif, composée de membres cotisants et administrée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée générale annuelle des membres. Ce Conseil d'Administration se compose de onze membres oeuvrant dans différents domaines touristiques dont trois relèvent de l'hôtellerie.

Depuis son entrée en fonctions le 5 mai dernier, le secrétaire de l'Association Touristique des Laurentides a fait imprimer trois (3) différentes brochures sur lesquelles nous désirons apporter une explication:

1) "The Laurentians — Mountains of Fun": Cette brochure unilingue anglaise a été imprimée au mois de juillet dernier à 250.000 exemplaires et ce, dans le but d'être distribuée uniquement aux États-Unis et en Ontario afin de promouvoir le tourisme dans nos belles Laurentides. Cependant, nous nous expliquons difficilement le fait que cette brochure se soit retrouvée sur un comptoir d'un hôtel de la métropole puisqu'elle n'est pas destinée au marché québécois.

La participation de l'Association Touristique des Laurentides a été de voir à l'élaboration du contenu ainsi qu'à la coordination au point de vue technique.

Cette brochure de représentativité des hôtels concernés s'exprime dans la langue de la clientèle visée et reflète les moeurs de notre hospitalité canadienne-française dans l'emploi de mots français qui existent dans cette brochure, tels que: "Les Laurentides", "Chansonnerie", "Les grands succès", "Hospitalité", "Cuisine", "Magnifique", "Artisanat".

2) "Les Fêtes d'Automne dans les Hautes Laurentides": Ce programme décrivant les activités relatives aux festivités annuelles des municipalités des Hautes Laurentides a également été imprimé en juillet dernier au nombre de 40.000 exemplaires. Il est bilingue puisqu'il s'adresse au marché canadien et au marché américain.

Cette initiative a pour but de donner à notre région l'occasion de démontrer au tourisme sa personnalité canadienne-française.

3) "Association Touristique des Laurentides": Ce dépliant bilingue imprimé de-

puis le 19 septembre dernier informe le public d'une façon générale du rôle et des responsabilités qu'assume notre Association, laquelle représente le territoire situé entre la Rivière des Mille-Iles au Sud, le Lac Sagou au Nord, Terrebonne et St-Donat à l'Est et le Lac des Plages et Fasset à l'Ouest.

La raison sociale de cette Association est maintenant unilingue française et ce, suite à une décision intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'Association tenue le 6 août 1975.

L'Association n'entend aucunement s'enrichir au détriment du patrimoine avec la subvention accordée par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche; elle veut plutôt utiliser ces fonds dans les intérêts de toute la région.

Nous tenons à ce que les gens "parent" de l'Association Touristique des Laurentides et afin de leur permettre d'émettre des opinions justes, nous sommes à leur entière disposition pour leur fournir tous les renseignements dont il leur paraît d'être informés.

André GOYER, directeur général, Association touristique des Laurentides

St-Jérôme, le 25 septembre 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean-François

Traitement: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, membre des associations des imprimeurs du Québec, 9130, rue Bonin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$45 par année ou \$25 à l'étranger. \$30 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Édition du samedi: \$12 par semaine. Tarif deabonnement annuel par la poste au numéro sur demande. Courrier de ce journal classé enregistrement numéro 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (ligne groupée).

des idées

des événements

des hommes

Sur deux publications récentes de Statistique Canada

Qui pratique le bilinguisme au Canada

par CLAUDE RYAN

A entendre depuis quelque temps certains porte-parole de la communauté anglophone du Québec, on serait tenté de croire que la Loi 22 et autres initiatives semblables sont en train de saper l'effort de compréhension et d'adaptation que les anglophones du pays se seraient imposés envers le fait français afin de sauver l'unité du pays. C'est à titre de Canadiens et de citoyens d'un pays bilingue, ne l'oublions pas, que John Robertson et ses collègues de CFCF ont invité leurs concitoyens anglophones à signer la pétition demandant le rappel de la Loi 22. Or, si l'on regarde la réalité, on constate vite que, loin d'avoir à se voiler la face, le Québec est toujours en nette avance sur le reste du Canada en ce qui concerne la place faite à la langue de sa principale minorité linguistique.

Dans Le Devoir du 20 septembre, on a pu lire un résumé très instructif d'une publication récente de Statistique Canada sur "La langue de la minorité dans l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire" (catalogue 81-001). D'après cette publication l'enseignement du français langue seconde a fait des progrès sensibles au niveau élémentaire dans les provinces anglophones (le pourcentage de la clientèle potentielle apprenant le français à ce niveau y est passé de 29% à 37% entre 1970-71 et 1974-75); mais il s'est en revanche produit un net recul dans la place faite au français au niveau secondaire (à ce niveau, le pourcentage de la clientèle potentielle apprenant le français a baissé de 55% à 42% dans les provinces anglophones entre 1970-71 et 1974-75).

Au Québec pendant la même période, l'enseignement de l'anglais langue seconde demeurait non-obligatoire jusqu'à la cinquième année du cours élémentaire; aussi le pourcentage de la clientèle potentielle apprenant l'anglais à ce niveau n'était-il que de 37%. Au niveau secondaire, par contre, l'anglais

langue seconde était matière obligatoire au programme des écoles québécoises de langue française, contrairement aux provinces anglophones où le français langue seconde ne figure plus comme matière d'examen et de promotion et n'est guère plus exigé pour l'admission aux études universitaires; aussi le pourcentage des élèves des écoles françaises suivant des cours d'anglais au secondaire était-il de 100%.

Ces chiffres ne livrent toutefois qu'une partie du tableau. Plus éloquent encore est un autre bulletin de Statistique Canada publié tout récemment sous le titre "Population — Statistiques sur la stabilité et l'instabilité linguistique" (Catalogue 92-776, Sp-6). Des chiffres contenus dans ce bulletin, deux constatations majeures se dégagent à l'évidence:

1) l'effort des francophones et des Québécois en matière de bilinguisme dépasse infiniment celui des anglophones du reste du pays;

2) la stabilité du français est en relation directe avec le cadre socio-culturel dans lequel sont appelés à vivre les francophones. Ce deuxième aspect a déjà

été examiné par Richard Arès dans des études qu'a publiées Le Devoir. Aussi nous limiterons-nous dans cet article à l'examen de la situation du bilinguisme.

La situation du bilinguisme

Sur une population totale de 21,568,310 habitants, le Canada comptait au recensement fédéral de 1971 quelque 2,900,150 citoyens qui se déclaraient bilingues, c'est-à-dire capables de soutenir une conversation d'une certaine longueur sur différents sujets dans l'une ou l'autre des langues officielles. Il n'y eut pas lors du recensement de vérification rigoureuse de la véracité des réponses fournies par les citoyens interrogés. Aussi disposons-nous d'une règle de mesure qui laisse encore à désirer. Elle est toutefois la seule dont nous disposions à l'échelle de tout le pays. Tout en ne marquant les limites, on peut néanmoins y puiser des indications utiles.

Un premier fait s'impose à l'attention: le nombre total des bilingues au Canada égale à peine 14% de la population. Ce n'est cependant là qu'une donnée globale qui ne dit pas grand-chose. Pour la faire parler, il faut l'analyser dans ses composantes principales. Or, celles-ci parlent le français dans une proportion renversante. Au point que l'on peut affirmer que le bilinguisme, si l'on excepte le Québec dont il sera question tantôt, est surtout le fait des anglophones et ne mobilise les francophones que dans une proportion insignifiante.

Sur les 2,900,150 bilingues que comptait le Canada en 1971, le Québec à lui seul en comptait 1,663,790, soit près des trois cinquièmes (57%). Il en restait donc 1,236,360 dans les neuf autres provinces et dans les territoires sous responsabilité fédérale: ce qui donnait dans ces neuf provinces autres que le Québec un taux de bilinguisme de 8%. Or, de ce dernier total, 58%, soit 735,075 bilingues, étaient des citoyens de langue maternelle française vivant hors du Québec. Ce qui veut dire que le nombre des bilingues, parmi les non-francophones des neuf provinces autres que le Québec, s'élevait à peine en 1971 à 499,285. Cela donne un taux de bilinguisme d'environ 3.1% chez les non-francophones des autres provinces, tandis que chez les francophones des mêmes provinces, le taux de bilinguisme est supérieur à 75%. Voilà comment fonctionne, pour l'édification de John Robertson et de ses amis, le bilinguisme pan-canadien dont ils se réclament!

On peut aborder ce problème de maintes façons différentes, selon les aspects auxquels on s'intéresse davantage. Il est cependant un autre aspect qu'on ne saurait ignorer quand on parle de bilinguisme. C'est la répartition géographique des bilingues. En examinant les chiffres, on constate que, sur dix bilingues, près de neuf (87%) vivent au Nouveau-Brunswick, en Ontario ou au Québec, soit dans cette partie du pays où se trouvent environ 96% de tous les citoyens de langue maternelle française du Ca-

nada! Dans tout le reste du Canada, on rencontre en tout environ 385,000 bilingues, soit à peine 13% des bilingues du Canada.

Le cas unique du Québec

Des chiffres cités plus haut, une conclusion se dégage aisément: nonobstant les prétentions et les rêves des hommes politiques, le Canada, sauf au Québec et dans les parties de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui cotoient le Québec, est un pays beaucoup plus fortement unilingue qu'on ne veut le reconnaître. Le Québec présente dans ce tableau un cas particulier. Le bilinguisme y est en effet plus développé non seulement chez la minorité, comme c'est le cas dans les autres provinces, mais aussi chez la majorité, contrairement à ce que l'on observe ailleurs. Montréal, dans cet ensemble québécois, forme d'ailleurs un cas spécial dont aucune autre région urbaine n'offre encore l'équivalent.

Le Québec comptait en 1971 une population totale de 6,027,765 habitants. Ces personnes se répartissent comme suit sous l'angle de la connaissance des langues officielles:

1) Près de 28% des citoyens du Québec sont bilingues. C'est un taux très fortement supérieur à la moyenne nationale de 14% et encore plus fortement supérieur au taux des neuf autres provinces réunies, lequel se situe à 8%. Si la moyenne nationale atteint 14%, c'est — on le voit — à cause du Québec.

2) Au Québec, contrairement à ce qu'on entend souvent, chaque groupe linguistique fournit une part importante de bilingues: a) les citoyens de langue maternelle anglaise sont bilingues à 36%. C'est un taux supérieur à celui de leurs concitoyens francophones du Québec (ceux-ci sont bilingues à 24%), mais fort inférieur au taux de bilinguisme des membres de la minorité linguistique officielle dans les autres provinces, lequel s'élève à 75%;

b) les citoyens de langue maternelle française sont bilingues dans une proportion de 24%. C'est un taux fortement supérieur à celui qu'on trouve chez les membres de la majorité linguistique dans toutes les autres provinces;

3) il y a une très forte concentration de bilingues dans la région du Grand-Montréal, laquelle compte à elle seule plus des trois cinquièmes de tous les bilingues du Québec, alors qu'elle ne constitue que 45% de la population totale, et plus du tiers de tous les bilingues du Canada. Le taux de bilinguisme dans la région de Montréal est de 38%. Il est deux fois supérieur chez les francophones à celui de leurs concitoyens francophones du reste de la province.

4) en chiffres absolus, le nombre des bilingues de langue maternelle française est supérieur de plus de 4 fois au Québec à celui des bilingues de langue maternelle anglaise (1,250,635 vs 289,750);

5) chez les citoyens de langue maternelle autre que le français, la prépondérance de

l'anglais est marquée; parmi ceux qui ne parlent que l'une des deux langues officielles, ceux qui ont opté pour l'anglais sont deux fois plus nombreux que ceux qui ont choisi le français (113,430 vs 52,545). On constate néanmoins que sur les 372,525 citoyens de langue maternelle autre que le français ou l'anglais, 175,950, soit plus de 47%, disent parler le français tandis que 236,835, soit 63%, disent parler l'anglais. Le pourcentage des néo-Québécois qui peuvent parler le français est ainsi supérieur (47% vs 36%) à celui de leurs concitoyens de langue maternelle anglaise qui peuvent en faire autant. On observe aussi que 19% des néo-Québécois ne pouvaient en 1971 parler ni l'anglais ni le français.

6) A supposer, comme le laissent croire les chiffres cités plus haut, que les nouveaux venus seraient intégrés à la communauté anglophone dans une proportion des deux tiers, cela voudrait dire que le groupe anglophone forme désormais environ un million de personnes dans l'ensemble du Québec et environ 800,000 personnes dans le Grand-Montréal.

Le cas d'Ottawa et Toronto

Vu l'importance de ces deux villes au plan économique et politique, il est intéressant d'examiner la situation du bilinguisme dans les régions d'Ottawa-Hull et de Toronto. Dans l'ensemble, la situation de ces deux régions confirme ce que l'on a déjà observé, à savoir que le bilinguisme est surtout le fait des francophones et qu'il a peu de chance d'épanouissement dès que l'on s'éloigne sensiblement du Québec et des territoires avoisinants.

Dans la région Ottawa-Hull, on dénote en 1971 les tendances suivantes:

1) La région de la capitale nationale comprend un équilibre relativement satisfaisant entre personnes de langue maternelle française et anglaise. L'équilibre est cependant rompu au

chapitre du bilinguisme, le gros de l'effort reposant une fois de plus sur les francophones. Ceux-ci fournissent en effet près de deux fois plus de bilingues que les anglophones, alors que ces derniers sont supérieurs en nombre par près de 120,000. En un mot, les francophones de cette région sont bilingues à 65%; les anglophones ne le sont qu'à 14% et les néo-Canadiens à 16%!

2) Dans cette région, les anglophones forment 60% de la population, compte tenu des néo-Canadiens qui déclarent ne parler que l'anglais. Ils sont cependant unilingues dans une proportion de plus de 85% et ne fournissent que 26% des bilingues de la région.

3) Nonobstant la forte tendance des anglophones à l'unilinguisme, la population de la région est bilingue dans une proportion de 33%, soit un taux assez proche de celui de Montréal:

A Toronto, la situation est encore plus voisine de l'unilinguisme pur et simple. Sur une population totale de 2,628,125 personnes, seulement 165,000 déclarent parler le français, soit à peine 7%. De ce nombre, 44,815 sont de langue maternelle française et sont pour la grande majorité (93%) bilingues. Le reste de la population torontoise est bilingue dans une proportion tout juste supérieure à 4%. Pour une population à peu près égale à celle de Montréal, Toronto compte en gros six fois moins de bilingues.

Si l'on va plus à l'Ouest du pays, le phénomène ne fait que s'accroître. Dans les quatre provinces de l'Ouest et les territoires du Nord-Ouest, on compte en effet une population totale de 4,448,880. Sur ce total, le nombre des bilingues atteint à peine 309,355, soit 7% de la population, et 53% des bilingues sont fournis par les francophones, qui ne forment pourtant que 4% de la population totale de cette partie du pays.

Chez le reste des citoyens de l'Ouest, le pourcentage des bilingues dépasse ainsi à peine 3%!

Conclusion

De ces statistiques, il se dégage une conclusion claire et indiscutable. Au Canada, le bilinguisme du moins en 1971 n'a de sens que parce que la population de langue maternelle française le pratique sur une large échelle. C'est elle qui fournit plus de la moitié des effectifs bilingues du Canada, même si elle ne forme que 26% de la population de la langue maternelle française est aussi la

seule à pratiquer le bilinguisme sur une échelle presque aussi élevée que la minorité linguistique.

Dans le reste du pays, c'est le règne à peu près universel de l'unilinguisme anglais, sauf dans les régions limitrophes du Québec en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Des progrès auront sans doute été accomplis depuis 1971. Mais on doute qu'ils suffisent à modifier vraiment les tendances très profondes et très répandues que révélait le recensement fédéral de 1971.

TABLEAU 3

Les langues à Montréal, Ottawa-Hull et Toronto en 1971

Population:	Montréal 2,743,235	Ottawa-Hull 602,555	Toronto 2,628,125
Langue maternelle:			
Anglais (LMA)	596,305	339,730	1,939,310
Français (LMF)	1,817,290	220,840	44,815
Autres (LME)	329,640	41,985	644,000
Langue d'usage à la maison:			
Anglais	683,385	374,680	2,148,955
Français	1,818,865	203,595	20,580
Autres	240,985	21,915	458,595
Connaissance des langues officielles:			
Anglais seulement:	388,275 LMA 119,935 LME	292,740 LMA 29,535 LME	1,854,935 LMA 495,190 LME
Français seulement:	1,121,670 LMF 41,865 LME	77,715 LMF 1,065 LME	2,815 LMF 2,485 LME
Anglais et français:	208,030 LMA 695,620 LMF 113,710 LME	46,990 LMA 143,130 LMF 6,630 LME	84,375 LMA 41,995 LMF 33,445 LME
Ni français, ni anglais:	54,130 LME	4,755 LME	112,880 LME
Taux de bilinguisme:			
	38%	33%	6%
P.S. LMA: langue maternelle anglaise LMF: langue maternelle française LME: langue maternelle autre que le français ou l'anglais.			

TABLEAU 1

Situation des langues au Canada en 1971

Population totale: 21,568,310

Langue maternelle:			
Anglais:	12,967,445	(LMA)	
Français:	5,792,710	(LMF)	
Autres:	2,808,155	(LME)	
Langue d'usage à la maison:			
Anglais:	14,446,235		
Français:	5,546,025		
Autres:	1,576,050		
Connaissance des langues officielles:			
Anglais seulement:	12,256,520		LMA
	2,213,020	autres	LME
Français seulement:	3,821,480	francophones	LMF
	57,730	autres	LME
ANGLAIS et français:			
Anglais:	710,925	anglophones	LMA
Français:	1,971,230	francophones	LMF
	217,995	autres	LME
Ni anglais, ni français:	319,360	autres	LME
Taux de bilinguisme:			
14%	(ensemble du Canada, Québec compris)		
8%	(Canada moins le Québec)		
P.S.			
LMA: langue maternelle anglaise LMF: langue maternelle française LME: langue maternelle autre que l'anglais et le français.			

TABLEAU 2

Situation des langues au Québec en 1971

Population totale: 6,027,765

Langue maternelle:	
Anglais:	788,830
Français:	4,866,410
Autres:	372,525
Langue d'usage à la maison:	
Anglais:	887,875
Français:	4,870,105
Autres:	269,785
Connaissance des langues officielles:	
Anglais seulement:	499,080 LMA (langue maternelle anglaise) 113,430 LME (langue maternelle étrangère)
Français seulement:	3,615,770 LMF (langue maternelle française) 52,545 LME
Anglais et Français:	289,750 LMA 1,250,635 LMF 123,405 LME
Ni anglais, ni français:	63,440 LME
Taux de bilinguisme: 28%	

TAPIS DE TUNISIE

- Haute-laine, 5 qualités, ou Kilim à poils ras
- Coloris: NATUREL, mono ou polychrome
- Choix de 10 styles: classiques ou contemporains
- Garantis noués à la main par l'Office National d'Artisanat de Tunisie.
- Salle de montre à Montréal, ouverte le jeudi seulement.

Prendre rendez-vous le jeudi à 844-6614 et tout autre jour à (519) 776-4954 de 9 a.m. à 9 p.m.
ART IMPEX, Hull, P.Q.
Importateur direct

Partenaire pour la vie!

Pour les diamants, Birks a tout un service!

Si les joailliers étaient mondialement cotés pour leur professionnalisme et l'intégrité de leur réputation, Birks remporterait le trophée. Cette réputation joue en notre faveur. C'est pourquoi nous nous portons garant de la qualité et de la valeur du diamant que vous achetez chez nous, quel qu'en soit le prix.

De plus, comme nous en vendons beaucoup, nous pouvons maintenir nos prix plus bas que ceux des autres magasins. Quant à nos montures, elles gagnent à tous les coups et dans tous les styles.

Soyez heureux... l'amour est de la partie!

En passant chez Birks, prenez un dépliant sur les diamants.

les **Diamants Birks** ont l'éclat de l'amour.

OFFRE INTÉRESSANTE

POUR LES ÉTUDIANTS ET LES ENSEIGNANTS

LE DEVOIR est une source de documentation précieuse pour les étudiants et les enseignants. Voici l'occasion d'obtenir un abonnement scolaire à un prix avantageux.

DURÉE	TARIFS D'ABONNEMENT SCOLAIRE	COÛT APPROXIMATIF SI VOUS ACHÉTEZ LE DEVOIR AU NUMÉRO*	MONTANT QUE VOUS ÉCONOMISEZ
7 mois	\$ 29.00 ()	\$ 37.00	\$ 8.00
8 mois	33.00 ()	43.00	10.00
9 mois	36.00 ()	48.00	12.00
10 mois	39.00 ()	54.00	15.00

* Prix du journal vendu à l'unité, du lundi au vendredi: \$0.20 le samedi: \$0.25

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9

Ci-inclus \$ pour un abonnement scolaire de mois à compter du

NOM

ADRESSE

suites de la première page

FORILLON

citoyen couvre les 125 dossiers encore en litige et Me Marceau a dit qu'il s'agissait "de la recommandation la plus importante que j'ai faite depuis que j'occupe le poste de Protecteur du citoyen", soit depuis 1968.

DÉFI

tat, érigé des barricades en face du palais présidentiel, bloqué les rues menant au palais Sao Bento, siège du gouvernement, arrêté trains et automobiles et assiége la résidence du premier ministre en pleine réunion de cabinet.

L'amiral Pinheiro de Azevedo a lancé un avertissement télévisé au pays par la suite en disant qu'une menace existait contre l'autorité de l'Etat et aussi contre l'existence même du pays en tant que nation indépendante. Il a précisé qu'il ne voulait pas révéler les risques potentiels qu'il avait pris en donnant l'ordre de l'occupation.

L'occupation a eu pour but d'éviter la déclaration de l'état d'urgence qui limiterait les libertés publiques et de restaurer le pluralisme en matière d'information, a-t-il dit.

Critiquant les groupes "qui s'ingénient à détruire", le gouvernement en exigeant des mesures "irréalistes", le premier ministre a annoncé qu'il présenterait "bientôt aux Portugais la situation des comptes publics et les limitations qui en découlent" pour les revendications sociales.

"C'est alors qu'on verra à quel point il est irréaliste d'annoncer des revendications impossibles à satisfaire, et irresponsable de les exposer sans en connaître les conséquences", a poursuivi le premier ministre, qui a ajouté: "On verra également que l'attaque des fondements de l'autorité, de la discipline et de l'ordre, peut avoir des conséquences funestes dans une situation où le progrès de la révolution, et peut-être celui du pays, sont plus que jamais en jeu".

Le Parti socialiste a exprimé le premier soutien à l'action du gouvernement. Le PS fortement représenté au gouvernement critique depuis longtemps la domination des communistes dans la presse. Un communiqué du PS précise que les groupes politiques détruisent l'ordre démocratique manipulant la campagne des infirmes de guerre.

Le parti de M. Mario Soares lance un appel à l'unité du peuple et à sa mobilisation pour soutenir l'occupation qualifiée de décision révolutionnaire. Les socialistes ont demandé aux communistes — qui n'ont qu'un seul porte-feuille — de dire clairement s'ils soutenaient ou non le gouvernement.

Plusieurs milliers de manifestants ont hué et hurlé "Fasciste" au passage du général Carvalho, autrefois enfant chéri de

l'extrême-gauche, à son arrivée au ministère de l'Information pour rencontrer des journalistes.

Une délégation d'ouvriers casqués en bleu de travail, venant de la Setenave et de la Lisnave (chantier naval), a pénétré vers 20 heures dans la bibliothèque du palais Foz, où se poursuivait la réunion entre le général Otelo de Carvalho et les commissions de travailleurs des journaux et des radios. Elle a exigé le retrait immédiat des troupes qui occupent les radios et la télévision. "Nous avons été trahis, ont dit certains ouvriers. Si l'occupation ne cesse pas immédiatement, c'est nous qui allons occuper les studios".

Une discussion très orageuse a alors eu lieu entre le général Carvalho et les ouvriers de la délégation. Ceux-ci ont exigé que le chef du Copcon vienne parler du balcon du palais Foz aux manifestants. Il a été accueilli par des sifflets.

Le chef du Copcon ayant dit qu'il n'avait pas les pouvoirs pour faire cesser l'occupation des studios, il a conseillé la foule d'aller manifester devant le palais de Belem. Les manifestants ont accepté mais en exigeant que le général Otelo de Carvalho soit à la tête du cortège. Des renforts de la police militaire et le commandant Tome, qui est à la tête de ce régiment, sont alors arrivés pour discuter des mesures qu'il pourrait prendre pour assurer la sécurité du chef du Copcon.

Les renforts de troupes stationnées devant le ministère ont tiré un coup de feu en l'air pour disperser la foule en colère mais quelques minutes plus tard, les soldats enlevaient leurs chargeurs de leurs armes et étaient applaudis par les manifestants.

L'épreuve de force est maintenant engagée entre le 6ème gouvernement provisoire et l'opposition d'extrême-gauche. La bataille risque d'être décisive, car la défaite ou même un recul signifierait pour le perdant un échec qui risquerait d'être irréversible.

L'amiral Pinheiro de Azevedo a choisi pour manifester pour la première fois l'autorité de son gouvernement un terrain particulièrement difficile, celui de l'information. En effet, si beaucoup de Portugais sont las des désordres et souhaiteraient voir rétablir une discipline qui n'existe plus dans l'armée depuis les premiers jours de la révolution, ils sont, après un demi-siècle de dictature, sensibles à tout ce qui peut être considéré comme une atteinte aux libertés de la presse et à l'instauration d'une nouvelle censure.

C'est sans doute la raison pour laquelle Jornal Novo (socialisant), qui ne passe pas pour avoir des tendances pour l'extrême-gauche, se demande: "Est-ce la force qui l'a fait, là où il faut et un moment opportun? C'est un acte de force, mais pas encore un acte d'autorité".

La partie est loin d'être gagnée par le gouvernement, qui ne peut pas se permettre de revenir sur sa décision comme cela s'est déjà produit pour certains de ses prédécesseurs. S'il ne parvient pas à faire appliquer ses directives, il perdra tout crédit. Ce sera alors l'aventure au Portugal, et comme le dit un communiste, "il n'y aura pas d'autre alternative qu'un gouvernement de droite ou le vide politique qui pourrait favoriser un coup contre-révolutionnaire".

C'est semble-t-il, aussi l'avis du général Otelo Saraiva de Carvalho qui a déclaré en expliquant les raisons qui l'avaient amené à exécuter les ordres d'occupation militaire des émetteurs: "Nous devons donner à ce gouvernement l'occasion de survivre et tout gouvernement a besoin d'autorité pour gouverner".

L'extrême-gauche, pour sa part, va sans doute mettre toutes ses forces dans la bataille pour tenter d'obtenir par des manifestations de rues le retour des radios à "une information révolutionnaire au service de la classe ouvrière".

Si elle ne parvient pas à mobiliser la totalité de ses troupes, si elle est contrainte de laisser s'exercer cette première décision d'autorité du gouvernement de l'amiral Pinheiro de Azevedo, elle aura subi un échec qui risque d'en amener d'autres. Le gouvernement aurait alors les mains libres pour mettre en oeuvre son programme et pour rétablir l'ordre et la discipline aussi bien dans les casernes que dans la rue.

BELL CANADA

s'applique à Bell Canada comme à toutes les entreprises de services publics visées par la législation du Québec.

La Régie admet volontiers que Bell n'entre pas dans le cadre de sa compétence générale et qu'il ne lui appartient pas de décider de ses taux, de son expansion, et le reste. Mais cela ne la soustrait pas pour autant aux lois québécoises.

"De même qu'on soutient que l'attribution des ondes hertziennes relève du fédéral, de même peut-on retenir que l'aménagement des sols, l'attribution de la destination du territoire, l'organisation de la municipalité relèvent premièrement des provinces".

D'ailleurs, Bell consent déjà à un certain partage de ses poteaux avec d'autres entreprises, mais pas avec le câble. "En principe, la Régie ne voit aucun fondement à ce refus, même si elle perçoit fondamentalement des motifs d'ordre de concurrence industrielle. Bell ne consent à l'usage conjoint pour fins de câblodistribution que lorsqu'elle demeure propriétaire du câble qu'elle loue ensuite au câblodistributeur... Il s'agit de toute évidence d'un conflit d'ordre commercial et industriel. La Régie estime que pareille attitude, unique à toutes fins utiles, ne découle certes pas d'une mentalité de service public, d'un grand souci d'ordre social.

Même si les opérations "vitales" de Bell sont soumises à la Commission des transports du Canada, cela ne la met pas à l'abri des lois générales du Québec en matière d'aménagement du territoire, de rationalisation de la gestion du domaine et des sols publics, municipaux et provinciaux. L'usage conjoint des poteaux de téléphone ne porte nullement atteinte aux activités de Bell.

Bell demeure une entreprise opérant au Québec et soumise à ses lois concernant, entre autres, le droit immobilier, les impôts, les taxes, sans égard par ailleurs au statut juridictionnel de base.

"Pas plus que d'accaparer une juridiction qui n'est pas la sienne, la Régie n'entend se dessaisir de l'exercice de la juridiction que la loi lui confère. Chaque pouvoir — fédéral, provincial, municipal — peut ainsi s'exercer sur une même entreprise, à divers égards. Le statut de Bell ne la met pas à l'abri des pouvoirs publics autres que le fédéral; elle ne peut se considérer comme un corps étranger parmi ces autres pouvoirs. De même que les compagnies de téléphone de juridic-



Seul candidat en lice, Gordon Gibson, 38 ans, a été élu dimanche leader du Parti libéral de la Colombie-Britannique. Il devient le cinquième chef du parti pour la période des 22 dernières années alors que les libéraux n'ont jamais formé l'opposition officielle et n'ont jamais fait élire plus d'une demi-douzaine de députés dans une assemblée législative qui compte 65 sièges. Trois des cinq membres du caucus provincial ont quitté le Parti libéral, en mai dernier, pour siéger comme indépendants, à la suite d'un différend sur la meilleure façon de battre le gouvernement néo-démocrate de M. Barrett. (Téléphoto CP)

tion provinciale sont aussi assujetties à plusieurs lois fédérales, de même Bell Canada demeure assujettie à diverses lois provinciales.

La Régie presse Bell de se soumettre à l'ordonnance, en tenant compte de l'intérêt public et des retards déjà encourus. "Il ne dépare pas qu'une entreprise de service public qui est grosse soit, en même temps, grande".

La Régie accueille donc la requête de Télécab, qui doit desservir toute la région de Québec avant le 1er septembre 1976, et rejette du même coup les prétentions de Bell concernant l'incompétence de la Régie en cette matière et l'irrecevabilité de la requête pour droits d'usage et de raccordement, telle que présentée par l'entreprise québécoise.

FRONT COMMUN

d'inflation de 10%, les coûts d'harmonisation des salaires pour des emplois comparables, ainsi que les coûts d'intégration à une échelle uniforme, la masse salariale de l'Etat québécois serait de plus de \$2.6 milliards en 1975-76, soit \$839 millions de plus qu'en 1974-75.

Si l'on ajoute des demandes similaires pour les 90.000 autres employés de l'Etat, on arrive à une hausse globale de près de \$1.2 milliard pour un an seulement.

En ce qui a trait aux dépenses non salariales, le Front commun présume qu'elles augmentent au même rythme que les revenus totaux du gouvernement, soit 23%. Les trois centrales estiment d'ailleurs que le gouvernement a sous-estimé ses revenus de près de \$3 milliards pour l'année financière en cours.

Les demandes salariales du Front commun entraînent une hausse de 38,9%, en excluant l'indexation. Mais en projetant un taux d'inflation de 10% en 1975-76, l'augmentation de la masse salariale serait de 43,8%, ce qui ne représente, selon le Front commun, qu'un rattrapage sur les revenus et dépenses du gouvernement. En effet, alors que la masse salariale représentait près de 36% des dépenses de l'Etat en 1970-71, cette part ne serait plus que de 34,2% en 1975-76.

MM. Desmarais, Gaulin et Grant estiment que les demandes salariales du Front commun sont "positives et justes" et qu'elles ne contribueraient pas à augmenter la spirale inflationniste, les revenus de l'Etat dépassant ses dépenses de \$15 millions.

Comment le Front commun en est-il venu à établir ses demandes? Il l'explique en long et en large dans un feuillet transmis ces jours-ci à ses membres, elles tiennent dans les cinq grands points suivants:

● rattrapage de 23,5% du pouvoir d'achat depuis quatre ans. Il est vrai que les employés du secteur public ont reçu des montants forfaitaires pour compenser la perte du pouvoir d'achat. Mais ces montants n'étaient pas intégrés aux échelles salariales, de telle sorte que, tenant compte de trois indices-salaires réels, les salaires ont perdu 23,5% de leur valeur à

l'expiration des conventions et décrets, le 30 juin 1975;

● salaire minimum décent de \$165. Cette somme, c'est tout simplement le fameux \$100 par semaine de 1971, ajusté en fonction de l'accroissement annuel moyen de la richesse collective du Québec et indexé au coût de la vie. En bas de \$165, estime le Front commun, aucun travailleur ne peut faire vivre décemment sa famille. En accordant la priorité aux bas salariés, le Front commun veut réduire les écarts, de telle sorte que les travailleurs les mieux payés du secteur public gagneront trois fois plus, et non pas quatre fois plus comme à l'heure actuelle, que les bas salariés;

● une même échelle de référence à \$9 pour tous. Prenant comme point de départ le \$165, qui est l'échelon 1, chaque échelon suivant représente une hausse de \$9, jusqu'au sommet, sauf pour les professionnels, qui demandent une hausse de 50% plutôt qu'un montant fixe. Cette échelle, basée non sur l'ancienneté mais sur la compétence requise pour occuper un poste, vise aussi à réduire les écarts et à harmoniser les 260 fonctions du secteur public.

● quote-part de la richesse collective. Le Front commun évalue à 5% en moyenne par année l'enrichissement collectif, soit la hausse de la valeur des biens et services produits au Québec. Ce 5%, le Front commun le base sur le salaire moyen en vigueur dans le secteur public. Si le salaire moyen atteint \$11,440 en 1975, chaque travailleur recevra en 1976, 572 d'augmentation à ce titre;

● finalement, le Front commun demande cette année un ajustement trimestriel des salaires au coût de la vie, ajustement intégré à l'échelle salariale et non pas sous forme de boni de vie chère. "La clause que nous avons actuellement à coûté déjà \$720 millions à l'Etat capitaliste en trois ans... Le gouvernement, devant les pressions de l'entreprise, tentera par tous les moyens de nous arracher cette sécurité. Les choses sont claires: il faudra se battre pour conserver la clause d'indexation", conclut le document syndical.

Le gouvernement fera connaître sa réponse dans une dizaine de jours.

L'ESPAGNE

contre les policiers et on renvoie dos-à-dos les autorités franquistes et les militants qu'elles envoient à la mort.

Pour sa part, M. Robert Funseth, porte-parole du département d'Etat, a déclaré qu'à sa connaissance Washington n'avait fait aucune démarche pour dissuader le gouvernement espagnol de renoncer à ces exécutions, ce qui, a-t-il tenu à souligner n'a rien à voir avec les négociations en cours sur l'avenir des bases américaines en Espagne.

Invité à commenter les réactions en Europe occidentale contre ces exécutions, M. Funseth a répondu que l'Espagne joue un rôle essentiel dans la sécurité de l'Europe.

Un journaliste lui faisant remarquer que les membres européens de l'OTAN établissent un lien entre ces exécutions et le rôle de l'Espagne dans la défense de l'Europe, M. Funseth a répondu: "Ils peuvent adopter cette position mais, ils pourraient également prendre la nôtre en considération. L'Espagne est une partie importante de l'Europe qu'on ne peut ignorer à l'intérieur et elle a un rôle important dans les affaires de la sécurité européenne".

Toutefois, si dans ses communiqués officiels, le gouvernement madrilène rejette avec force toutes les manifestations de colère à son égard, il semble qu'aucun conseil de guerre n'est prévu prochainement en Espagne. De source officielle, on affirme qu'aucune action en justice devant les tribunaux militaires n'était prévue dans l'immédiat.

Pour sa part, la "Junta démocratique", groupe clandestin d'une partie de l'opposition espagnole, dont le parti communiste et les monarchistes libéraux, a fait connaître lundi soir "sa profonde émotion" devant "les manifestations de solidarité de l'opinion publique mondiale et de nombreux gouvernements envers le peuple espagnol, et leur condamnation du régime franquiste".

Dans une note diffusée à Madrid, la "Junta démocratique" se déclare "profondément sensible à la répulsion que les peuples européens ont montrée devant les exécutions récentes et l'aggravation de la répression dans toute l'Espagne". La Junta exprime également sa reconnaissance "aux gouvernements, aux institutions de l'Europe communautaire, au Vatican et aux milieux de l'information".

La Junta estime cependant qu'il était impossible que les démarches entreprises pour empêcher les exécutions aient pu avoir prise "sur un régime politique fondé sur l'usage systématique de la force de répression de l'Etat contre toute forme d'expression morale ou intellectuelle de la conscience sociale".

Attendre une ouverture, une évolution ou une réforme démocratique d'un régime qui "se refuse depuis quarante ans à admettre les libertés" est "inutile", poursuit la note diffusée à Madrid. La Junta démocratique propose enfin "un gouvernement provisoire de large coalition, comprenant toutes les forces politiques et sociales de manière à assurer, sans restrictions, en même temps que l'établissement des libertés, droits et obligations

Trois cambrioleurs antillais détiennent six otages à Londres

LONDRES (AFP) — L'un des sept hommes détenus en otages depuis dimanche matin dans un restaurant de Londres a été relâché hier en début de soirée.

L'otage, dont l'identité n'a pas été révélée et qui, semble-t-il, était en mauvaise santé, a quitté dans un fauteuil roulant le restaurant où il avait été gardé prisonnier pendant plus de 43 heures. Il a été transporté en ambulance à l'hôpital.

Les trois cambrioleurs antillais qui détiennent encore six otages donnaient hier soir des signes de lassitude devant la calme tenacité des policiers qui les cernent.

"Leurs demandes sont confuses... Ils ne savent pas ce qu'ils veulent", a déclaré en fin d'après-midi le commandant Ernest Bond responsable des 250 policiers massés depuis dimanche matin autour du "Spaghetti House" de Knightsbridge, en plein coeur de Londres.

Un peu plus tôt, le consul d'Italie à Londres, le Dr Mario Manca, qui venait de s'entretenir avec les gangsters et leurs otages par une bouche d'aération, avait indiqué que les trois malfaiteurs réclamaient qu'un avion soit mis à leur disposition pour quitter l'Angleterre.

"Ils n'auront ni avion ni voiture", a affirmé le commandant Bond. "Nous voulons que les otages sortent, même un par un, mais nous ne voulons qu'ils sortent".

Surpris par la police alors qu'ils tentaient de commettre un hold-up, les trois cambrioleurs, armés chacun d'une arme

à feu se sont enfermés dimanche, vers deux heures du matin, avec leurs otages, dans une petite pièce située au sous-sol du restaurant italien.

Par la suite, ils ont tenté de faire croire qu'ils agissaient pour des motifs politiques, se faisant passer pour des membres d'un "Front de libération noir". Mais la police a définitivement exclu qu'il puisse s'agir d'une affaire politique. Elle est persuadée que les trois hommes sont des gangsters amateurs embarrassés par leur échec et elle cherche à les avoir à l'usure.

Selon le consul d'Italie, les sept otages et leurs gardiens paraissent calmes malgré le grand inconfort de leur situation. Ils ont suffisamment à manger mais très peu à boire et ils ne disposent d'aucune installation hygiénique.

Les otages sont tous des gérants d'autres restaurants italiens de la même chaîne venus samedi soir porter à la maison-mère leur recette de la semaine. Ils étaient huit à l'origine mais les cambrioleurs en ont libéré un premier dimanche après-midi en signe de bonne volonté et un second hier, dont la santé était défectueuse et qui a dû être hospitalisé.

Une mission ontarienne à Minamata

Le ministre de la Santé de l'Ontario, M. Frank Miller, a annoncé dimanche qu'il enverrait une équipe de neurologues au Japon pour rencontrer les experts japonais qui viennent de conclure que 37 Indiens Ojibwé de la région de Kenora présentent les symptômes des dommages irréparables causés au cerveau par une intoxication au mercure.

Aux yeux de M. Miller, il est possible que les spécialistes canadiens qui avaient examiné quelques Indiens dans le passé aient sous-estimé l'importance du problème de santé publique posé par la pollution par le mercure.

"A moins d'être un expert dans ce domaine, il est très difficile de reconnaître les premiers symptômes de l'intoxication au mercure et ils peuvent facilement être confondus avec ceux de l'alcoolisme", a dit M. Miller.

Afin d'inciter les populations indiennes à ne plus manger de poisson contaminé, les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont décidé d'offrir gratuitement à ces indigènes du poisson non contaminé. Les Indiens sont subventionnés par ces deux niveaux de gouvernement pour pêcher dans des régions où le taux de mercure est acceptable.

Au Québec, on veut découvrir que le problème est probablement plus grave qu'en Ontario, les mesures d'urgence commencent à peine à s'organiser. Le gouvernement fédéral poursuit des tests sanguins pour évaluer l'ampleur du problème et un comité provincial d'intervention se réunira demain pour la première fois.

Décès de Pierre Charbonneau, vp du COJO

Le Comité organisateur des jeux Olympiques de 1976 (COJO) a perdu un travailleur de la première heure, une figure dominante dans l'élaboration de la programmation.

Associé aux jeux Olympiques de 1976 bien avant que Montréal ne les obtint, M. Pierre Charbonneau est décédé hier à l'âge de 37 ans. Il était vice-président aux sports et membre du conseil d'administration du COJO.

Le maire de Montréal, M. Drapeau, avait demandé à M. Charbonneau, dès 1968, de coordonner les efforts de l'équipe qui présentait la candidature de Montréal pour l'obtention des jeux de la XXIème olympiade.

Membre du conseil national de la santé et du sport amateur, président conjoint au comité national de sélection pour les bourses aux athlètes étudiants, M. Charbonneau a également présidé la Fédération d'athlétisme du Québec, ainsi que l'association communautaire de Saint-Lambert.

Rendant hommage à M. Charbonneau, le président du COJO et commissaire général, M. Roger Rousseau, a salué la valeur inestimable de cet homme qui s'est toujours efforcé de faire des Jeux de 1976, les Jeux de l'athlète, dans toute la dignité de l'expression olympique.

DÉCÈS

GAUDRY Marie-Anne Frenette à Québec le 28 septembre 1975 à l'âge de 87 ans, est décédée Dame Marie-Ange Frenette, épouse de feu Marc Gaudry, autrefois de Silery. Elle laisse dans le deuil ses enfants, filles et belles-filles: M. et Mme Louis-Philippe Pigeon (Madeleine), M. et Mme Roger Gaudry (Madeleine Vallée), Mlle Lorraine Gaudry, M. l'abbé Fernand Gaudry, p.m.e. Mlle Claire Gaudry, M. et Mme Clément Delisle (Lise); beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Gustave Gaudry, M. et Mme Albert Gaudry, Soeur Laurette Gaudry, rédemptoriste, Mme Norbert Morin (Yvonne Gaudry) Mme Gérard Gaudry, Mme Dominique Gaudry, ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi, 1er octobre. Le convoi funéraire partira du Funerarium Lépine-Cloutier Ltée No 1584 chemin St-Louis à 9 heures 45 pour se rendre à l'église St-Charles Garnier où le service sera célébré à 10-00 heures. Et de là au cimetière de Belmont lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

30 septembre par la Presse Canadienne

- Il y a 125 ans, en 1850, le mouvement réformateur rétablissait la hiérarchie épiscopale catholique en Angleterre.
L'année suivante, le Parlement de Westminster approuvait par un vote massif la Loi sur les titres ecclésiastiques qui interdisait à tout prêtre ou évêque catholique d'employer un nom de lieu britannique dans son titre. Cette loi n'a jamais été appliquée et a été révoquée 20 ans plus tard.
1913 — L'armée des Etats-Unis annonce qu'elle possède 17 avions.
1929 — Première émission de la BBC de Londres.
1944 - Prise du port de Calais par des troupes canadiennes.
1953 — L'université McGill de Montréal annonce qu'elle a mis au point un système de radar pour la détection rapide d'attaques aériennes.
1962 — Deux personnes sont abattues pendant les émeutes d'Oxford, Miss. qui ont suivi l'inscription de James Meredith, premier Noir à l'Université du Mississippi.

la météo

- La précipitation sous forme de faible pluie passagère ne devrait toucher que les régions nord-est. Maximum aperçu des conditions nuageuses devraient prédominer partout avec des averses, sauf sur la vallée du Saint-Laurent où le ciel sera dégagé pour une bonne partie de la journée.
Régions de Chibougamau: nuageux suivi de faible pluie passagère; maximum: de 16 à 19. Aperçu pour mercredi: nuageux avec des averses.
Régions de l'Abitibi: nuageux avec quelques averses; maximum: près de 20. Aperçu pour mercredi: nuageux avec des averses.
Régions de Pontiac, Témiscamingue, des Laurentides: ennuagement en matinée; maximum: près de 20. Aperçu pour mercredi: beau.
Régions de l'Outaouais de Montréal: Ennuagement et après-midi. Maximum 20 à 22. Aperçu pour mercredi: beau.
Régions de Québec, Trois-Rivières, des Cantons de l'Est: Ennuagement en fin de journée; Maximum: 20 à 22. Aperçu pour mercredi: beau.
Régions du Lac Saint-Jean: Haute Mauricie: ennuagement et possibilité d'averses en fin de journée; maximum: près de 20. Aperçu pour mercredi: nuageux avec averses en fin de journée.
Régions de Baie Comeau de Sept Îles: généralement ensoleillé; Maximum: 12 à 14. Aperçu pour mercredi: nuageux avec des averses.
Régions de Rimouski, de la Gaspésie généralement ensoleillé; maximum: 14 à 16. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

Les pêcheurs de l'Atlantique réduiront leurs prises de 40%

Les nations membres de la Commission internationale des pêcheries pour l'Atlantique nord ont accepté en fin de semaine à Montréal la proposition canadienne de réduire de 40% les prises étrangères de poissons de fond sur la côte atlantique.

Cette proposition avait d'abord été faite par le Canada lors de la dernière réunion de la Commission, à Edimbourg, en juin. Elle visait à imposer une réduction de 40% des prises sur la côte Atlantique, depuis le Labrador jusqu'aux eaux américaines.

Le ministre canadien de la Pêche, M. Roméo LeBlanc, est d'avis que l'adoption de cette recommandation représente une grande victoire pour le Canada, d'autant plus que la Commission a accepté de restreindre aussi l'exploitation de certai-

nes espèces de poissons en voie de disparition.

Les restrictions sur les prises ne s'appliquent ni au Canada, qui pourra porter ainsi à 28% sa proportion actuelle de 1,2% des prises globales sur la côte Atlantique, ni aux Etats-Unis en raison des échanges, ni à la France à cause de ses droits aux îles Saint-Pierre et Michelon.

Les poissons de fond sont notamment la morue, l'aiglefin, la plie et les salmons de mer.

La réduction des prises entrera en vigueur l'an prochain. Elle ne fera d'abord que la réduction du nombre de jours de pêche permis aux navires étrangers.

pêcheurs canadiens à l'exploitation globale mais pourraient aussi se traduire par une diminution des prix du poisson sur le marché canadien.

Les nouveaux contingents vont diminuer de 20% à 50% les prises de morues.

La Commission internationale des pêcheries pour l'Atlantique nord compte 17 membres. Ce sont: la Grande-Bretagne, la Bulgarie, le Canada, Le Danemark, la France, l'Allemagne de l'est et l'Allemagne de l'ouest, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, l'Espagne, l'Union soviétique et les Etats-Unis.

Cuba, qui avait délégué un observateur à la réunion de cette dernière fin de semaine à Montréal, se propose d'adhérer à la Commission dans un avenir rapproché.

L'Aneq condamne le régime de prêts-bourses

QUEBEC (PC - Le Devoir) — Le troisième congrès de l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ), qui avait lieu à Québec en fin de semaine, a rejeté en bloc le système actuel de prêts-bourses, de même que celui proposé par un comité spécial du ministère de l'Éducation.

Ce comité spécial est celui que le ministère avait mis sur pied au lendemain de la longue grève des prêts-bourses, l'hiver dernier. Les étudiants n'ont cependant pas l'intention de reprendre l'épreuve de force et ont plutôt confié à leur conseil central le soin de faire étude ainsi que d'entreprendre "un vaste mouvement" de dénonciation du régime d'aide financière, dans les cégeps et universités.

Le secrétaire général et leader de la première contestation qui avait mené à la fondation de l'ANEQ, M. Pierre Laroche, a été confirmé dans ses fonctions au cours du congrès. Il a indiqué, à l'issue des assises que le mouvement étudiant tenterait de se rapprocher du front commun intersyndical, dans le sec-

teur public et parapublic, et en particulier des syndicats qui oeuvrent dans le monde de l'éducation.

L'ANEQ a aussi dénoncé le rapport Nadeau, du Conseil supérieur de l'Éducation, qui a fait le point l'été dernier sur "l'état et les besoins de l'enseignement collégial". Selon les étudiants, ce rapport ne réussit pas à dresser le bilan concret de la situation de l'enseignement collégial au Québec, et n'est fondé que sur des visées de rationalisation et centralisation de l'éducation.

Les principales offensives de l'ANEQ, au cours de l'année scolaire porteront sur le contrôle des services aux étudiants dans les collèges et universités. Les associations locales d'étudiants en réclameront la gestion absolue, alléguant que ces services sont financés à même les frais de scolarité des étudiants. Un comité spécial relevant du Conseil central préparera un dossier des revendications sur ce thème.

L'autre priorité sera l'organisation syndicale des étudiants.

On s'appliquera à élever "le niveau de conscience sociopolitique des étudiants", selon M. Laroche. De l'avis de certains observateurs du dernier congrès, il en aurait bien besoin puisque l'assemblée se serait montrée fort hésitante à appuyer des luttes en cours dans le monde syndical, notamment à la CTCUM, et même des protestations contre l'exécution des opposants au régime franquiste espagnol.

L'ANEQ tentera de susciter la création d'associations étudiantes au secondaire, en particulier dans les polyvalentes, et se rendra présente aux étudiants inscrits au secteur de l'éducation permanente des cégeps, chez qui certains mouvements de regroupement commencent à se manifester.

Fondée au printemps 1975 seulement, l'ANEQ regroupe les associations de quelque 35 institutions post-secondaires, cégeps et universités, dont 28 étaient présentes au congrès du cégep de Limoilou, à Québec.

Madrid

Ottawa protesterait en ne renvoyant pas son ambassadeur

OTTAWA (Le Devoir) — L'ambassadeur du Canada à Madrid, M. Georges Blouin, se trouve actuellement à Ottawa et il y a tout lieu de croire qu'il ne rejoindra pas son poste.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a confirmé la présence au pays de M. Blouin et déclaré qu'une analyse de la situation espagnole est en cours. On rappelle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. MacEachen, se trouve présentement en voyage officiel à Varsovie mais il n'est pas dit qu'il faudra attendre son retour, samedi, pour qu'une décision soit annoncée. A ce propos, il n'est pas sans intérêt de noter que la Pologne est au nombre de la quinzaine de pays qui ont rappelé leur ambassadeur en Espagne, en signe de protestation contre l'exécution, à la suite d'une justice sommaire, de cinq militants basques et anti-franquistes, samedi matin.

Par ailleurs des professeurs et des étudiants de l'Université Laval et divers mouvements po-

pulaires ont entrepris de mobiliser l'opinion publique pour protester contre l'exécution de cinq résistants espagnols samedi par le régime Franco.

Professeurs et étudiants débraieraient pour quelques minutes demain dans un premier geste de protestation. Dans la soirée, une soirée d'information sur le régime Franco aura lieu à l'église Saint-Roch.

D'autres manifestations sont prévues dans le cours de la semaine à Montréal, devant le consulat d'Espagne notamment.

La compagnie Iberia, d'autre part, a réussi à placer sur d'autres vols la plupart des 200 passagers de son vol Madrid-Mexico qui avaient dû s'arrêter à Montréal hier, lorsque le gouvernement mexicain a subitement décidé d'interrompre toutes les opérations de la ligne espagnole sur son territoire.

Une trentaine de passagers munis d'un visa américain ont pu repartir sur-le-champ à destination de New York. Un deuxième groupe a quitté Montréal pour Mexico en fin de journée à bord d'un avion de CP Air.

Le gouvernement n'en démord pas

Time et Reader's Digest perdront leurs privilèges

OTTAWA (CP) — Le gouvernement ne démord pas de son intention de dépouiller Time et Reader's Digest de leurs privilèges fiscaux, a dit hier le secrétaire d'État, M. Hugh Faulkner. Le ministre du Revenu indiquera prochainement aux deux magazines américains ce qu'il leur faut faire pour continuer d'opérer au Canada.

L'Association canadienne des éditeurs de périodiques a prétendu dimanche — à tort, a dit M. Faulkner — que le gouvernement s'apprêtait à autoriser Time à continuer la publication de son édition canadienne.

"Ma position n'a pas changé d'une virgule, a dit le secrétaire d'État. Time devra obéir à la loi ou plier bagage."

Le projet de loi, déposé à la Chambre des communes en avril, retire l'autorisation de déduire de l'impôt le coût de la publicité dans Time, Reader's Digest, quelques autres revues spécialisées et certains postes de télévision américains.

Les conservateurs ont fait obstacle au projet de loi jusqu'ici, mais M. Faulkner compte le faire adopter en deuxième lecture avant la fin de l'année et le déferer ensuite à

un comité parlementaire où les parties visées pourront se faire entendre.

Le gouvernement, a dit le ministre, continuera d'insister pour qu'un magazine soit propriété canadienne à 75%, libre de tout contrôle étranger et ait un contenu substantiellement différent de son parent étranger pour avoir droit aux concessions fiscales. La part de contenu canadien reste à déterminer, mais elle devra se situer entre 60% et 80%.

La direction de Time a déjà annoncé qu'elle est prête à céder 75% de ses actions à des Ca-

nadiens. Elle a d'autre part présenté au gouvernement un numéro pilote à 46% canadien, mais on a jugé qu'il ne satisfaisait pas aux conditions imposées par la loi.

Reader's Digest est déjà propriété canadienne à 33%, mais le bureau de la compagnie n'est pas disposé à céder plus d'actions aux autochtones.

Les deux magazines prétendent qu'ils devront fermer boutique au Canada si leurs clients ne sont plus autorisés à déduire leurs frais de publicité de l'impôt. Reader's Digest pourra continuer à distribuer des

livres, des disques et des billets de voyage par courrier, même s'il cesse de publier au Canada. M. Faulkner est convaincu de pouvoir désamorcer l'opposition au projet de loi dans son propre parti.

"Je comprends que certains de mes collègues du Québec craignent le spectre du chômage si l'une ou l'autre de ces entreprises décidait de fermer ses portes, mais je ne crois pas que ce sera le cas," a-t-il dit.

Il a ajouté en réponse à la question d'un journaliste qu'il ne changerait pas d'idée même si Reader's Digest était établi

dans son comté de Peterborough, plutôt que dans Vaudreuil.

Le but de la loi est de détourner vers des magazines et des postes de télévision canadiens la publicité accordée aux entreprises américaines. En prévision de la loi, le magazine Maclean's, de Toronto, se prépare à devenir bi-mensuel plutôt que mensuel et compte éventuellement se transformer en hebdomadaire. Le réseau de télévision Global, aujourd'hui en difficulté financière, pourrait d'autre part être sauvé par la loi.

Mirabel recevra son eau de Saint-Jérôme

Deux réseaux d'aqueducs devront être construits et deux autres agrandis pour assurer l'approvisionnement en eau potable de la région aéroportuaire de Mirabel.

Ces réseaux sont décrits dans les plans directeurs des systèmes d'approvisionnement en eau potable de la région aéroportuaire de Mirabel, qui ont été rendus publics hier par le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, M. Victor Goldbloom.

L'approvisionnement en eau de l'aéroport proprement dit, et de son parc industriel et commercial, devra être assuré par l'usine de filtration de Saint-Jérôme, qui sera agrandie. Cet usine desservira en même temps les municipalités de Saint-Jérôme, Bellefeuille, Saint-Antoine-des-Laurentides, Lafontaine et la partie sud de Lesage.

Les eaux usées de ces municipalités devront être traitées avec les eaux industrielles de la compagnie de papier Roland.

L'usine proposée devrait avoir, dès l'an prochain, une capacité de 15 millions de gallons par jour, et de 23 millions de gallons par jour en 1984.

Les eaux usées de l'aéroport et de son parc commercial et industriel seront traitées dans une usine de type secondaire.

Les plans directeurs, préparés par la société Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Asso-

ciés, prévoient en outre la construction de deux systèmes d'aqueducs autonomes pour desservir le secteur situé au nord de la rivière de Mille-Iles.

Un premier desservira Bois-des-Filiol, Lorraine, Rosemère, Blainville, Saint-Janvier, Sainte-Thérèse, Sainte-Thérèse ouest et la partie ouest de Saint-Louis-de-Terrebonne. L'autre desservira Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-lac, Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac. Les eaux usées de ces municipalités seront traitées, pour les premières, dans les usines agrandies de Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Saint-Janvier et Sainte-Thérèse ouest et dans une usine régionale pour celles de Saint-Louis-de-Terrebonne, Bois-des-Filiol, Lorraine, Rosemère, Blainville, Sainte-Thérèse et une partie de Sainte-Thérèse ouest.

Enfin, le plan directeur pour les municipalités de Lachute, Brownsburg et les deux parties urbanisées de Chatham prévoit que les systèmes d'aqueduc de Lachute et de Brownsburg devraient conserver leur autonomie. Les eaux usées seraient traitées à une usine régionale qui serait construite à Lachute. Quand on connaît la manière de négocier de M. Lawrence Hanigan et de son équipe à la CUM, on peut présumer que l'employeur n'aura pas bougé beaucoup d'ici à ce que l'arbitrage commence."

Le RCM déplore le recours à la manière forte

Le RCM déplore que le gouvernement Bourassa et le régime Drapeau aient utilisé la manière forte pour mettre fin à la grève des employés de la CTCUM.

"En invoquant l'intérêt public pour forcer par une loi très sévère, le retour au travail, le gouvernement Bourassa a montré qu'il avait une vue bien étriquée de l'intérêt public. Pour le RCM, l'intérêt public, ce n'est pas seulement les besoins des usagers du métro et de l'autobus, mais aussi les besoins des travailleurs du métro et de l'autobus qui ont vu leurs salaires sans cesse grugés depuis deux ans par les hausses galopantes des prix", dit le communiqué du RCM.

"La solution au problème des relations de travail à la ville de Montréal, selon le RCM, elle tient d'abord à un changement d'attitude radical des administrateurs municipaux. Ce n'est que le jour où les administrateurs municipaux montreront un minimum de bonne foi et la détermination de négocier, que les relations de travail s'amélioreront.

"Aussi, dans ce contexte, la

loi Bourassa place la CTCUM dans une position de force. La Loi prévoit en effet que les parties doivent négocier pendant une période de 15 à 30 jours avant l'arbitrage obligatoire.

Une épidémie de salmonellose

NAPLES (Reuter) — L'administrateur des services de santé de la province, d'Avellino, théâtre d'une épidémie de salmonellose qui a causé la mort de 18 nouveaux-nés a été incarcéré hier sous l'inculpation de négligence professionnelle ayant favorisé la propagation de cette épidémie.

Le Dr Giuseppe Carpinella s'est rendu dans la matinée à la prison de Poggioreale à Naples, deux jours après avoir fait l'objet d'un mandat d'arrestation, a annoncé la police. Il sera maintenu en détention préventive pendant la poursuite de l'enquête.

Deux autres médecins ont déjà été arrêtés en attendant de comparaître en justice pour des charges semblables.



Moi j'en ai!

La 4^e série de la monnaie olympique... c'est la plus belle!

Touchez de l'argent sterling pur!
Chaque pièce est faite d'argent à 92,5%... de l'argent véritable, pas une imitation.

Quel beau souvenir des Olympiques!
Après les jeux, après toutes les grandes émotions, votre monnaie olympique restera tangible, toujours présente.

Vous serez fasciné par l'art indien.
L'inspiration de l'artiste algonquin, Léo Yexxa, rejoint le symbolisme millénaire de l'olympisme.

Vous aimez les disciplines de l'athlétisme...
Cette série met en valeur quatre disciplines classiques: le lancer du javelot, le lancer du poids, la course à obstacles et le marathon. Vous les voudrez toutes!

Pesez cet argent pour vous convaincre.
Ces pièces d'argent sont les plus grosses et les plus pesantes de toute l'histoire de la monnaie canadienne. Une série de quatre pièces renferme plus de quatre onces troy d'argent.

Vous vous sentirez riche!
Ces pièces ne sont pas des médailles. Il s'agit de véritables pièces d'argent de \$5 et \$10 qui ont cours comme la monnaie que vous avez dans votre gousset! C'est la première fois que le Canada émet des pièces d'argent de ces dénominations.

Achetez-les par quatre!
Vous collectionnerez ainsi le plus important ensemble de pièces jamais produit.

Les pièces de la 4^e série, représentant les disciplines olympiques d'athlétisme constituent la plus belle série de toutes! Mais elle est en quantité limitée. Il y aura 7 séries de 4 pièces chacune, en tout. Ce sera la plus importante collection de pièces commémoratives jamais frappées, renfermant en tout 2 1/2 livres troy d'argent. Vous pouvez aussi souscrire à la collection complète — à prix garanti, indépendamment du prix de l'argent. En pièce individuelle, en ensemble de 4 pièces ou comme élément de la collection de 28 pièces, la 4^e série constitue une oeuvre d'art remarquable, un cadeau d'une grande valeur et un souvenir précieux.



3 autres beautés rares complètent la série.

Et les 3 autres pièces sont tout aussi belles. Vous pouvez vous procurer vos pièces individuelles dans des capsules protectrices transparentes, ou dans des coffrets en simili-velours. A droite, les coffrets de 4 pièces, deux de \$5 et deux de \$10. L'intérieur de l'ensemble "soigné" est en simili-velours rouge. Le coffret "de prestige" est noir mat, son intérieur est en simili-velours bleu. Les épreuves numismatiques sont frappées deux fois à partir de flans spéciaux et le magnifique coffret "de luxe" est fait de bouleau blanc canadien avec couvercle en peau de bouvillon tannée.

Vous voulez des pièces de valeur, alors voici des chiffres!



Tokyo, augmentation de 658%, Innsbruck, augmentation de 567%, Munich, augmentation de 300%. Et si l'histoire se répétait pour Montréal! De toute façon, leur valeur nominale de \$5 ou \$10, est garantie par le gouvernement canadien.

à compter de \$8.00

\$82.50 coffret "De Luxe"

\$60.00 coffret "Prestige"

\$55.00 coffret "Soigné"

La 4^e série est maintenant en vente.

Les banques, caisses populaires, institutions financières et les distributeurs autorisés en ont!



Monnaie Olympique — 1976 Canada
©Copyright 1972 — COJO '76

COURS DU SOIR DESSIN — PEINTURE

D'APRÈS MODÈLES VIVANTS
les cours commenceront au début d'octobre
Inscriptions reçues dès maintenant

PROSPECTUS ENVOYÉ SUR DEMANDE
Gérald Savoie, professeur

Atelier d'art du Mont Royal enr.g.

sous la responsabilité du Centre Récréatif d'Outremont
225 AVENUE BLOOMFIELD, OUTREMONT
274-9451, POSTE 31 - 273-6148 après 18 hrs.

Recherchez cet étalage

Le spectre de la concentration

"Télé-Presse" réveille le militantisme syndical, rue Craig

par
GERALD LEBLANC

En vendant son guide hebdomadaire de télévision "Télé-press" à trois autres journaux de la chaîne Power Corporation, la direction du quotidien La Presse vient de faire resurgir le spectre de la concentration et de réveiller le militantisme syndical assoupi depuis la déclinante grève de l'automne 1972.

C'est sans doute la jouissance de la paix sociale prévalant depuis trois ans au "plus grand quotidien français d'Amérique" qui a permis de garder en famille le conflit provoqué par le président de la Presse, M. Roger Lemelin, décidé à étendre le rayonnement de "Télé-press" et d'en accroître la rentabilité, malgré le refus formel du syndicat.

Croyant déceler le premier pas vers la mise en place d'un service de nouvelles pour l'ensemble des journaux de l'empire du groupe Desmarais, le syndicat a refusé de passer l'éponge. Un grief a été logé et l'on envisage même la possibilité de recours judiciaires par voie d'injonction ou d'autres mesures disponibles.

Le conflit remonte en fait au printemps. En mars, le guide de télévision produit aux ateliers de La Presse était en effet vendu au quotidien outaouais Le Droit, sans autorisation préalable du syn-

dicat comme l'exigeait la convention signée en 1974.

"Les textes et illustrations ne peuvent être vendus ni cédés par l'Employeur pour fins de publication dans un autre quotidien du Québec, y compris Le Droit d'Ottawa, sans l'autorisation écrite de l'employé et du syndicat", stipule en effet le paragraphe D de l'article 7.14.

Négoziée dans le climat de l'acquisition de Montréal-Matin et d'une promesse d'achat du Soleil par le groupe Desmarais, cette précaution syndicale figurait parmi une série de "clauses anticoncentration" inscrites dans la convention. Voyant dans "Télé-press" le premier maillon d'une chaîne envahissante, le syndicat décidait donc de s'opposer à la vente déjà conclue avec le quotidien Le Droit. Après une menace de grief et une série de rencontres, le syndicat accordait cependant son placet mais en le limitant explicitement au quotidien outaouais, indépendant de l'empire Power Corporation.

La plaie était cependant vite rouverte lorsque, le 26 juin, l'employeur réclamait une extension de l'autorisation syndicale pour vendre "Télé-press" à trois journaux de l'empire Power Corporation, à savoir Le Nouvelliste, La Voix de l'Est et La Tribune.

Devant le refus de l'exécutif du syndicat de lever son veto, M. Jean Sisto, éditeur adjoint de La Presse, remettait à

chaque syndiqué une lettre adressée au président du syndicat, M. Louis Falardeau.

Qualifiant de "fallacieuses" et de "ridicules" les raisons avancées par le syndicat pour opposer son veto, M. Sisto avertissait les membres du syndicat que les contrats avaient été conclus avec les trois journaux et que, de toute façon, la livraison de Télé-press leur serait assurée à compter du 23 août.

M. Sisto y faisait également valoir que la vente de Télé-press n'entraînerait aucune perte d'emploi pour les syndiqués des trois journaux visés et ne nuirait en rien à la diversité de l'information, puisque ces quotidiens ne produisaient pas de guide de télévision.

C'est également par une lettre à tous les membres du syndicat, que l'exécutif répondait à M. Sisto. Le veto syndical est justifié par la solidarité avec les employés du Nouvelliste et de la Voix de l'Est, en instance de négociation, les dangers inhérents à la concentration de propriété dans les entreprises de presse déjà avancée au Québec et la violation flagrante d'un article de la convention collective.

"Devant tous ces faits, précise la lettre de l'exécutif, il nous semble que dire oui à la requête de l'employeur au sujet de Télé-press, équivaudrait à laisser tomber nos confrères du Nouvelliste et de La

Voix de l'Est, à démissionner face à la concentration des entreprises de presse et à accepter que l'employeur contre-venne, de façon consciente et préméditée, à la convention qui nous lie."

L'Assemblée générale du syndicat ayant confirmé l'exécutif, un grief était logé et l'examen de la possibilité de recours judiciaires confié aux conseillers juridiques.

C'est en fait, lundi prochain, que sera nommé l'arbitre devant se pencher sur ce cas que le syndicat se dit assuré de

gagner et que la partie patronale promet de contrer par des "mesures dilatoires", l'expression est de M. Lemelin selon le président du syndicat, advenant une décision défavorable de l'arbitre.

Rejoints hier, MM. Sisto et Falardeau ont ajouté peu de choses aux positions exprimées dans les lettres résumées plus haut. On sent, de part et d'autre, le désir manifeste de ne pas jeter d'huile sur le feu.

Il n'en reste pas moins que la lune de miel est terminée et que la "méthode

Mao" avec invitation au petit déjeuner, dont M. Lemelin vantait les mérites pour maintenir le bonheur des employés et assurer la paix sociale, a fait place à des rencontres orageuses.

Si le gouvernement Bourassa tient toujours à la promesse, maintes fois exprimée par M. Fernand Lalonde, de présenter un projet de loi sur la concentration des entreprises de presse cet automne, l'affaire de Télé-press pourrait devenir un cas témoin pour la portée de la nouvelle législation.

L'apprentissage trop précoce d'une langue seconde n'est pas synonyme de succès

par
LISE BISSONNETTE

Selon une importante recherche menée dans huit pays sous les auspices de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire, le succès dans l'apprentissage d'une langue seconde à l'école n'a rien à voir avec la précocité de cet enseignement, dès les premières années de l'élémentaire.

Commencée en 1966, l'étude portait sur l'enseignement du français comme langue étrangère, et cherchait à identifier les facteurs qui en facilitent l'apprentissage. L'échantillon était de 30,000 étudiants et leurs professeurs, au Chili, en Angleterre et au pays de Galles, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande, en Roumanie, en Écosse, en Suède et aux États-Unis.

Selon les chercheurs, le degré de succès des élèves dépend avant tout du temps consacré à l'enseignement de la langue seconde. Et si, à temps égal, certains élèves réussissent mieux que d'autres, cela dépend surtout de leur degré de motivation et de la compétence des enseignants.

Rien ne permet de conclure aux bienfaits d'un apprentissage précoce, à leur avis, sinon le fait qu'un élève profite alors de plus de temps pour progresser. Plus encore, il semble que les étudiants qui commencent à assimiler une langue étrangère plus tard, au secondaire, par exemple, y arrivent plus vite que leurs cadets, sans doute parce qu'ils y sont plus intéressés.

L'éminent psychologue américain John B. Carroll, de la North Carolina University, aux États-Unis, a d'ailleurs endossé les conclusions de cette recherche dans une publication qui devrait être bientôt disponible au Canada (1).

L'étude conclut qu'il faut environ six

ou sept ans d'apprentissage normal d'une langue seconde à raison de trois à cinq heures par semaine, pour arriver à la maîtrise convenablement sur tous les plans: expression, compréhension, lecture, écriture.

Certains atteignent cependant pareille maîtrise en trois ou quatre ans seulement, note-t-on. Ce sont ceux qui tiennent à acquérir la connaissance de la langue pour des raisons d'ordre culturel ou économique, ou ceux qui sont plus doués pour l'apprentissage des langues, ou encore ceux qui ont la chance de l'apprendre avec des enseignants particulièrement actifs et compétents.

Au plan pédagogique, les classes informelles et très actives semblent favoriser grandement la qualité de l'apprentissage, en particulier l'expression orale et la compréhension. Les techniques audiovisuelles sont plutôt utiles, signale-t-on, mais rien ne permet d'affirmer qu'elles doivent être aussi coûteuses que les laboratoires de langue, et autres moyens d'individualisation poussée.

Toutes ces conclusions sont assez semblables, sinon identiques, à celles de la recherche de la National Foundation for Educational Research in England and Wales (NFER) qui a fait couler beaucoup d'encre au Québec lors de sa publication, parce qu'elle mettait aussi en doute la nécessité d'un apprentissage précoce pour une langue seconde.

Cette fois, ce sont de "gros canons" qui s'expriment. L'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire, dont le siège social est à l'Université de Stockholm, est en effet mondialement connue pour des recherches similaires poursuivies dans d'autres disciplines, notamment l'enseignement des mathématiques, les sciences et la littérature. Elle doit publier l'ensemble de ses conclu-

sions, dans tous les domaines, cet automne.

La coordination internationale de l'étude était la responsabilité de l'Institut international de planification de l'Éducation, à Paris, et du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Zélande. Les chercheurs ont bénéficié de subventions de nombreuses sources, dont l'UNESCO et le United States Office of Education.

Dans chacun des pays étudiés, la corrélation entre le nombre d'heures consacrées à l'enseignement du français chaque semaine et le succès des étudiants a été probante. Les seules exceptions, "apparentes" seulement selon les auteurs, sont la Roumanie, où le succès a dépassé les attentes, et le Chili, où l'inverse s'est produit.

Les conditions culturelles de la Roumanie jouent en faveur de la langue française, croit-on et peuvent augmenter la motivation des étudiants. Au Chili, on impute plutôt la piètre qualité de l'apprentissage à l'absence de qualification des enseignants.

Ces recherches prennent évidemment de l'importance dans le contexte actuel, alors qu'est relancée de plus belle, autour des problèmes de Saint-Léonard, l'idée d'un enseignement de l'anglais langue seconde dès les premières années de l'élémentaire.

Une tâche de plus pour M. Keith Spicer, le commissaire fédéral aux langues officielles qui, dans son dernier rapport annuel, disait avoir appris "avec un infiniment de plaisir" les résultats de la recherche britannique de la NFER et qui promettait "de résoudre cette contradiction des plus fâcheuses" dans son prochain rapport annuel.

(1) Carrol John B., The Teaching of French as a Foreign Language in Eight Countries, John Wiley and Sons, New York, 1975.

Les avocats se recyclent

par Clément Trudel

Des cours "modernes et pratiques", portant sur neuf sujets divers, ont attiré l'an dernier 1,454 avocats gagnés à la "formation permanente". Tout indique que la même courbe d'inscriptions se reproduira cette année avec, notamment, des cours sur la nouvelle loi des corporations commerciales canadiennes, celles sur les assurances et sur la faillite et l'insolvabilité.

Le directeur de ce service relevant du Barreau du Québec, Me Jacques Lefebvre, réticent à qualifier de recyclage à proprement parler cette "mise à jour" touchant bon nombre de ses collègues et "quelques juges", a expliqué, hier, que cette formation s'adressait à des praticiens et qu'elle pouvait rejoindre 40% des avocats en exercice.

Un samedi par mois, l'avocat qui le désire se présente à la Grande Cour du Palais de justice de Montréal ou à la salle des Assises criminelles, à Québec; il est alors confronté avec trois avocats spécialisés dans une section du droit, aidés d'un praticien d'une autre profession (ce peut être un comptable, un ingénieur, un médecin dont les connaissances sont mises à profit dans une optique de "pluralisme" professionnel).

Formé à la gestion, Me Lefebvre dit s'être inspiré, avant de présenter la formule de cours qui fut adoptée l'an dernier, de l'expérience torontoise et surtout, californienne. Le Barreau de Californie, pour ses 38,000 avocats, dispose d'une équipe de 28 avocats à plein temps pour son service d'éducation permanente.

Au Québec, Me Lefebvre est pour ainsi dire homéorchestre, ayant à la fois la responsabilité de recruter les professeurs compétents, de participer à l'élaboration d'un cours et de voir à la diffusion de ces cours, sous forme de cahier, de cassette ou même de vidéocassette. Les écrits sont de loin les préférés, dans une telle discipline.

Le plus grand nombre des avocats inscrits correspond à la couche des généralistes" du droit, âgés de 25 à 40 ans, engagés de façon moins définitive dans une profession où, c'est connu, la formation juridique ouvre des débouchés vers d'autres carrières. L'an dernier, un domaine aussi neuf que celui des condominiums a pu ainsi faire l'objet d'une série fort populaire. Il en fut de même pour ce qui est de la responsabilité médicale.

Samedi dernier, les quatre experts appelés à parler de la loi des corporations commerciales

furent: un comptable agréé, M. Jean Lajoie et trois avocats: Me Gerald McCarthy, Serge Bourque et Jean Pelletier.

Ils seront à Québec samedi prochain où un autre groupe de praticiens pourra bénéficier de leur savoir et de leur expérience.

Me Lefebvre croit en un certain "artisanat" dans la manière de réaliser une telle série de cours où les facultés, en règle générale, n'étaient pas bien pourvus en professeurs, il y a quelques années à peine.

Il s'agit de miser sur la compétence des personnes appelées, si elles sont disponibles bien entendu, et de ne pas multiplier les démarches traditionnelles qui souvent, alourdiraient ou retarderaient cette "année scolaire" en devenir.

Les titulaires des prochains cours ne sont pas connus longtemps à l'avance mais dès que l'équipe est formée, sur un sujet précis, on se met à la tâche. Nait ensuite, non pas un manuel, mais une philosophie de travail propre à accrocher l'avocat en exercice, à lui faire résoudre au besoin des problèmes ardu (six parfois, en fin de journée).

En complément de ce curriculum, le Barreau organisera un séminaire de deux jours qui, cette année, doit aborder la "faute professionnelle" et "l'assurance-responsabilité".

Carrières et Professions

LE CONSEIL SCOLAIRE DE LA RIVE NORD
160, avenue Spruce
Elliot Lake, Ontario

Nous recherchons immédiatement
UN PROFESSEUR QUALIFIÉ
dans la matière de sciences

Nous invitons aussi des candidatures venant de diplômés universitaires dans cette matière qui aimeraient enseigner au niveau du secondaire.

Faire parvenir vos demandes à:
M. Robert Pilon,
École Secondaire d'Elliot Lake
en composant: 1-705-848-7162

W.C. Eaket
Président

B.M. Smith
Directeur de l'Éducation


LE COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT
requiert les services d'un
REGISTRAIRE

Concours: 75P09

Nature du travail:
— Il est responsable de l'établissement des procédures d'admission et d'inscription;
— Il établit les horaires des cours (étudiants et professeurs);
— Il est de plus responsable de l'établissement des dossiers des étudiants, de leur mise à jour, il voit aussi à la préparation des relevés de notes, des attestations et des diplômes;
— Il assure la préparation des statistiques nécessaires pour fins de renseignements, d'études et de recherches;
— Il peut se voir confier toute autre responsabilité inhérente à sa fonction.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle, de préférence en sciences.

Salaires:
(échelle de salaire de l'année 1974-75)
De \$9,192. à \$17,116, selon la scolarité et l'expérience.
Prière de faire parvenir vos candidatures et curriculum vitae, au plus tard le 8 octobre 1975, au:

 **Service du Personnel,**
Collège Edouard-Montpetit,
945, chemin Chambly,
Longueuil, Qué.

**PROFESSEUR
PHYSIQUE**

Institution privée de la région métropolitaine recherche les services d'un professeur de I.S.P. (Initiation aux Sciences Physiques) en Secondaire III.

Temps partiel: 4 heures par semaine.
Il y a possibilité d'adapter l'horaire.
Les professeurs qualifiés sont priés de faire parvenir leur curriculum immédiatement.
La préférence sera donnée aux professeurs masculins.

DOSSIER 2574
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, Qué.

CENTRE BERTHELET INC.
**DIRECTEUR DES
SERVICES FINANCIERS
ET AUXILIAIRES**

Responsabilités:
— Sous l'autorité du Directeur général, planifier, contrôler et coordonner les services de comptabilité, contrôle budgétaire, achats, buanderie, chaufferie, communications, alimentation, entretien ménager et entretien des installations;
— Assure et développe le fonctionnement efficace et qualitatif des services confiés.

Exigences:
— Diplôme universitaire de 1er cycle en science administratives ou équivalent;
— Trois ans d'expérience dans un domaine approprié à la fonction, dont 2 ans à un poste de gestion.

Salaires:
Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.

Les demandes, avec curriculum vitae, doivent parvenir avant le 6 octobre 1975, à:

Directeur de Personnel,
Centre Berthelet Inc.,
8029 - 83e avenue,
Rivière-des-Prairies H1C 1S4

**AGENT SUPÉRIEUR DE
RELATIONS PROFESSIONNELLES**

Un organisme syndical récemment accrédité dans le but de représenter les économistes, sociologues, et statisticien(ne)s lors de leurs négociations avec le gouvernement fédéral, recherche un agent supérieur de relations professionnelles. Sous la direction générale du Secrétaire général et de l'Exécutif, le(la) responsable sera chargé(e) des aspects de relations de travail y inclus l'ébauche des négociations collectives, la stratégie de négociations, les griefs et appels, la consultation avec l'employeur, la formation des représentants syndicaux et autres activités connexes. Une connaissance de la législation connexe est un atout.

Le(la) candidat(e) doit connaître les deux langues officielles du Canada et posséder un diplôme universitaire ou l'équivalent et une expérience appropriée dans les relations industrielles.

Le traitement annuel initial pourra varier entre \$22,000 et \$32,000 selon les qualifications du/de la candidat(e) élu(e). Le poste n'est pas occupé dans le moment et doit être comblé le plus tôt possible. Toute demande d'emploi sera traitée confidentiellement et devra parvenir avant le 18 octobre 1975 à l'adresse suivante:

**L'Association des Économistes,
Sociologues et Statisticien(ne)s**
C.P. 2097, succursale "D"
Ottawa, Ontario
K1P 5W6

ASSOCIATION DU SPORT SCOLAIRE DE MONTRÉAL
FORMÉE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL
ET LA COMMISSION SCOLAIRE JÉRÔME LE ROYER
recherche les services d'un
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les responsabilités et les tâches
— Appliquer les politiques de la Corporation conformément aux objectifs.
— Conseiller le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif sur tout objectif ou politique nouvelle.
— Préparer et administrer les budgets annuels.
— Coordonner et superviser la réalisation du programme annuel.
— Établir et entretenir les relations nécessaires auprès de tous les organismes du milieu dans le sport scolaire et de tout autre organisme pertinent.
— Coordonner les comités de travail.
— Concevoir, planifier et superviser les services de secrétariat.
— Coordonner la réalisation des stages de perfectionnement.
— Concevoir, planifier et mettre en place une politique d'information et de publicité.
— Représenter la Corporation à tout congrès ou colloque pertinent sur mandat.
— Fournir un rapport annuel sur les activités de la Corporation.
— Planifier à moyen et long terme les actions de la Corporation.
— Accomplir toute autre tâche assignée par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif.

Les conditions d'admissibilité
— Baccalauréat en éducation physique ou l'équivalent.
— Avoir travaillé au moins 3 ans en milieu scolaire.
— Avoir oeuvré au moins 2 ans en sport scolaire.
— Posséder une connaissance pertinente des structures sportives québécoises.

Congés et vacances
— Les congés sont ceux prévus dans la convention de l'A.P.N.E.O.
— Les vacances sont de 4 semaines ouvrables.

La rémunération
D'après la politique salariale appliquée aux conseillers pédagogiques, les candidats intéressés devront communiquer par téléphone avec Monsieur Claude Parent, président de l'Association à 642-9520 poste 330, avant le 7 octobre 1975.

L'Union Régionale de Québec des
**Caisses
Populaires**
Desjardins

Une institution du mouvement Desjardins qui connaît une évolution rapide au niveau de son organisation recherche:

1) Un **CONSEILLER EN PERSONNEL** (relations de travail et organisation) dont les principales fonctions sont:
D'assister et de conseiller les cadres de l'union régionale en matière d'organisation, structures administratives, évaluation des emplois, conditions de travail, avantages sociaux et administration des salaires.

2) Un **CONSEILLER EN PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE** dont les principales fonctions sont:
D'assister et de conseiller les cadres des Caisses populaires affiliées et de l'Union régionale en matière d'orientation de carrière des employés, d'identification de la relève ainsi que des besoins de formation et de perfectionnement d'analyse des besoins en personnel, de l'application du système d'appréciation du rendement des employés et d'assister ces derniers au niveau du recrutement des professionnels et cadres de l'organisation.
Ces postes devraient intéresser les personnes capables de travailler avec autonomie et dont la préparation pourrait leur permettre de développer des pratiques et des politiques en matière d'administration du personnel.
Les candidats recherchés doivent posséder une bonne expérience dans les domaines énumérés ci-dessus.
Les personnes choisies posséderont en outre les qualités personnelles telles que: belle personnalité, maturité, entregent, habileté à travailler en groupe, esprit d'analyse et de synthèse, bon jugement, initiative et facilité de communication.
Plan complet d'avantages sociaux et salaire très intéressant.
Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 10 octobre 1975 au:

Service du personnel
L'Union régionale de Québec
des Caisses populaires Desjardins
59 Avenue Bégin,
Lévis, Qué.
G6V 6P6

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR
à
**Montréal
et
Banlieue**
Excellentes routes disponibles

844-3361

Solidarité au tiers monde
OXFAM

Pan-russe chrétien vs national-communisme

L'héritage de l' "Age d'argent" dans la contestation en URSS

PARIS (par Vladimir Gedlaghine de l'AFP) — M. Vladimir Ossipov, ancien rédacteur de la revue slavophile "Vetche", condamné vendredi dernier à 8 années de camp pour "activité anti-soviétique", appartient à l'une des tendances de l'aile "droite" du mouvement contestataire de l'U.R.S.S.

Le responsable de "Vetche" (nom de l'assemblée populaire de l'ancienne Russie) a été jugé à huis-clos par le tribunal de la ville de Vladimir, à 180 km. à l'est de Moscou. L'idéologie que M. Ossipov représente au sein de la contestation soviétique est restée longtemps peu connue du fait même qu'elle s'est développée dans une stricte clandestinité.

La première tentative notable de regroupement d'intellectuels russes sur la base d'une idéologie chrétienne et nationale remonte à 1964 avec la création à Leningrad de "l'Union sociale chrétienne pan-russe pour la libération du peuple". L'organisation a été démantelée en 1967 et plusieurs dizaines de ses membres, dont ses fondateurs, Igor Ogourtsov et Mikhail Sado, ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 15 années de privation de liberté. L'activité de "l'Union" durant les trois années de son existence clandestine a été axée essentiellement sur l'étude de l'héritage philosophique traditionnel russe et du patrimoine spirituel laissé par "l'âge d'argent" de la fin du 19ème et du début du 20ème siècle, ainsi que des personnalités qui le marquèrent: Nikolai Berdiaev, Vladimir Soloviev, Lev Chestov, etc.

Le programme politique de l'organisation avait, toutefois un caractère révolutionnaire: considérant le bolchévisme comme une "étape tragique du développement national de la Russie", il préconisait en effet "la lutte armée pour la libération du peuple", le programme mettait l'accent sur la nécessité d'une "christianisation de la culture", d'une "subordination de l'activité de toutes les institutions sociales aux exigences de la morale chrétienne", et d'une participation de l'Eglise à l'activité des organismes législatifs et exécutifs. Il prônait également la mise en place d'une économie triple: privée, collective et d'Etat.

Les idées défendues par "l'Union" avaient trouvé un large écho dès la fin des années soixante dans les milieux croyants de l'URSS, au sein de ce que les "dissidents" appellent "l'Eglise spirituelle" par opposition à l'Eglise-institution. Dès ce moment, le "Samizdat" (éditions clandestines) avait commencé à publier sensiblement plus de textes à caractère religieux et philosophique, liés entre eux par l'affirmation commune de "l'originalité de la culture russe", du "particularisme" du christianisme oriental et orthodoxe, et par la croyance dans la "mission" de la Russie, différente de celle des peuples d'Occident.

Alexandre Soljenitsyne apportera plus tard une consécration à cette tendance "traditionaliste" en faisant paraître en Occident un recueil de textes

idéologiques, intitulé: "Sous les décombres".

Les représentants de cette tendance considèrent leur action d'opposition au régime essentiellement comme une lutte pour "le renouveau de la Russie". Le combat pour les droits démocratiques du citoyen qui s'était développé parallèlement, sur l'initiative de personnalités comme l'académicien Andreï Sakharov, revêt un aspect "secondaire", même si les noms des "traditionalistes" comme Vladimir Ossipov, Evgueni Barbanov et le père Sergueï Jeloudkov, entre autres, figurent souvent au bas des pétitions rédigées en faveur des condamnés politiques.

M. Vladimir Ossipov et ses collaborateurs de la revue "Vetche", puis de la revue "Zemlia" (la terre) qui lui avait succédé, se sont toujours défendus contre les attaques de "l'aile gauche" du mouvement contestataire et notamment

contre les accusations de "chauvinisme", de "racisme" et "d'antisémitisme".

Certaines positions du courant "traditionaliste" pouvaient en effet prêter le flanc aux critiques de la part de "néo-marxistes" comme l'historien Roy Medvedev, notamment, dans la mesure où les concepts de "russe", de "Russie" et de "patrie" avaient également pris une résonance particulière dans les milieux d'une intelligentsia proche du Parti qui se regroupait tout à fait légalement dans des clubs comme "Ros-sia" ou "Rodina" (patrie), ainsi qu'autour de revues officielles comme "Molodaya Gvardia" (la jeune garde) et "Nach Sovremennik" (notre contemporain).

Le thème central de l'idéologie de cette partie de l'intelligentsia, qui a pu être qualifiée de "nationale-communiste", est le renforcement de l'Etat russe.

Ainsi, la revue officielle "Molodaya Gvardia" affirmait-elle que "le critère le plus sûr pour apprécier un événement historique est simple: cet événement contribue-t-il à renforcer notre Etat? Voilà la seule question essentielle". Dans cette perspective, une tentative a été faite de porter un nouveau regard sur l'époque stalinienne. Dès 1970 "Molodaya Gvardia" affirmait en effet: "Maintenant il est évident que dans la lutte contre les destructeurs et les nihilistes, le tournant se place au milieu des années trente. Que d'injures ont été déversées depuis sur cette grande époque" (le milieu des années trente correspond à l'époque des grandes purges stalinienne).

Un autre texte, diffusé par le "Samizdat" dans le courant de l'année 1971, intitulé "La Parole de la nation" et émanant de cette même tendance, résumait la position de ses auteurs de la manière suivante: "L'important pour nous n'est pas de voir la démocratie vaincre la dictature, mais de voir la dictature prendre une nouvelle orientation..."

L'historien Roy Medvedev, dans son ouvrage "De la démocratie socialiste", souligne que les nationalistes russes (ceux de "Molodaya Gvardia") trouvent un "soutien actif" dans certains organismes aussi influents que la direction politique de l'armée et le comité central du "Komsomol" (organisation des jeunes communistes d'URSS).

Les Etats-Unis sont-ils condamnés à l'incohérence en matière d'énergie?

NEW YORK (par l'AFP) — Deux ans après le quadruplement du prix du pétrole, les Etats-Unis n'ont pu encore mettre sur pied une politique énergétique un tant soi peu cohérente.

En dépit de leurs immenses ressources, les Etats-Unis demeurent vulnérables pour leur approvisionnement énergétique et leur dépendance à l'égard du pétrole étranger ne s'est en rien réduite depuis 2 ans, puisqu'ils importent toujours de 35 à 40% de leur consommation de produits pétroliers.

C'est le Congrès qui est responsable de cette situation, ont répété les représentants de l'Administration en commentant la nouvelle hausse décidée par l'OPEP, qui se traduira pour les Etats-Unis par une augmentation de 2 milliards de dollars de leur "facture" pétrolière et une hausse d'un peu plus d'un cent le gallon (environ 2 p.c.) du prix de l'essence dans le pays.

Tant le président Ford que M. Frank Zarb, administrateur de l'Agence fédérale de l'énergie, ont relancé au cours du week-end leurs attaques contre les parlementaires américains. "Je ne suis pas sûr s'il s'agit d'une augmentation de l'OPEP ou du Congrès", s'est même écrié M. Zarb avec amertume.

Le Congrès, affirme la Maison-Blanche, a été incapable depuis le début de l'année de mettre sur pied une politique nationale de l'énergie et ce, en dépit des propositions faites par l'Administration.

L'essentiel de ces propositions réside en une "libération" des prix du pétrole dit "ancien" (60% de la production soumis à un plafond de 5,25 dollars le baril contre 12 dollars pour le pétrole "nouveau") extrait du sol américain.

Ce "décontrôle" — qui pourrait être plus ou moins progressif — permettrait un certain renchérissement du pétrole américain, ce qui limiterait la consommation tout en dégageant les ressources nécessaires à la recherche, avec pour conséquence une réduction progressive de la dépendance américaine vis-à-vis du pétrole étranger.

Le Congrès et le président Ford se disputent depuis plusieurs mois à ce sujet et le conflit ne semble pas près de s'apaiser. Les deux parties se sont mises d'accord la semaine dernière sur une prolongation jusqu'au 15 novembre prochain du contrôle des prix qui avait théoriquement expiré le 1er septembre. Mais ce délai ne sera peut-être pas suffisant pour la mise au point d'un compromis acceptable pour tous.

Les parlementaires démocrates ne veulent d'une hausse trop rapide des prix du pétrole qui relancerait l'inflation et pourrait compromettre la reprise économique du pays. La hausse de 10% décidée par l'OPEP leur donne à cet égard un argument supplémentaire contre le plan de M. Ford.

Les perspectives d'une rapide mise en place d'une politique pétrolière aux Etats-Unis ne paraissent donc pas très bonnes. En outre, certains spécialistes estiment, contrairement aux experts de l'Administration, qu'une "libération" des prix du pétrole américain ne garantit nullement une progression à court ou moyen terme de la production du pays.

Cette production est retombée ces derniers temps à son plus bas niveau depuis 9 ans (environ 8,2 millions de barils de brut par jour). Aucun progrès notable ne sera sans doute enregistré avant l'arrivée du pétrole d'Alaska, prévue pour 1977, mais qui pourrait être retardée si l'oléoduc trans Alaska ne se construit pas aussi rapidement que prévu.

Les Etats-Unis devront donc continuer à importer du pétrole pendant de nombreuses années, même jusqu'en 1995 selon un récent rapport de l'Administration pour la recherche et le développement de l'énergie (ERDA).

Le président Ford n'en a pas moins décidé la semaine dernière de relancer l'idée d'indépendance énergétique pour les Etats-Unis dès 1985 en proposant la création d'un nouvel organisme fédéral — l'Energy Independence Authority ou EIA — qui aiderait le secteur privé à financer un développement massif des ressources énergétiques du pays et serait doté d'énormes ressources financières: 100 milliards de dollars sur une période de dix ans.

Cette nouvelle version du projet "indépendance" (qui a été mise au point par le "brain-trust" du vice-président Nelson Rockefeller) vise au développement rapide de sources d'énergie nouvelles (nucléaire, solaire, géothermique) ou de remplacement (charbon, schistes bitumeux) afin de réduire la part du pétrole et du gaz dans l'approvisionnement énergétique du pays (environ 45 et 30% respectivement).

Mais ce projet rencontrera certainement une certaine opposition au Congrès, pour diverses raisons tant pratiques que politiques. M. Ford compte néanmoins en faire un cheval de bataille électoral pour s'opposer notamment à un projet similaire préparé par un candidat à l'investiture démocrate, le sénateur Henry Jackson.

RENAUD-BRAY
5219, C.ôtes-des-Neiges
Montréal

Henri Bélanger
Place à l'homme
Eloge du français québécois

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal



Carole Hutchison
FONDATRICE

Vous êtes-vous déjà arrêté à compter les soirées inutiles passées en compagnie de quelqu'un qui vous plaisait plus ou moins?

Pourquoi continuer à perdre ce temps précieux? Ne serait-il pas préférable de rencontrer une personne qui aurait les mêmes goûts, les mêmes affinités; former un couple! N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous caresse au fond de son coeur?

Non, ce n'est pas démodé ou vieux jeu que de rechercher l'âme soeur, c'est plutôt logique! Pourquoi se contenter de n'importe qui à ses côtés quand un organisme peut vous aider à dénicher cette personne qui donnerait un visage à vos rêves?

L'INSTITUT HUMANISTE
ouvre toutes grandes ses portes à vous, chers amis, qui avez compris que le partage est essentiel dans la vie!

Composez
845-9161
OU ENCORE VENEZ NOUS VOIR!

LE PLUS GRAND CENTRE DE RENCONTRE AU CANADA

INSTITUT HUMANISTE

ASTRO CLUB

1700, RUE BERRI
Palais du Commerce, Suite 24

845-9161

MICROFILM

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

INDEX DU DEVOIR ÉGALEMENT DISPONIBLES DEPUIS 1966

Pour RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ÉCRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR SERVICE DU MICROFILM 211 rue du ST-SACREMENT, MONTREAL (Qué.) H2Y 1X1 OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245

Cédez aux plaisirs des réunions d'affaires. Composez 878-1688



CPHôtels Le Château Champlain

MONTREAL CHICAGO

ALLER RETOUR AVEC AIR FRANCE? AVEC PLAISIR!

Vol EN B747

départ: 14h40 retour: 17h30

ON A VOTRE VOYAGE.

Malgré l'opposition de l'aile gauche, le Labour appuie la politique Wilson

BLACKPOOL (AFP) — Le congrès du parti travailliste réuni à Blackpool a manifesté dès hier soir son approbation de la politique anti-inflationniste du gouvernement Wilson malgré les critiques de l'aile gauche du parti.

Une motion déposée par M. Hugh Scanlon, chef du syndicat de la métallurgie, pour réclamer une politique de relance plus énergique afin d'éviter l'aggravation du chômage, a été repoussée à mains levées à une forte majorité.

M. Michael Foot, ministre du Travail, a été beaucoup mieux accueilli qu'on ne le prévoyait lorsqu'il a lancé un vibrant appel aux syndicats membres du mouvement travailliste pour qu'ils soutiennent la politique économique du gouvernement Wilson dans cette heure de crise.

A la fin de son allocution, M. Foot, qui fait partie de l'aile gauche du parti, mais qui reste fidèle au premier ministre Harold Wilson, a reçu une chaleureuse ovation des délégués.

Toutefois, la conférence a accepté d'inscrire à son ordre du jour une motion réclamant le contrôle des importations de textiles et de chaussures contre le vœu du gouvernement Wilson.

Le 74^e Congrès du parti travailliste britannique s'était ouvert dans un climat tendu par la lutte ouverte entre la gauche et la droite du Labour.

L'offensive déclenchée dimanche soir contre les "extrémistes" par le ministre "modéré" de l'aide au développement M. Reg Prentice, a encore alourdi l'atmosphère. M. Prentice, à qui l'organisation travailliste de sa circonscription a interdit de se représenter à de futures élections, a invité le parti à renoncer à ses politiques "réalistes" comme les nationalisations qui sont pourtant inscrites à son programme électoral. De plus, ses supporters de "l'alliance social-démocrate" ont accusé onze des vingt neuf membres de l'exécutif national du parti d'être des sympathisants communistes.

Ces déclarations à l'emporte pièce

et ces dénonciations ont profondément embarrassé non seulement les collègues de M. Prentice au gouvernement, mais aussi ses propres supporters. M. Jack Jones, leader du puissant syndicat des transports et l'un des principaux partisans de la politique anti-inflationniste de M. Wilson a accusé les amis de Reg Prentice de faire du "macarthysme".

Ces rivalités se sont également manifestées lors du vote par l'exécutif national d'une motion invitant le gouvernement à confisquer tous les avoirs chiliens en Grande-Bretagne. Ce vote a été acquis par 20 voix contre 7, dont celle du premier ministre qui a quitté la salle pour exprimer son mécontentement.

L'élection des membres du nouvel exécutif national risque fort de confirmer cette division croissante du parti dont les projets de réformes socialistes sont freinés, sinon complètement bloqués, par les difficultés économiques de l'heure.

M. Denis Healey, le chancelier de l'échiquier, l'un des lieutenants les plus fidèles d'Harold Wilson, risque d'être battu et remplacé par M. Eric Heffer. Chassé du gouvernement pour son attitude lors de la campagne précédant le référendum européen, M. Heffer est l'un des "martyrs" de la gauche. Aucun ministre n'a été chassé du comité exécutif du parti depuis un quart de siècle. Les résultats de ce vote seront connus aujourd'hui.

L'exécutif national a pris position contre plusieurs motions critiquant la politique économique du gouvernement. Cet appui au gouvernement facilitera la tâche des ministres chargés de convaincre le congrès qu'il serait absurde d'engager dès maintenant une opération anti-chômage de relance de l'économie.

M. Fred Mulley, ministre de l'éducation, a voulu rassurer les délégués dans son discours inaugural de président du congrès: "Ceux qui espèrent voir surgir entre nous des différends insurmontables seront encore une fois déçus", a-t-il dit.

Les radios clandestines se taisent et l'accent est mis sur la sécurité au Liban

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Les représentants des diverses confessions et groupements politiques libanais ont adopté hier une série de mesures destinées à réduire au silence les tireurs isolés qui paralysent toute activité à Beyrouth, à débayer les barricades et à faire taire les radios pirates des chrétiens et musulmans dont les émissions exacerbent les passions.

Réunis pendant plus de trois heures hier matin au sein du comité de dialogue

formé la semaine dernière — et qui s'est réuni pour la première fois vendredi dernier, ils ont également convenus de faire cesser les enlèvements qui sont, très souvent, à l'origine de représailles et contre-représailles.

Parmi les décisions adoptées hier et annoncées par le premier ministre, M. Rachid Karamé, celle concernant l'arrêt des émissions des "radios privées" a immédiatement été appliquée. Dès 15 heures locales, la voix du Liban a en effet an-

noncé qu'elle cessait d'émettre "sur ordre de Cheikh Pierre Gemayel", le leader phalangiste, et terminait ses émissions par l'hymne national libanais suivi de celui des phalanges. Une heure plus tard, il n'était pas encore possible de savoir si la seconde radio pirate La voix du Liban arabe interrompait également ses émissions car celles-ci sont moins régulières que celles de sa rivale.

Parmi les autres décisions du "comité national" figurent également la "suppres-

sion des barricades" qui seront remplacées par des contrôles des forces de l'ordre et la mise en oeuvre de "mesures efficaces" pour mettre un terme "aux enlèvements, aux plasticages et aux actions des francs tireurs".

M. Karamé a également annoncé "la libération sans condition de toutes les personnes enlevées" et l'octroi d'une aide à la reconstruction des établissements commerciaux endommagés. Enfin, sans doute dans le but de contribuer à "calmer" les esprits, il a demandé à la presse d'exercer une "auto-censure".

Pour sa part, M. Gemayel n'a pas exclu l'éventualité d'une modification de la constitution libanaise "selon les normes constitutionnelles". Cette précision du chef des phalanges restreint singulièrement les éventuels pouvoirs — toujours non définis — du "comité national pour le dialogue" qui selon un journal libanais se trouve au centre de l'enjeu principal de la lutte politique. La constitution prévoit en effet que la constitution ne peut être modifiée que par un vote à la majorité des deux tiers de la chambre. Or, la représentation du "pays réel" à la chambre, en raison notamment de la loi électorale et des critères d'attribution de la nationalité libanaise est battue en brèche par certaines forces politiques qui ont émergé au premier plan au cours des dernières semaines.

Le comité devra trancher d'autre part le problème de la représentation en son sein de la communauté chiite qui s'estime insuffisamment représentée. Pour la seconde fois, M. Kamel Assaad, président de l'assemblée chiite du Sud-Liban n'a pas assisté aux travaux du comité hier.

Les documents "expurgés" remis par Ford ne satisfont pas Pike

WASHINGTON (d'après AP) — Les conseillers du président Ford ont commencé hier à remettre à la commission de la Chambre des représentants qui enquête sur les services de renseignements une masse de documents non-secrets, mais ce geste de la Maison-Blanche n'a pas satisfait le président de la commission, M. Otis Pike, qui exige toujours des informations confidentielles, y compris le nom des agents.

Pendant les membres de la commission paraissent divisés sur la réponse à donner à une proposition du président Ford qui trace d'étroites limites au droit de la commission à obtenir des dossiers confidentiels pour son enquête. M. Pike demande que la Chambre exige par un vote l'accès total aux documents secrets. Car il estime que les exigences du président Ford peuvent servir "à soustraire à la commission tout ce que la Maison-Blanche estimera bon".

Les nombreux documents que les conseillers présidentiels entendent fournir à la commission Pike ne comprennent pas le nom des agents qui ont rédigé ces rapports. M. Pike a affirmé que ces noms étaient nécessaires à son enquête, afin de déterminer pourquoi certains rapports sont souvent ignorés.

Le président de la commission s'est également plaint de l'attitude du président Ford qui n'a cherché un compromis

que sur le droit de la commission à rendre publics des documents secrets: "Ils sont prêts à être très raisonnables sur ce que nous pouvons rendre public, pour autant qu'ils ne nous donnent que très peu à rendre public".

Pour sa part, le représentant Robert McClory, qui parlait au nom des membres républicains de la commission, a estimé que la masse de documents que la Maison-Blanche s'apprêtait à remettre allait procurer à la commission plus de travail qu'elle ne pourrait en accomplir. "Le président Ford est prêt à placer sa crédibilité en jeu dans cette affaire, pour autant qu'elle concerne la remise de documents à la commission", a-t-il ajouté.

Mais le représentant démocrate Robert Giaino s'est déclaré être peu convaincu que même la promesse du président Ford de prendre la décision finale sur ce qui

doit être gardé secret, n'empêchera pas les services de renseignements de soustraire des dossiers aux enquêteurs de la commission. "Pour être franc et honnête, je ne leur fais pas confiance. Ils sont en train de soulever terre et ciel et ont même mis le président dans le débat, afin d'essayer d'empêcher que la commission n'obtienne des informations", a ajouté M. Giaino.

Le président de la commission a en outre répété qu'il était prêt à un compromis avec la Maison-Blanche, selon lequel des documents que M. Ford estime confidentiels ne seraient rendus publics qu'après un avis d'un tribunal. Mais pour M. Pike, le véritable problème est la fourniture adéquate de dossiers qui permettent à la commission de faire son travail. Mais les conditions de la Maison-Blanche sont bien trop limitées sur ce point.

Mme Claustre libérée dans trois semaines au plus tard?

PARIS (Reuter) — "Françoise Claustre sera libre dans trois semaines au plus tard", a déclaré le chef de ses ravisseurs Toubous, M. Hissène Habré dans une interview publiée hier à Paris par le quotidien Le Figaro.

"A moins, bien sûr, qu'une fois de plus, le gouvernement français ne respecte pas sa parole. Auquel cas bien évidemment, nous serons obligés de l'exécuter. Cette affaire a duré trop longtemps et notre patience est à bout", a ajouté M. Habré à Thierry Desjardins, envoyé spécial du Figaro, dans le Tibesti depuis dix jours avec un groupe de journalistes.

Contrairement à ce qui a été annoncé à Paris, Hissène Habré nous a affirmé qu'il n'avait pas reçu la moindre somme d'argent des Français et qu'il était bien décidé à ne libérer Mme Claustre que quand l'accord aura été exécuté dans sa totalité", ajoute M. Desjardins.

M. Habré réclame une rançon de dix millions de francs, quatre millions en liquide et le reste en matériel non-militaire en échange de la libération de Mme Claustre, qu'il retient captive depuis plus de seize mois.

Il avait été annoncé officiellement à Paris, après le retour du Tibesti du préfet Louis Morel la semaine dernière, que ce dernier avait remis les quatre millions de francs à M. Habré. Les deux diplomates africains qui ont accompagné M. Morel

au Tibesti, sont de Guinée-Bissau, révèle par ailleurs, M. Desjardins. M. Habré avait demandé que des observateurs de Guinée-Bissau ou de Somalie servent de garantie à l'émissaire français.

"C'est une femme extraordinaire, je l'admire beaucoup, elle a fait preuve dans toute cette épreuve d'un courage exemplaire. J'espère vraiment de tout coeur pouvoir la libérer", déclare M. Habré de Mme Claustre.

Évoquant son mari, M. Pierre Claustre, M. Habré a précisé: "Nous l'avons gardé en garantie

Cédez aux plaisirs des banquets de noces. Composez 878-1688

Quel plaisir pour la mariée!



CPHôtels Le Château Champlain

Washington renoncerait à fournir des missiles Pershing à Israël

NEW YORK, (d'après Reuter et AFP) — Devant l'hostilité croissante du Congrès et du ministère de la Défense, le gouvernement du président Gerald Ford va probablement renoncer à livrer des missiles "Pershing" à Israël, rapporte l'hebdomadaire Newsweek.

"L'offre sera peut-être maintenue en principe, mais entre le Congrès et le Pentagone, l'opposition est trop forte pour que le gouvernement puisse la surmonter", estime un responsable du département de la Défense cité par Newsweek.

On a aussi appris que le Koweït a été officiellement informé par les Etats-Unis de la décision du gouvernement américain de ne pas vendre des missiles sol-sol Pershing à Israël.

Cette information a été communiquée à la presse à Koweït par le ministre des Affaires étrangères koweïtien par intérim, Cheik Salem Sabah Salem, qui venait de recevoir pendant une heure l'ambassadeur des Etats-Unis à Koweït, M. William Stoltzhus.

M. Stoltzhus, a déclaré Cheikh Salem "a transmis la décision de son gouvernement de refuser de vendre des missiles Pershing à Israël". Le ministre koweïtien s'est refusé à tout commentaire et a seulement indiqué qu'il transmettra cette décision au prince héritier, Cheikh Jaber Ahmed.

Par ailleurs, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ron Nessen, a réaffirmé que l'administration américaine

comptait poursuivre ses efforts en vue de l'ouverture de négociations pour un accord intérimaire israélo-syrien.

M. Nessen était interrogé sur les déclarations faites au Caire par le président égyptien Anouar Sadate suivant lesquelles M. Ford se serait engagé à ce qu'un désengagement partiel des forces israéliennes sur le Golan fasse suite à l'accord intérimaire israélo-égyptien.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a encore indiqué que, à sa connaissance, aucune initiative diplomatique n'avait été prise encore par les Etats-Unis pour relancer une négociation à ce propos.

D'autre part, le montant de l'aide militaire américaine à l'Égypte s'élèverait à environ un milliard de dollars par an pour les cinq années à venir, indique dans son dernier numéro l'hebdomadaire Aviation Week. Suivant cet hebdomadaire, souvent bien renseigné, cette estimation aurait été donnée par l'administration aux commissions compétentes du Congrès, dans le cadre de la préparation de la visite que doit effectuer à Washington à la fin d'oc-

tobre le président égyptien. Celui-ci amènera certainement avec lui, comme l'a fait à la mi-septembre le ministre de la Défense israélien Shimon Peres, une "liste d'achat" de types de matériels militaires qu'il souhaite se procurer aux Etats-Unis, du fait de sa rupture quasi-complète avec l'URSS.

Enfin, M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères a proposé à New York à M. Ygal Allon la création d'un état palestinien en Cisjordanie et à Gaza qui serait "lié économiquement à Israël", déclarait-on hier dans les milieux politiques de Jérusalem.

La suggestion de M. Gromyko avait été révélée quelques heures auparavant par le journal Yedioth Aharonoth. Comme tous les autres organes de la presse israélienne il insistait d'autre part sur le "durcissement de la politique soviétique à l'égard d'Israël". M. Gromyko n'a en effet pas fait état de "rectifications mineures de frontières" mais de la restitution par Israël de la totalité des territoires occupés en 1967.

Patricia a demandé à adhérer à la SLA sept semaines après le rapt

NEW YORK (AFP) — Patricia Hearst a demandé à adhérer à l'Armée de libération symbionnese (SLA) sept semaines après son enlèvement, le 4 février 1974, a révélé hier le magazine Rolling Stone qui a reconstitué la "cavale" de dix-neuf mois de la fille et petite fille de magnats de la presse américaine.

Patty, précise le journal, a participé au hold up de San Francisco au cours duquel elle fut identifiée "pour prouver à la SLA" sa conversion aux idéaux du groupuscule extrémiste. Cependant, selon Rolling Stone qui cite comme sources "trois personnes qui ont aidé les fugitifs", la plupart des membres de la SLA étaient opposés à l'adhésion de Patricia Hearst, bien que David DeFreeze, le chef du groupe, estimait que cette conversion prouvait son "pouvoir et sa puissance".

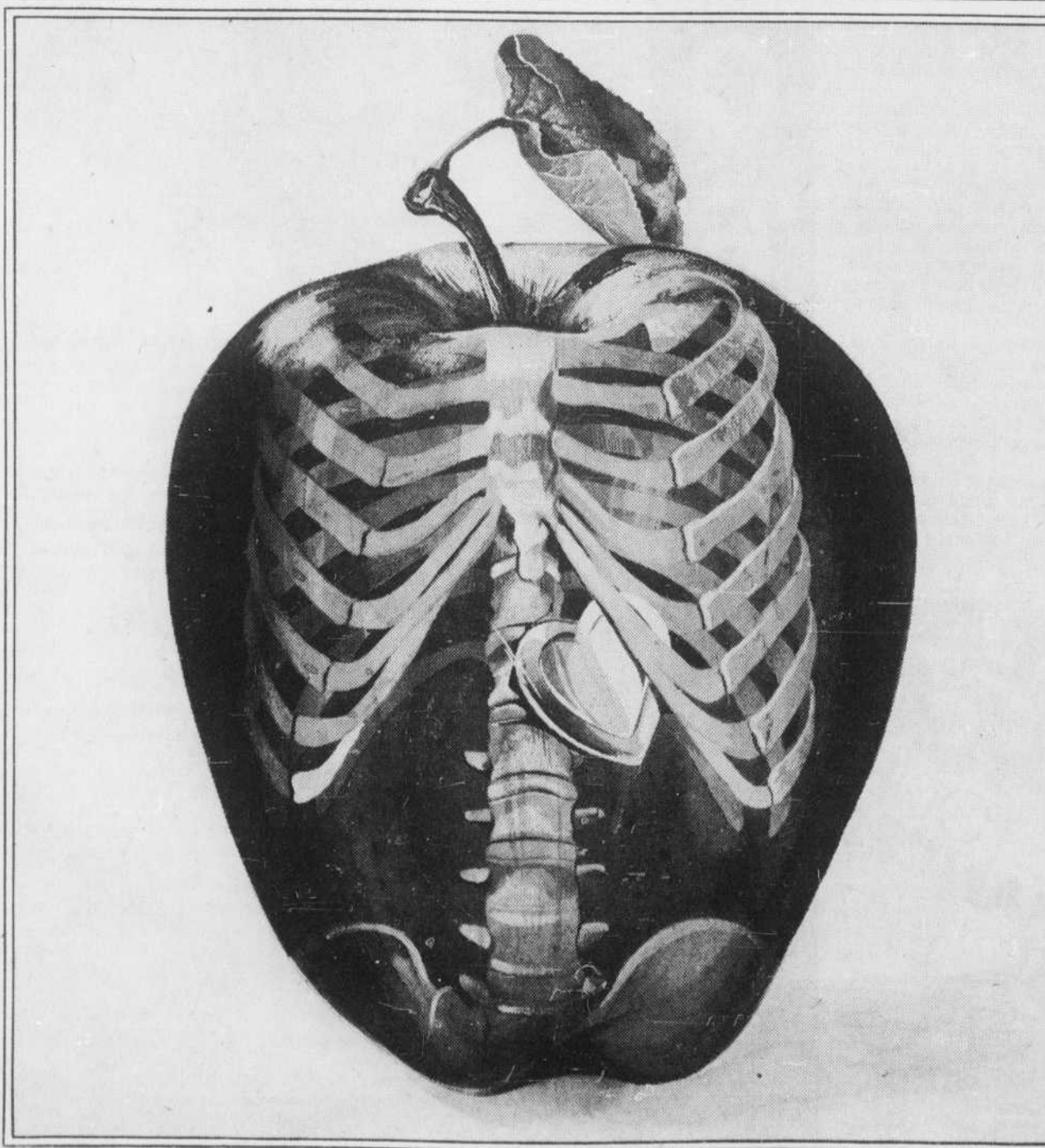
La jeune héritière de vingt ans, fut enfermée dans un placard pendant le premier mois qui suivit son enlèvement. Par la suite elle put librement se déplacer d'une pièce à l'autre à l'intérieur du refuge de la SLA et autorisée, selon le journal, à assister aux "sessions politiques journalières" de l'organisation. Jack Scott, un jeune entraîneur sportif connu aux Etats-Unis pour ses opinions radicales, choqué par la brutalité poli-

cière lors de la fusillade de Los Angeles au cours de laquelle six membres de la SLA furent tués, s'est alors proposé, selon Rolling Stone, à aider le couple Harris, derniers survivants connus de la SLA et Patricia Hearst.

En conduisant celle-ci de la côte ouest vers New York, M. Scott lui aurait proposé de laisser partir. Patricia Hearst aurait alors répondu: "Je veux aller où mes amis vont". Après New York, les fugitifs se sont réfugiés dans une ferme de Pennsylvanie louée par Jack Scott. C'est alors que Wendy Yoshimura arrêtée en même temps que Patricia Hearst se joignit au groupe.

Ces derniers mois, William et Emily Harris, Wendy Yoshimura et Patricia Hearst sont restés en Californie. Ils ont été arrêtés le 18 septembre à San Francisco.

Patricia Hearst, depuis sa prison, a assuré, dans une déposition, qu'elle avait été victime de la SLA. Dans d'autres déclarations, elle a réaffirmé ses sympathies pour le groupe. Elle est actuellement examinée par plusieurs psychiatres à la requête de ses avocats qui déclarent qu'elle est sous le coup d'un grave traumatisme psychologique.



UN P'TIT COUP DE COEUR
le mardi soir à 19h

Une rampe de lancement pour le conditionnement physique de l'homme moderne. Découvrez la réponse au problème de la détérioration constante de la santé physique. Un p'tit coup de coeur, c'est pas forçant!

la télévision des Québécois
CIVQ-TV15
QUÉBEC CANAL
CIVMTV17
MONTRÉAL CANAL
et sur câble dans plusieurs villes du Québec

RADIO-QUÉBEC

Cinq ans plus tard . . .

La Crise d'octobre vue d'Ottawa

par STEWARD LACLEOD

OTTAWA (PC) — Il y a cinq ans le premier ministre Trudeau, le regard aussi dur que l'acier, prononçait à la télévision nationale les paroles suivantes: "Je m'adresse à vous en un moment de crise grave." C'était le 16 octobre 1970.

Sur les pelouses soignées de la colline parlementaire, où quelques années auparavant certains avaient protesté parce que les membres de la Gendarmerie canadienne avaient commencé à porter une arme, des soldats étaient postés, mitrailleurs au canon. Des hélicoptères tournaient dans le ciel, des jeeps parcouraient bruyamment les rues d'Ottawa, des convois de soldats roulaient dans la vallée de l'Outaouais.

Devant le bureau du ministre de la Défense, M. Donald Macdonald, deux soldats casqués examinaient les passants avec méfiance. A Rockcliffe, un soldat, mitrilllette au creux du bras, s'abritait de la pluie dans le garage de John Diefenbaker.

Au bout de la rue, un élève de l'école privée semblait offensé et demandait à son père pourquoi il n'y avait pas de soldats sur sa pelouse. "Je croyais que tu étais important..."

Quand M. Trudeau, escorté de deux voitures remplies de soldats et de policiers, se rendit à un studio de télévision pour enregistrer son message, ce soir du 16 octobre, le pays tout entier était dans l'attente. Ce furent des jours chargés d'électricité. "Par certains côtés, c'était pire qu'en temps de guerre, a déclaré l'ancien

solliciteur général, devenu le sénateur George McNeil. Au moins, en temps de guerre, on savait qui était l'ennemi."

Des groupes de gens se promenaient autour du Parlement, et voyaient les ministres du cabinet et les autres personnalités entrer dans l'édifice sous escorte militaire. En silence, ils regardaient la flamme du centenaire.

Des rumeurs circulaient: certains disaient que le FLQ s'était infiltré dans l'armée, tandis que d'autres disaient que le FLQ avait assez de soldats pour attaquer le pays.

Quand M. Trudeau s'adressa à la nation, ce vendredi soir, ni lui ni personne ne savait, à Ottawa, que les choses iraient en s'aggravant. Le lendemain soir, alors qu'au Parlement on discutait de la mise en application de la Loi des mesures de guerre, un billet fut remis à M. Robert Borrie, ancien député libéral de Prince George-Peace River. A minuit 55 minutes, il annonça la nouvelle aux quelque 50 députés réunis à la Chambre des Communes. "Je viens d'apprendre... qu'un bulletin de nouvelles annonce qu'un corps a été retrouvé dans une des voitures utilisées pour enlever l'un ou l'autre des otages. Un deuxième bulletin confirme qu'il s'agit de M. Laporte."

Des larmes montèrent aux yeux de plusieurs députés, en particulier de ceux du Québec.

M. Marcel Prud'homme, député libéral de Saint-Denis, ne put supporter une parole de plus. Alors que M. Stanley Knowles, député néo-démocrate de Winnipeg-Nord Centre, parlait de la nécessité de rebâtir un Canada uni à partir de ce terrible drame, M. Prud'homme lui

cria: "Assez, la meilleure chose que vous pouvez faire, c'est d'offrir votre silence dans un Canada uni et meilleur."

M. Knowles se tut. La Chambre ajourna pour la nuit, et les députés se serrent la main, silencieusement. Certains pleuraient encore.

Pendant deux semaines, l'atmosphère sur la colline parlementaire fut complètement transformée. Des ministres du Cabinet généralement affables marchaient dans les corridors, la mine sombre. D'autres, qui sourient rarement, riaient nerveusement. D'autres étaient irritables.

M. Trudeau eut un mémorable dialogue avec un reporter de Radio-Canada, au sujet des "cœurs sensibles" qui s'opposaient à l'imposition de la Loi des mesures de guerre et à la présence de l'armée. "Tout ce que je peux dire, c'est qu'il est plus important de maintenir l'ordre dans la société que de s'inquiéter des gens aux coeurs sensibles, qui n'aiment pas voir l'armée." Les soldats étaient entrés à Ottawa le 13 octobre, afin de libérer la police pour des "tâches plus importantes". "Nous ne pouvons nous permettre un autre enlèvement, en ce moment", avait déclaré M. McNeil.

Par erreur, des soldats avaient pénétrés dans l'édifice du Parlement avec leurs mitrillottes, et ce contre toutes les traditions. "C'est déplorable, avait dit M. Gordon Aiken, ancien député conservateur de Parry Sound-Muskoka. La présence physique de l'armée dans l'édifice me révolte."

La tension n'avait cessé de monter depuis l'enlèvement de M. Cross, le 5 octobre, et celui de M. Laporte, le 10 oc-

tobre. Elle atteignit un sommet sans précédent le 17 octobre, avec le meurtre du ministre du Travail du Québec, immédiatement après la proclamation de la Loi des mesures de guerre et les discussions étaient chargées d'émotivité autour du débat concernant l'application de cette loi.

A cause du peu de renseignements disponibles, et à cause des rumeurs effrayantes sur la force du FLQ, la plupart des membres du Parlement approuvaient la décision du gouvernement, qui avait été prise après une longue série de réunions du Cabinet, de consultations avec la police et les autorités militaires, et de recommandations de la part des gouvernements du Québec et de Montréal.

"Je puis vous assurer que le gouvernement reconnaît les graves responsabilités qu'il prend en s'imposant, en certains cas, dans les libertés civiles", avait déclaré M. Trudeau.

Dehors, dans l'obscurité qui entourait la flamme du centenaire, un petit groupe de personnes chantaient O Canada. C'était d'une façon différente qu'ils l'avaient chanté, trois ans auparavant, quand le pays célébrait son 100e anniversaire.

Sur les marches de l'édifice du parlement, plusieurs centaines de personnes se tenaient silencieuses, attendant les nouvelles qui pourraient leur parvenir. On voyait des affiches portant "Canada, nous t'aimons d'un océan à l'autre".

Le gouvernement n'avait aucune difficulté à obtenir l'appui du public pour la mise en application de la Loi des mesures de guerre. N'ayant que très peu de renseignements à leur disposition, les députés de l'Opposition — à l'exception des néo-démocrates — étaient disposés à accepter la parole du premier ministre Trudeau, selon laquelle il existait un état "d'insurrection appréhendée".

Et les actions encore plus énergiques préconisées par M. Réal Caouette, leader du Crédit social, ne soulevèrent pas cette fois les moqueries habituelles. Les députés écoutèrent sans réagir quand M. Caouette proposa qu'on passe au peloton d'exécution les chefs du FLQ. "Ils devraient être forcés de dénoncer leurs tuteurs, leurs bandits, sous la menace de voir 10 de leurs membres exécutés pour chaque personne qu'ils tuent."

Le chef du parti conservateur, M. Robert Stanfield, informé à l'avance de la proclamation de la Loi des mesures de guerre, déclara plus tard en Chambre qu'il devait accepter la parole du gouvernement, selon laquelle il y avait crainte

d'insurrection. "Seul le gouvernement est en mesure de savoir."

Avec le recul du temps, M. Stanfield a déclaré par la suite que le gouvernement, de toute évidence, n'avait pas assez de preuve pour justifier sa décision. "A mon avis, a-t-il déclaré, c'était un geste extrême. A l'époque, j'ai accepté la parole du gouvernement qui jugeait cette décision nécessaire. M. Trudeau, cependant, n'a jamais fourni les preuves que cette possibilité d'insurrection existait vraiment."

A l'exception de deux députés, Frank Howard (Skeena) et Mas Saltzman (Waterloo-Cambridge) les néo-démocrates s'opposèrent carrément à la décision du gouvernement.

"Nous n'allons pas défendre la démocratie en laissant le gouvernement refuser d'utiliser les moyens démocratiques qu'il a à sa disposition", a déclaré plus tard l'ancien leader néo-démocrate, M.T.C. Douglas. Dans la passion qui entourait ce débat, ses opinions furent décidément impopulaires.

Et David Lewis, qui devait plus tard lui succéder, avait des opinions encore plus tranchées sur la Loi des mesures de guerre. Il déclara: "C'est une élimination horrible des libertés civiles au Canada". Finalement, la décision prise par le gouvernement recueillit 190 votes. Seize néo-démocrates votèrent contre.

Le sénateur Eugene Forsey, libéral, et expert reconnu en droit constitutionnel, déclara qu'il était "entièrement d'accord" avec la décision du gouvernement. Et maintenant, avec le recul, il déclare: "Je n'ai pas changé d'opinion d'un iota, d'une particule ou d'une virgule. Je regrette que nous ayons dû le faire, mais à ce moment-là, c'était indispensable".

M. Stanfield fait observer que bien qu'aucune preuve n'ait été produite pour justifier la décision du gouvernement, "il n'y a pas eu de pression de la part du public pour qu'une enquête soit ouverte".

La crise avait frappé Ottawa avec une soudaineté terrifiante, mais elle ne se termina pas de la même façon. Pendant le long drame qui devait se terminer le 3 décembre par la libération de M. Cross, Ottawa devint accoutumé aux mitrillottes, aux jeeps, aux hélicoptères. Les gens cessèrent de tourner la tête quand des ministres du cabinet allaient à l'église sous escorte armée.

Et quand enfin le Parlement eût fini de discuter de la Loi de l'ordre public qui devait remplacer la Loi des mesures de guerre, le 3 décembre — les galeries ré-



Mirabel est-il désuet avant même d'avoir été inauguré?

par PAUL GESSELL

STE-SCHOLASTIQUE (PC) — L'aéroport international de Mirabel est un paradoxe car bien que cette aérobase ait été conçue pour être aussi commode que possible pour les passagers, on prévoit plusieurs graves inconvénients après son inauguration le 4 octobre.

Alors que Mirabel devient l'aéroport international de Montréal, l'aéroport de Dorval, situé plus près de la ville, sera utilisé exclusivement pour les vols domestiques et nord-américains. Après 1980, il est possible que les vols entre les Etats-Unis et le Canada soient transférés à Mirabel.

La plupart des passagers arrivant d'Europe à Mirabel devront se rendre à Dorval par autobus pour prendre la correspondance vers Ottawa, Winnipeg ou Vancouver. La distance entre Mirabel et Dorval est de 35 milles. L'inverse est également vrai pour les passagers en provenance de ces villes, qui veulent partir de Montréal pour se rendre en Europe.

De leur côté, les compagnies d'aviation ont déclaré qu'elles ne feront pas de réservations sur les vols de correspondance avec une différence de temps de moins de deux heures et demie.

Bien que le ministère fédéral des Transports projette de faire en sorte que les passagers, à Mirabel, puissent prendre des avions qui se rendent à Ottawa, Toronto et Québec, un représentant officiel d'Air Canada a déclaré au cours d'une interview que rien n'est encore décidé au sujet de ces vols. Dans l'industrie de l'aviation commerciale, on pense généralement que les passagers qui auront le choix entre Toronto et Montréal pour revenir d'Europe ou s'y rendre choisiront Toronto de préférence à Montréal.

Imaginez par exemple un habitant d'Ottawa en vacances à Paris. Il peut revenir avec Air France à Mirabel, et de là prendre l'autobus jusqu'à Dorval, afin de prendre un avion de correspondance pour Ottawa. Ou encore, il peut venir avec Air Canada de Paris à Toronto, et de là prendre la correspondance jusqu'à Ottawa.

Mirabel présentera également certains problèmes pour les Montréalais. Ceux qui ont l'habitude de la courte distance entre le centre-ville et Dorval devront parcourir 35 milles, ce qui peut prendre une heure aux heures de pointe.

Les routes spéciales menant à Mirabel ne sont pas encore achevées, de sorte qu'il sera nécessaire d'emprunter l'auto-route des Laurentides et de passer par deux postes de péage de \$0.25 chacun.

Le service d'autobus entre Montréal et Mirabel coûtera probablement \$5, contre \$2.75 actuellement entre le centre-ville et Dorval.



La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal et la Commission de transport de Laval ont obtenu les contrats d'autobus entre ces deux villes et Mirabel. La CTCUM est sujette aux grèves. En cas de grève, les voyageurs auront le plaisir de déboursier de \$20 à \$25 pour effectuer la course en taxi entre le centre-ville et Mirabel.

A l'origine, on devait installer un système de transport rapide entre Mirabel et Montréal. Le projet n'a pas été annulé, déclare M. Benoit Baribeau, directeur général de l'Office du nouvel aéroport international de Montréal. Cependant, la

construction de ce système ne sera entreprise qu'au moment où on entreprendra la Phase II de l'aéroport, dit-il. On prévoit que cette seconde phase sera réalisée aux environs de 1980.

La Phase I, qui sera inaugurée le 4 octobre par le premier ministre Trudeau et d'autres hommes politiques, comprend une aérobase pour les passagers, deux pistes d'atterrissage, un espace pour l'entretien et les cargaisons, une tour de contrôle — la deuxième plus haute au monde 215 pieds — et trois aires de service où les passagers monteront à bord des avions ou en descendront au moyen de transbordeurs spéciaux.

Ces transbordeurs sont semblables à des autobus qui peuvent être raccordés au terminus, et ensuite à l'avion lui-même. Les passagers pénètrent dans le transbordeur et en sortent sans avoir à monter ou descendre des escaliers, et sans avoir à marcher à l'extérieur.

Un dispositif hydraulique permet au transbordeur de s'élever verticalement, de façon à s'adapter à des avions de diverses hauteurs.

Mirabel sera le premier aéroport au monde à être construit exclusivement en fonction du concept des transbordeurs, a déclaré Mlle Michèle Guay, agent d'information à l'Office de l'aéroport.

Les transbordeurs, qui peuvent transporter 120 passagers, sont utilisés dans certains aéroports canadiens et étrangers, mais aucun aéroport jusqu'à maintenant n'a été construit de façon à les utiliser exclusivement, a précisé Mlle Guay.

Un représentant officiel d'Air Canada a déclaré cependant qu'il n'aime pas ces transbordeurs. "Aucun passager ne pourra arriver en courant à la dernière minute pour attraper un avion, a déclaré ce porte-parole, qui a refusé de donner son nom. Une fois que le transbordeur quitte le terminus, aucun passager ne peut monter à bord de l'avion. Les transbordeurs éliminent la nécessité d'avoir plusieurs petites salles d'attente près de chaque sortie, et les longs corridors qui relient ces salles. "Le passager n'aura qu'à parcourir trois cents pieds, et cela, en ligne droite", a dit Mlle Guay.

L'aérobase, qui mesure 300 pieds de large par 1,160 pieds de long, est conçue de façon à ce que toutes les lignes où circuleront les passagers soient droites et perpendiculaires à l'entrée, donnant sur la rue, du guichet de chaque compagnie d'aviation. Les comptoirs de sécurité et de douanes sont adjacents aux guichets à billets, et donnent sur une salle d'attente commune. Dans cette salle d'attente se trouvent les portes menant aux transbordeurs qui seront déjà en place, attendant les passagers.

"Tout cela sera parfait, jusqu'à la première tempête de neige..." a déclaré le porte-parole officiel d'Air Canada.

Advenant une forte tempête de neige, des milliers de passagers seront peut-être forcés de passer des heures dans l'aérobase. Et ce même porte-parole ne pense pas que Mirabel soit assez vaste pour répondre à la situation. M. Baribeau affirme pour sa part que l'aérobase est conçue pour recevoir 4,000 personnes à l'heure, y compris un maximum de 3,300 passagers en partance, ou de 2,900 passagers qui viennent de descendre d'avion.

Si Mirabel se révèle insuffisant, on peut ajouter une deuxième aérobase quand la Phase II aura été achevée, a ajouté M. Baribeau. La troisième phase d'expansion, si elle est mise en exécution un jour, ne le sera pas avant le début du prochain siècle.

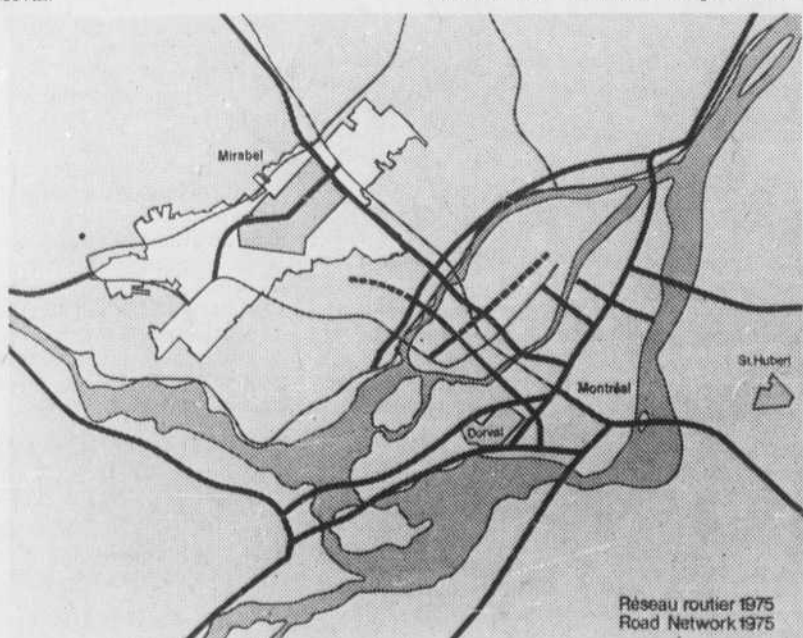
Pour la première année, on prévoit que Mirabel accueillera 3.7 millions de passagers. Dorval en accueillera cinq millions. D'ici l'an 2025, Mirabel devrait permettre chaque année 630,000 départs et atterrissages et accueillir 60 millions de passagers. Pour accommoder un tel va-et-vient, il faudra peut-être construire six aérobases et six pistes de décollage et d'atterrissage.



Quand on a du caractère, les autres le sentent bien...



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: goudrons 12 mg, nicotine 0.8 mg.



Les billets des Jeux de 76 se vendent mal en Allemagne

par François Lemeu

Une oasis au milieu du désert. Le lieu désertique? Le COJO, dont les chameliers ont emprunté depuis des mois déjà des pistes sur lesquelles s'érigent trop souvent des mirages qui font miroiter des bénéfices fictifs. Hier encore, une nouvelle rédige depuis Francfort soulignait que les cartes d'entrée aux Jeux olympiques de Montréal se vendent mal dans les bureaux de voyage en République fédérale d'Allemagne en raison du faible nombre de billets donnant accès aux finales, mis à leur disposition. Quatorze mille cartes seulement ont pu être vendues jusqu'à présent par le "Deutsche Reisebüro". Environ 25.000 billets invendables ont été retournés au comité organisateur. Il s'agit pour la plupart de places pour les éliminatoires.

Les problèmes auxquels le COJO doit faire face sont nombreux et parfois complexes. Mais il arrive à l'occasion que le comité organisateur se retrouve dans une oasis éloignée des régions dunaires et désertiques. Ainsi hier, aux bureaux de l'organisme à Montréal, M. Simon Saint-Pierre, vice-président du COJO, annonçait que l'Association des professionnels de l'activité physique du Québec fournira gratuitement les services de 1.000 professionnels de l'activité physique, dont 200 environ proviendront de

l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et la récréation.

Comme l'a mentionné M. Saint-Pierre, la contribution de l'APAPQ est substantielle puisqu'elle représente une valeur de un million de dollars. Le COJO bénéficiera, en outre, de ces services pendant les mois de juin et juillet 1976. La main-d'œuvre offerte par l'APAPQ équivaut à 8.000 hommes-semaines. Le COJO s'engage, en revanche, à assumer les coûts que nécessitent l'administration, l'hébergement, l'alimentation et le transport des bénévoles.

M. Yvan Girardin, président de l'APAPQ, a pour sa part expliqué que les professionnels de l'activité physique désiraient par le biais de cette expérience unique dans l'histoire des Jeux Olympiques, ramener dans leur région respectif, un enrichissement professionnel et humain en participant activement au déroulement des diverses manifestations.

Six cents professionnels ont déjà manifesté le désir d'apporter leur concours aux Jeux Olympiques. Le Centre de main-d'œuvre du Canada-COJO 76 effectuera la répartition des tâches et confiera à ces professionnels des postes de cadres intermédiaires et de spécialistes, principalement aux directions générales des sports et du Village olympique.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRI-HAWK INTERNATIONAL TRADERS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2634238.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 septembre 1975 par lequel VINILUX DISTRIBUTEURS ENRG a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2633838.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRI-HAWK INTERNATIONAL TRADERS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2634238.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EDGAR-BARRIE FASHIONS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2637350.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CRYSTAL-PAK LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2630765.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EDGAR-BARRIE FASHIONS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2637350.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRI-HAWK INTERNATIONAL TRADERS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2634238.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EDGAR-BARRIE FASHIONS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2637350.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CRYSTAL-PAK LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2630765.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EDGAR-BARRIE FASHIONS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2637350.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TRI-HAWK INTERNATIONAL TRADERS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2634238.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EDGAR-BARRIE FASHIONS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2637350.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

Mission économique albertaine en Europe

par Charles Lugassy

collaboration spéciale

EDMONTON — Depuis hier et jusqu'au 13 octobre, une délégation gouvernementale albertaine, avec à sa tête, le ministre Peter Lougheed séjourne en Europe afin de stimuler les échanges économiques et s'inspirer des procédés et méthodes actuellement utilisées sur le vieux continent.

Près d'une soixantaine de personnes, parmi lesquelles quatre ministres et le premier ministre ont entrepris ce périple de deux semaines qui a été inauguré à Londres hier, par une exposition artistique, comprenant 95 pièces d'art albertain. L'exposition, présidée par Mme Lougheed, demeurera trois mois en Europe.

La plupart des sphères d'activités albertaines sont représentées. Le groupe du service social s'occupera de questions de santé, de soins aux personnes âgées, de services correctionnels, etc. Les affaires urbaines auront accès à un champ varié d'activités parmi lesquelles les relations ouvrières (le président de la Fédération albertaine du travail, M. Reg Basken rencontrera ses homologues britanniques). Le transport en commun d'Edmonton s'apprête à doter son système de transport en commun d'un métro qui fera de la capitale albertaine la troisième ville au Canada à disposer de ce moyen de transport).

Un spécialiste en conservation de l'environnement informera les collègues européens sur les récents développements intervenus sur le versant-est des Rocheuses et les richesses naturelles en charbon qu'il contient. Enfin, des experts en planification urbaine, en énergie, et dans le domaine de l'agriculture s'efforceront de stimuler le commerce entre les parties intéressées.

Chacun de ces groupes se rendra, dépendant de son champ d'intérêt, soit en Suisse, en Autriche, en Suède ou aux Pays-Bas.

Quant au premier ministre Lougheed, il doit s'entretenir avec le premier ministre Wilson en Grande-Bretagne. Des rencontres sont aussi prévues avec MM. Tindemans en Belgique, Jacques Chirac en France et Helmut Schmidt, en République fédérale d'Allemagne.

Il s'agit cependant dans la plupart des cas de rencontres assez brèves. M. Lougheed sera également invité à prendre la parole devant l'Institut Royal des relations internationales et le Mid-Atlantic Club.

La presse économique belge, française et allemande pourra rencontrer le premier ministre albertain lors de conférences de presse, prévues à cet effet. Certaines réunions, tel l'entretien avec le secrétaire général de l'OTAN, M. Luns, restent à confirmer. Depuis plus de quatre mois, Alberta House, en Angleterre, s'occupe de promouvoir cette tournée du gouvernement albertain.

Plusieurs participants à cette tournée sont d'expression française parmi lesquels, l'ancien chancelier de l'Université de l'Alberta, M. Louis Desrochers, qui accompagnera le premier ministre lors de ses réunions officielles. Cette tournée va constituer pour plusieurs des participants leur première sortie du pays. M. Lougheed lui-même se rend en Europe pour la seconde fois, son premier voyage remonte à quatre ans, alors qu'il se rendait sur la côte yougoslave en vacances.

Dernièrement, le passage du ministre français de l'Économie en Alberta, et plusieurs contacts européens ont incité le gouvernement conservateur à entreprendre ce périple dont les premiers estimés font état d'un coût approximatif de \$300.000.

Car l'Alberta reste à bien des égards, inconnue du reste du monde. Ce n'est que depuis la crise pétrolière que ses fabuleuses richesses des sables bitumineux ont défrayé la chronique européenne.

Les délégués se proposent ainsi de renseigner les européens sur l'énorme potentiel qu'offre cette province afin de stimuler les investissements et en retour, tâcheront de s'inspirer des initiatives des pays hôtes.

Plusieurs aspects de l'économie albertaine susciteront vraisemblablement l'intérêt des européens. L'économie albertaine repose essentiellement sur les ressources pétrolières et l'agriculture. Avec moins de 8% de la population canadienne, l'Alberta produit 20% de la production totale agricole, le blé albertain est vendu dans une quarantaine de pays à travers le monde.

Quant aux ressources pétrolières, elles attirent les convoitises de nombreux pays. 88% des réserves connues de pétrole conventionnel du Canada sont situées en Alberta, sans compter les sables bitumineux. Le pétrole synthétique provenant des sables ne constitue qu'une infime partie de la production albertaine de pétrole. L'Alberta produit quotidiennement plus d'un million et demi de barils de pétrole dont 50.000 barils provenant des sables bitumineux de l'Athabasca.

78% des réserves connues de gaz naturel et 36% des réserves de charbon du Canada sont situées en Alberta.

Cette richesse lui permet d'offrir à ses résidents un niveau de vie particulièrement enviable si l'on considère qu'il s'agit de la province au taux de chômage le plus faible au pays. Les résidents de l'Alberta sont en outre les seuls exempts de taxe de vente et bénéficient de l'impôt sur le revenu des particuliers le plus faible au pays. Et à l'heure où l'essence se détaille à des prix exorbitants, l'Alberta réussit à vendre son essence au tarif le plus bas en Amérique du Nord.

«face à l'intransigeance des négociateurs gouvernementaux», ont-ils annoncé.

Cette suspension vaut jusqu'en novembre et indique les porte-parole syndicaux qui ont maintenant l'intention "d'aller consulter leurs membres", ce qui présage habituellement d'actions de protestation concrètes.

A cette table sectorielle, les négociations ont commencé en mai dernier, par le dépôt du projet de convention syndicale et ont longuement piétiné durant l'été pour reprendre en août avec le dépôt des contre-propositions patronales.

"C'est l'impasse" dit maintenant le cartel syndical. Dans un long communiqué remis hier à la presse, celui-ci accuse la partie gouvernementale de vouloir retirer des droits acquis au chapitre du bien-être et de la sécurité des employés, de la syndicalisation de certaines catégories de personnel, de la sécurité d'emploi, des activités des délégués syndicaux sur les campus.

On s'affronte également sur la confidentialité des dossiers personnels des employés, sur les horaires de travail et sur la définition des problèmes arbitraires.

Les 32 syndicats CSN et les deux syndicats FTQ impliqués dans ce conflit ont annoncé qu'ils allaient "sensibiliser leurs membres au danger qui les menace et voir s'ils sont prêts à se mobiliser pour se défendre."

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EDGAR-BARRIE FASHIONS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2637350.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 août, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à EDGAR-BARRIE FASHIONS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 16ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2637350.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à Viski Canada Limited tous les droits, titres et intérêts que la Banque Royale du Canada a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances en vertu d'une cession de créance en date du 29 octobre 1974 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 novembre 1974 sous le numéro 2562788.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12 septembre 1975 sous le numéro 2633312 un contrat en date du 18 juillet 1975, par lequel la Banque Royale du Canada a recédé et transféré à

Les tarifs aériens: hausse de 12%?

OSLO (AFP) — Les tarifs aériens augmenteront très probablement d'environ 12%, l'année prochaine, en raison de l'augmentation du prix du fuel et de l'inflation, a annoncé hier à Oslo, le président de l'Association internationale des transports aériens (IATA), M. Knut Hagrup.

De sources proches des compagnies aériennes, on indique que cette augmentation pourrait même atteindre 16 pour cent. M. Hagrup, pour sa part, a précisé, lors de la réunion générale de l'IATA, qu'une augmentation de 12% n'était prévue que si l'augmentation du trafic aérien atteignait 8%. Si cette dernière était moindre, a-t-il ajouté, les tarifs aériens augmenteraient de plus de 12%.

Le président de l'IATA a en outre déploré le manque de cohésion des membres de l'association: "Aussi longtemps que nous serons en compétition pour consentir les plus importants rabais sur les tarifs aériens aux agences de voyages, nous ne pourrions reprocher aux gouvernements et au public de croire que nous pouvons continuer à pratiquer de bas tarifs alors que les coûts augmentent", a-t-il dit.

A propos des vols supersoniques, M. Knut Hammarskjöld, directeur général de l'IATA, a déclaré qu'il ne fallait pas que le gain de temps obtenu grâce à la vitesse soit annulé au sol, à cause de l'encombrement des pistes ou d'opérations de contrôle. Il a également souligné le problème des tarifs qui seront pratiqués pour les vols supersoniques. Cette question sera examinée le mois prochain, à Nice, à la conférence de l'IATA sur le trafic aérien.

aux 4 coins

La fortune d'Onassis

NEW YORK (Reuter) — La fortune d'Aristote Onassis a été fortement surévaluée, estime hier le magazine Fortune de New York.

Les estimations sur la fortune du magnat atteignent \$500 millions lors de son décès. En fait, selon Fortune, les biens d'Onassis n'étaient que de \$250 millions et ses emprunts à des

banques françaises et japonaises étaient supérieurs à \$100 millions.

L'armateur grec avait subi un certain nombre de revers financiers au cours de ces dernières années, en particulier dans le domaine des pétroliers. Olympic Airways jadis contrôlée par Onassis avait vu ses profits fondre, ajoute Fortune.

Marlene fait une chute

SYDNEY (Reuter) — L'actrice Marlene Dietrich a fait une mauvaise chute, lundi soir, sur la scène d'un théâtre de Sydney. Elle a été contrainte d'annuler son spectacle. Un médecin l'a examinée et elle a été ramenée à son hôtel.

Le directeur du théâtre, M. Don McPhee, a déclaré que l'actrice a fait une lourde chute juste au moment où elle entrainait en scène, pour la septième de ses 12 représentations au Her Majesty's Theatre de Sydney, dans le cadre de sa tournée australienne. On ne sait pas si Marlene Dietrich sera en mesure de terminer sa tournée.

Il y a deux ans, elle s'était fracturé le col du fémur en tombant sur scène, et les journaux de Sydney ont remarqué qu'elle avait des difficultés à se mouvoir pendant ses performances.

Le Daily Telegraph de Sydney écrivait ainsi qu'elle avait "des difficultés considérables à demeurer sur ses jambes", et qu'elle "vacillait en sortant de scène".

Se produisant dans les chansons qu'elle a rendues célèbres par ses films d'avant-guerre, Marlene Dietrich, âgée maintenant de 70 ans, a recueilli des opinions mitigées de la part des critiques de la part des critiques de Sydney. Mais le public lui a réservé chaque soir une longue ovation.

La Ruhr veut rester propre

DUSSELDORF (AFP) — Les défenseurs de l'environnement de la RUHR ont obtenu du tribunal administratif de Düsseldorf l'annulation du permis de construire de la plus grande centrale électrique (au charbon) jamais envisagée en Allemagne fédérale.

La centrale qui devait être construite par la Steag devait comporter deux blocs de 1,7 mégawatts chacun et coûter 1,2 milliards de marks.

Cette "victoire" des défenseurs de l'environnement risque de faire jurisprudence et pourrait, selon les observateurs, compromettre la construction d'une autre centrale, à Gelsenkirchen, et perturber ainsi le programme énergétique du gouvernement fédéral, destiné à diminuer la dépendance de la République fédérale allemande vis-à-vis du pétrole.

Le plan gouvernemental prévoyait la mise en service de centrales au charbon d'une puissance totale de 6 000 mégawatts d'ici à 1980.

La décision du tribunal de Düsseldorf aura des conséquences certaines sur l'emploi: déjà Babcock, qui était associé à la Steag dans la construction de cette centrale, a annoncé que trois mille emplois étaient menacés.

L'invasion des monstres

LONDRES (Reuter) — "Je pense qu'il y a une colonie de créatures préhistoriques dans de Loch Ness. Il est impossible de dire combien mais il y a assez de nourriture dans le lac pour une centaine de créatures de douze mètres de long."

Cet avis, très autorisé, émane d'un naturaliste britannique de premier plan, Sir Peter Scott, qui, avec un de ses confrères et compatriotes, M. Gerald Durrell, n'hésite pas à mettre sa réputation internationale en jeu en traquant le ou les monstres qui hantent le Loch Ness.

Selon Sir Peter, qui fonde des dires sur les photos sous-marines prises depuis 1972 par une équipe de chercheurs britanniques et américains de l'Académie des sciences appliquées de Boston, les monstres se nourrissent notamment de saumons, de truites et d'anguilles.

Les photographes ont été prisés par les chercheurs à l'aide de sonars qui déclenchent les appareils de prise de vues dès qu'un grand objet est décelé. Après développement dans les ordinateurs de la NASA, à Houston, elles ont permis d'apercevoir ce qui semble bien être une nageoire. Les dernières photographies, prises cet été, sont en cours de développement. Sir Peter en attend beaucoup pour faire taire les sceptiques.

La livre cède devant le kilo

LONDRES (Reuter) — Les postes de Sa Majesté britannique ont adopté le système métrique. A partir d'aujourd'hui la livre "avoir ou poids" cède la place au kilogramme et le pied au mètre.

A partir d'aujourd'hui également, les redevances postales augmentent de 20 pour cent en attendant la hausse mercredi des communications téléphoniques et télégraphiques.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte \$4.20 la page
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

BUREAUX A LOUER

PLACE JACQUES-CARTIER, Vieux Montréal, 1,800 pieds carrés, sous-location le 15 octobre, \$500 par mois. Ameublement de bureau aussi disponible. Tél.: 871-1707 entre 9 et 5 p.m. 31-9-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-75

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique; menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-2077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieurs. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf, Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU
AMEUBLEMENT DE BUREAU à vendre. Tél.: 871-1707 entre 9 et 5 p.m. 31-9-75

FEMMES DEMANDÉES
SECRETARIAIRE LEGALE, minimum 4 ans d'expérience, sténo française et anglaise. Tél.: 849-4261 1-10-75

SECRETARIAIRE BILINGUE demandée
2 ans d'expérience, bureau des ventes.
Salaire: \$7,000.
Commuter avec:
M. Fernand Robillard
636-6512 8-10-75

Bureau de design recherche
SECRETARIAIRE DE DIRECTION
• Minimum 3 ans d'expérience.
• Entre 25 et 35 ans.
• Bilingue.
Salaire selon expérience
Tél.: 845-3233 poste 3 3-10-75

FOURRURES
MANTEAU VISION, jaquette de léopard, manteau drap noir garni de castor; grandeur 12-14 ans. Tél.: après 3 heures 738-2098 2-10-75

GARDERIES
GARDERIE DE JOUR
Les Pitchounets ouvrent une deuxième garderie le 3 novembre.
Endroit: 6926 Sherbrooke ouest
Age: 2 à 5 ans
Activités pré-scolaires (bricolage, psychomotricité, chant, peinture, etc.) Repas chauds. Bilingue.
Heures: 8 a.m. à 6 p.m.
Rens.: appeler Lise Boucher 737-4139 6-10-75

INSTRUMENTS - MUSIQUE
COURS de guitare, jazz et rythme and blues. Tél.: 324-4425 2-10-75

BUREAUX A LOUER
LOUEZ UN BUREAU MEUBLÉ SANS RESPONSABILITÉ DE PERSONNEL, DE BAIL OU D'INVESTISSEMENT
Mlle C. Richard, 729-3218
Office Host Eng. 1100 est, Crémazie
Montréal H2P 2X3 10-9-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉES
LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS
DEMANDE
UN(E) TECHNICIEN(NE) EN RECHERCHE
POSTE:
Le titulaire à ce poste, sous l'autorité du Directeur de l'expansion industrielle et commerciale, sera responsable:
— de la mise à jour du dossier économique sur l'Outaouais;
— de la compilation de diverses données économiques et statistiques;
— du montage de dossiers économiques pour l'utilisation très spécifiques;
— de la cueillette d'informations diverses à incidence économique.
QUALITÉ REQUISES:
— Posséder diplôme d'études collégiales, préférentiellement en sciences humaines;
— A défaut d'un tel diplôme, une expérience pertinente exceptionnelle et une compétence reconnue pourront y suppléer;
— Esprit analytique;
— Initiative;
— Connaissance des méthodes statistiques;
— Connaissance de la région serait un atout.
TRAITEMENT:
Selon expérience et qualifications.
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée du curriculum vitae, au plus tard le 10 octobre 1975 au:
Directeur de l'administration
Société d'aménagement de l'Outaouais
768, boul. St-Joseph
C.P. 666,
Hull, P.Q.
J8X 3Y8 1-10-75

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

COUPLES SÉRIEUX et ambitieux demandés, pour travail à temps partiel chez-soi. Pour de plus amples renseignements: 270-3235 1-10-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉES
AGENCE DE VOYAGE de la rive sud recherche un agent d'expérience. Envoyez curriculum vitae à C.P. 547, Station N, Montréal H2K 2N6. 2-10-75

LOGEMENTS A PARTAGER
PROFESSIONNEL, 38 ans, désire partager appartement au centre-ville avec homme de 25 à 30 ans, professionnel. Tél.: 288-3649, entre 5 et 8 hres p.m. 2-10-75

MAISONS A LOUER
BELOEIL: bungalow, 8 pièces, foyer, grand terrain paysager, façade sur rivière Richelleu qual. Libre 1er octobre. Tél.: jour 845-5050 ou soir: 467-1954 8-10-75

A LOUER: Ile d'Orléans, Ste-Pétronille, octobre à juin inclus, belle propriété, grande maison à caractère exceptionnel, vue imprenable, meublée, chauffée, 2 cheminées, \$550 par mois. Tél.: 683-5550 7-10-75

REGION MAGOG: charmante résidence meublée de 3 chambres à coucher, toutes commodités, foyer, façade au lac. Libre maintenant. Location pour un an \$250 par mois ou saison ski — \$300 incluant chauffage et services. Tél.: jour 1-819-843-1717, soir: 1-819-843-6372 2-10-75

MOTONEIGES
DEUX MOTONEIGES Olympic avec remorque 1971, \$1,200. Tél.: 1-887-9976 ou 524-9773. 3-10-75

DEUX MOTONEIGES Olympic avec remorque 1972, \$1,200. Tél.: 1-887-9976 ou 524-9773. 3-10-75

PENSIONS DEMANDÉES
DAME âge moyen désire pension à la campagne pour fins de semaine. Ecrire dossier 293, Le Devoir. 1-10-75

PERSONNEL
RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUTATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.p. L. 85 lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal, Tél.: 282-0058. Lundi, vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 4-9-75

PROPRIÉTÉS A VENDRE
AHUNTSIC: luxueux split-level, en parfaite condition, dans les \$80,000. Pas d'agent. Propriétaire 331-4971 2-10-75

ST-JEAN: Triplex brique, 3 logis de 3 pièces, chauffage électrique, stationnement pour auto et prises de courant pour l'hiver, prix: \$37,000. (exclusif) Gisèle Vaillant 348-1181. Le Permanent Courtier. 1-10-75

ST-BRUNO: Impeccable. Un bijou Bungalow, 7 pièces, 3 chambres, décoration professionnelle de bon goût. Terrain magnifiquement aménagé, climatisé, piscine creusée, chauffée et équipée. Exclusif \$48,000. Camille Lacoursière, 467-1120 ou 653-9970 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Secteur en demande. Grand split-level, décor ultra moderne. Tapis et tapisserie luxueux. Foyer dans salle familiale. Salle à dîner. Pièces très vastes, 3 chambres à coucher. Appelez Marthe Toutant: 467-1120 ou 653-8307. Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

PROPRIÉTÉS A VENDRE

ST-LAMBERT
2 magnifiques bungalows, pierre, dans secteur de choix, 3 chambres à coucher, foyer, très grandes pièces. Très beaux terrains. Prix abordables. Richard Hinch 672-0321 ou 672-4170. Exclusif.

IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC. courtiers 1-10-75

LONGUEUIL
\$10,000 comptant, devenez propriétaire occupant de ce superbe triplex pour \$190 par mois C.I.T. Occupation juillet 76. Norman Kenny 651-1000 ou 653-9234.

LONGUEUIL
Triplex de luxe 1 x 6, 1 x 5, 1 x 2 1/2. Hypothèque \$50,000. Occupation 60 jours. Intercom dans chaque pièce. Fixtures verre taillé. Salle de séjour, foyer. Avec \$10,000 comptant vous devenez propriétaire de ce petit paradis. Rita Lahaise 651-1000 - 677-3168.

LONGUEUIL
Magnifique cottage semi-décollé 1973. Chauffage électrique, 1 1/2 salle de bain, laveuse-sécheuse dans très grande cuisine. Résidentiel. Fait voir. Téléphonez Huguelette Thérien 651-1000 - 670-1707.

MONTREAL TRUST COURTIER 1-10-75

VIEILLE MAISON CANADIENNE, chaleureusement renovée, poutres authentiques, foyer, chauffage électrique, meublée, site enchanteur. Rivière, bâtiments, garage, 150 arpents. St-Didace, \$35,000, seulement. Tél.: 1-835-2458. 6-10-75

ST-JEAN, magnifique maison brique, garages, site splendide sur Richelleu, 20 miles de Montréal. Tél.: 845-6496 9-10-75

ST-JULIE: Aubaine \$29,900. Bungalow construit 1973, 5 pièces. Occupation 60 jours. Hypothèque 9%. Mensualités \$166.00, 7,300 pieds carrés terrain, petit potager. Pour visiter appelez Monique Petit: 467-1120 ou 653-2639. Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Grand bungalow surélevé tout brique. Magnifique terrain Beau secteur, 8 pièces, salle familiale, deux salles de bains, tapis. Balance hypothèque 6 1/2%. Occupation immédiate. Lucie Beaupré: 467-1120 — ou 653-3884 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Secteur en demande. Grand split-level, décor ultra moderne. Tapis et tapisserie luxueux. Foyer dans salle familiale. Salle à dîner. Pièces très vastes, 3 chambres à coucher. Appelez Marthe Toutant: 467-1120 ou 653-8307. Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Impeccable. Un bijou Bungalow, 7 pièces, 3 chambres, décoration professionnelle de bon goût. Terrain magnifiquement aménagé, climatisé, piscine creusée, chauffée et équipée. Exclusif \$48,000. Camille Lacoursière, 467-1120 ou 653-9970 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

PROPRIÉTÉS A VENDRE

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

VERCHÈRES
"DOMAINE DE REVE"

Splendide cottage canadien authentique, pierre-des-champs. 232 ans. Sis en bordure du fleuve dans un paradis de fleurs. 2 piscines dont une intérieure. Maison d'invités. Garage séparé. Four à pain extérieur. Piste pour bicyclette. Intérieur entièrement restauré. 2 foyers, sauna. Venez voir cet endroit de rêve! \$400,000. Jacqueline Gervais 672-0321 ou 655-9532 (M.L.S.)

BOUCHERVILLE
Propriété exclusive pour exécutif, 16 pièces, 6 chambres à coucher, 5 salles de bains, salle à dîner donnant sur patio privé. Magnifique piscine intérieure chauffée. Bar s'ouvrant sur piscine, ascenseur. 2 foyers intérieurs, un extérieur. 16 portes patio autour de la maison, intercom dans toutes les pièces. Entrée spacieuse en marbre rose d'Italie avec majestueux escalier courbe donnant sur étage supérieure face à mir mir. Chambre réfrigérée, cave à vins. Exclusif David Richard: 672-0321 ou 655-4063. 1-10-75

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE A VENDRE
LANDORAIE, petite maison de campagne avec garage, meublée. Tél.: 1-887-9976 ou 524-9773. 3-10-75

TAILLEURS
DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure, 361 rue-Guizot. Tél.: 388-2952 1-10-75

TERRAINS A VENDRE
HOMESTEAD
640 acres
Des millions d'acres de terrain public, encore disponibles!
Government Land Survey
155 Lewis - 20
Utah
California 95482
U.S.A.

TERRAINS A VENDRE
ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

TERRAINS A VENDRE
ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

TERRAINS A VENDRE
ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 12,110 pieds carrés, secteur de choix établi, sans taxes d'améliorations locales. Près de toutes commodités. Francine Emard: 467-1120 ou 653-4937 Montréal Trust, courtier 1-10-75

TERRAINS A VENDRE
ST-BRUNO: Terrain résidentiel boisé, 1

section spéciale / **costa-gavras**

grand prix de la mise en scène Cannes 1975

bientôt aux cinémas Parisien et Laval

Marilyn Lightstone

La belle exilée de Montréal

par André Leroux

TORONTO — Qui se cache derrière Annie Herman, la mère effacée et radieuse du film de Jan Kadar "Lies My Father Told Me"? une ravissante comédienne canadienne anglaise de 35 ans qui, depuis douze ans, se consacre au théâtre, à sa vie amoureuse et au plaisir de vivre. Née à Montréal sur la rue Clark, Marilyn Lightstone a d'abord fait ses études en Arts à l'université McGill et s'est ensuite dirigée vers l'École Nationale de théâtre. Heureuses années, qui selon la comédienne, n'ont pas manqué d'intérêt. "J'ai toujours voulu faire du théâtre et l'École Nationale fut le lieu où j'ai pu découvrir et exploiter mes propres ressources. Je m'y suis sentie entièrement libre." Mais à l'époque, le début des années 60, la scène montréalaise n'offrait pas beaucoup de débouchés à une jeune canadienne anglaise désireuse de faire ses preuves. Le théâtre de langue anglaise ne connaissait

pas alors l'essor qu'il connaît aujourd'hui. Sur la côte Ouest canadienne, Toronto s'imposait comme le seul véritable centre théâtral anglophone, le milieu privilégié pour débiter une carrière. Pour Marilyn Lightstone, le choix ne se posait même pas: il fallait quitter Montréal et accepter de se détacher de la famille. Départ contraignant mais nécessaire. "Je retourne voir mes parents aussi souvent que possible" avoue la jeune femme avec un certain ton de tristesse mal voilé. Malheureusement, les retours se sont faits, au cours des années, de plus en plus rares et de plus en plus brefs car sa carrière s'est épanouie à un rythme, pas toujours régulier, mais ferme et précis: deux saisons avec la troupe de Stratford, plusieurs apparitions au Saint Lawrence Theatre de Toronto, séjour au Manitoba dans la troupe du Manitoba Theatre, tournée à Los Angeles avec le Manitoba Theatre, séjour de six

mois à New York avec la troupe du Lincoln Centre, deux ans de travail irrégulier dans le film de Jan Kadar. A Montréal, on a pu la voir dans "Anthony and Cleopatra" de Shakespeare aux côtés de Zoe Caldwell au théâtre des Nations lors de l'expo 67. On la revoit en novembre 74 dans "The Dybbuk" l'éblouissante production de John Hirsch présentée au théâtre Maisonneuve.

Mais toutes ses aventures théâtrales ne lui apportèrent pas la joie et le plaisir espérés. Elle se rappelle amèrement son séjour au Lincoln Centre alors qu'elle interprétait le rôle de Gonerail aux côtés de Lee J. Cobb dans "King Lear" de Shakespeare. "Ce fut une expérience frustrante et désastreuse car nous étions (les comédiens) laissés complètement à nous-mêmes sans aucune direction précise. Le metteur en scène n'avait pas une très forte vision de l'oeuvre. Je voyais tout ce talent affreusement gaspillé autour de moi et cela m'enrageait. Au Lincoln Centre nous avions toutes les possibilités humaines et techniques imaginables. Il ne nous manquait que l'essentiel: une orientation qui aurait donné un souffle unique à la pièce. C'est un souvenir que je préfère oublier". Elle n'insiste pas non plus pour commenter "Hedda Gabler" qu'elle joua à Toronto il y a quelques années. "J'étais trop jeune pour le rôle et les pièces scandinaves sont d'une noirceur que je n'apprécie guère".

Parfaitement consciente de ne pas avoir été choyée par le cinéma, elle analyse la situation avec une lucidité dépourvue de toute forme d'agressivité. "Lorsque j'ai commencé à faire du théâtre, au début des années

60, les gens faisaient une très nette distinction entre la scène et le cinéma. C'était l'époque où l'on devait choisir entre ces deux modes d'expression. On ne pouvait se consacrer aux deux conjointement. Comme je me suis immédiatement élançée dans le théâtre et que j'ai fait plusieurs tournées ici et là, les producteurs et les cinéastes ne pensaient guère à moi. Il faut dire que je ne suis pas une comédienne particulièrement agressive. Je préfère qu'on vienne à moi plutôt que le contraire. Je n'aime pas faire ma propre publicité. Aujourd'hui, j'accepte les rôles qui me plaisent et je choisis les pièces qui m'intéressent. Je ne tiens pas à tout faire et à tout jouer." Croyant profondément au Destin et à ses multiples manifestations dans le cours de la vie quotidienne, elle ne craint pas d'affirmer que sa participation à "Lies My Father Told Me" relève d'un heureux hasard.

"J'ai été approchée pour jouer dans le film de Jan Kadar au moment où j'interprétais le personnage de Marie Reine d'Écosse au festival de Charlotte-town. Mais rien ne s'est alors concrétisé. L'année suivante, j'ai appris qu'on pensait à quelqu'un d'autre. Un jour, lors d'un passage à Montréal, on m'a fait savoir que les producteurs et le réalisateur n'étaient pas parfaitement satisfaits de leur premier choix. Je me suis donc présentée pour passer un "screen test" et j'ai ainsi obtenu le rôle. Tout ne fut qu'une question de heureux hasards." Malgré les nombreux délais survenus en cours de tournage à cause de sérieux problèmes financiers, elle se montre très satisfait du résultat final et de son travail avec Jan Kadar. "Travailler avec Jan fut une



Marilyn Lightstone, la mère radieuse d'un film de Jan Kadar intitulé "Lies My Father Told Me".

expérience positive. Au début, il ne savait pas trop à quoi s'attendre de moi, mais progressivement il m'a fait confiance. Lorsque je joue, je dois me sentir en pleine confiance avec ceux qui m'entourent. Sans un respect mutuel et un climat de confiance, le travail devient vite laborieux, pénible et finalement stérile. En dépit de tous les problèmes monétaires auxquels le film a dû faire face, l'équipe technique et les comédiens n'ont jamais perdu leur enthousiasme initial pour le projet. Tout le monde s'y est passionné et je pense que la réussite finale tient, en grande partie, à cet esprit d'entraide et de fraternité qui a régné entre nous pendant toute la longue période du tournage. Je regrette seulement que le film nous parvienne après trois ans d'attente car j'aime beaucoup sentir qu'il y a une continuité entre tout ce que je fais." Actuellement, elle se prépare à jouer le rôle de Jeanine dans la version anglaise de la pièce de Michel Tremblay "Surprise, Surprise" au Saint Lawrence Theatre à Toronto. Elle se propose d'attaquer ensuite l'important personnage de Lady Capulet dans "Romeo and Juliet" de Shakespeare qui sera présenté un peu plus tard dans la saison au même théâtre. Débordante d'énergie et d'enthousiasme, la jeune comédienne a trouvé le parfait alliage entre le théâtre, le cinéma et la vie. Marilyn Lightstone ou la beauté sérenne.

la boîte à échos

Gaspé aura son Musée d'histoire et de traditions populaires, M. Jean-Paul L'Allier ayant autorisé la Société historique de la Gaspésie à procéder aux rappels d'offres pour la construction de l'édifice selon les plans de l'architecte Martin. Attendez voir...

Les Éditions de l'Homme lancent hier soir un roman de Monique et Philippe T. de Vosjoli: "Le Comité ou les services secrets français mis à nu". Auteur du best-seller "Lamia", Thyraud de Vosjoli, lui-même ex-agent secret du contre-espionnage français, nous dévoile les dessous, les opérations et méthodes de la CIA française.

Manitas de Plata, le gitan de Montpellier, cabotin mais génial donnera un récital accompagné de Los Ballardos, mercredi 8 octobre à 20 h 30 à la salle Wilfrid-Pelletier. Pour ceux qui veulent se plonger dans le mysticisme du flamenco, les tremolos déchirants, le bruit des castagnettes, les sonneries de chanteurs... Ce concert célèbre les dix ans de vie professionnelle de Manitas.

Le Conservatoire d'art cinématographique de l'Université Concordia présentera jeudi à 17h30, un film de l'ONF intitulé "Musicana", pour célébrer à sa façon la Semaine mondiale de la musique. "Musicana" illustre quelques facettes de la musique canadienne à travers Gilles Vigneault, l'Orchestre du Centre national des arts, la chorale Mennonite de Winnipeg, Glenn Gould et les Grands ballets canadiens, pour ne nommer que ceux-ci.

LUC PHANEUF présente

PAULINE JULIEN

Ce soir

billets en vente au guichet du TNM

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE
84 ouest, rue Sainte-Catherine
tel.: 861-0563/0564

Le Groupe La Laurentienne présente

LES GRANDS EXPLORATEURS

LES DERNIERS HOMMES BLEUS DU SAHARA

PAR DOUCHAN GERSI
qui commente personnellement son film-couleur

une Production Explo-Mundo

SALLE LE PLATEAU
3710 Calixa Lavallée
métro Sherbrooke et autobus 24E

Du 1er au 5 octobre à 20.30 hrs.
Matinée 4 et 5 octobre à 14.00 hrs.

BILLETTS \$3.00
En vente à EXPLOR MONDO 1151 Alexandre Desève
métro Papineau
et au PLATEAU de midi à 8 hrs à partir du 22 septembre

Des représentations ont lieu également au
CENTRE CULTUREL DE VERDUN
5855, rue BANNANTYNE — Tél.: 768-1140

INFORMATIONS: 527-9505

En cas de difficultés postales pour le retour des billets de saison ceux-ci vous seront remis à la représentation.

Ne soyez pas déçu, procurez-vous maintenant vos billets de saison et participez au tirage de 2 voyages gratuits en Turquie et en Jamaïque.

MUSTANG

Dès le 10 octobre

"MARIO ESCUDERO: UN VERTUEUX !
Ses propres compositions font appel, comme d'ailleurs le reste du programme, à toutes les ressources de l'instrument".

MARIO ESCUDERO

GUITARISTE FLAMENCO

Ce Soir 20h.30
Billets: \$8 \$7 \$5 \$4

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal
Trust P.V.M. Sauvé Frères. Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$7: enfants, étudiants et Age d'Or, en vente à CCA seulement.

CHARGÉ 932-2234 MASTER CHARGE

THÉÂTRE MAISONNEUVE

14 ANS

AVEC RICHARD DREYFUSS
VEDETTE DE "JAWS"

"UN FILM VIOLENT, PASSIONNÉ, AMUSANT !"

L'APPRENTISSAGE de Duddy Kravitz

UN FILM DE TED KOTCHEFF

couleur

MICHELLE LANCTÔT
RANDY QUAID

PAPINEAU: représentation complète 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20. LAVAL: 4 sur semaine 6.40 et 8.50, samedi et dimanche 12.15, 2.20, 4.30, 6.40, 8.50, samedi, dernier spectacle 10.35 p.m.

AUX 2 CINÉS!

PAPINEAU
Papineau & Mt. Royal 527-8635

CINÉMAS Laval 5
CENTRE LAVAL 688-7776

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
PIERRE DAVID présente

Dés Vendredi

Bulle Ogier Rufus dans

Mariage

vu par Claude Lelouch

Après l'anatomie d'un coup de foudre (Toute une Vie), voici l'anatomie d'un mariage!

"Lelouch a réuni dans son entreprise avec un talent si personnel qu'on ne lui connaît pas d'équivalent." — L'Express

"Déchirant et sensible, bourré à ras bord de dynamite qui ne dit pas son nom et de talent qui hurle le sien." — Paris-Match

"Des images magnifiques et d'un modernisme absolu." — RTL

"Un Mariage réglément de comptes servi par un art lumineux." — Le Point

"Admirable." — France-Solr

"Il met du vitriol dans les saintes huiles de la vie à deux." — Et... ne No 1

"Voici l'époque comico-tragique du Mariage." — Le Journal du Dimanche

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
PIERRE DAVID et CLAUDE MICHAUD présentent

POUR TOUS

LE RETOUR DU GRAND BLOND

Avec Pierre Richard, Jean Carmet, Jean Rochefort, Mireille Darc

Un film de Yves Robert

7.00 - 8.45 - 10.20

VILLÉRAY ATWATER II
ST-DENIS-JARRY 384-5577 PLAZA ALEXIS-NIHON 931-3313 ÉTAGE MODE

PIERRE DAVID PRÉSENTE
UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

18 ANS

L'ANTÉCHRIST

Un film de Alberto De Martino

Musique d'Ennio Morricone

Carla Gravina, Mel Ferrer, Arthur Kennedy, Alida Valli, George Coulouris, Anita Strindberg, Umberto Orsini

HORAIRE: CHATEAU & PIGALLE: 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30. LAVAL, VERSAILLES & GREENFIELD: SUR SEMAINE 7.30 & 9.30. SAMEDI & DIMANCHE À 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30. DANS TOUS LES CINÉMAS: SAMEDI DERNIER SPECTACLE À 11.30 P.M.

AUX 5 CINÉS!

CHATEAU O 271-1103
VERSAILLLES 7265 Sherbrooke E 353-7880
GREENFIELD PL. 71 Greenfield Park 671-6123
PIGALLE 10111 Catherine E 961-7861

ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS: GALERIES DE GRAMBY (Granby), DORION (Dorion), LUX (Verdun)

LES GRANDS CONCERTS

Mardi et mercredi, les 30 septembre et 1 octobre à 20h30

Avant chaque concert à 19h, 100 billets de dernière heure à \$2.50, si disponibles

Au pupitre: RAFAEL FRUHBECK DE BURGOS

Soliste: ALICIA DE LARROCHA, pianiste

Programme: DEBUSSY, Nocturnes (Nuages et Fêtes), MOZART, Concerto pour piano no 27 en si bé mol majeur, K. 595, BEETHOVEN, Symphonie no 7, Opus 92, en la majeur

Directeur artistique: FRUHBECK DE BURGOS

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal, 129 (Québec) Tél: 842-2112

L'AIDER C'EST AGIR

PREMIERE NORD AMERICAINE
Dès le 2 octobre

LA NUIT DES ASSASSINS

de Jose Triana avec Marthe Turgeon, Francine Tougas, Bondfield Marcoux

Mise en scène: Sébastien Dhavernas
de cor: Jean Bellefleur

Prix spéciaux pour étudiants et groupes d'étudiants

Mardi au vendredi à 20h.30
Samedi 18h.30 et 21h.30

Billets en vente: Sheraton Mont-Royal, suite G-20 et au Montreal Trust P.V.M.
Réservations: 528-0821

pas si méchant que ça

MARLENE JOBERT - GERARD DEPARDEU

10

l'escapade

télévision

Des regards de bonne tenue

par Jean Basile

Après une première émission statique, et abusive si on en juge par le contenu et la longueur, "Second regard" retrouve lentement son rythme de croisière. L'émission du dimanche 28 septembre avait des qualités; de moins les sujets abordés étaient divers: une entrevue avec Anne Hébert, une autre avec le père Cousineau sur quelques petits problèmes à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal, un autre encore sur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires; enfin, quelques images sur les anges et François d'Assises.

Malgré cette diversité, l'émission reste encore floue. La raison semble en être que les sujets, pour intéressants qu'ils soient, sont traités avec un manque d'équilibre évident. Ainsi, on escamota un peu l'entrevue avec le père Cousineau qui, pourtant, semblait devoir être intéressante. À l'inverse, on allongea un peu indéfiniment l'entrevue avec Anne Hébert qui était, disons-le carrément, médiocre. L'intervieweur français ne paraissait pas savoir de quoi il parlait. La petite séquence sur les anges, pour charmante qu'elle soit, était elle aussi un peu loigte; d'ailleurs, elle avait mi-ux été placée en fin d'émission. Quant au portrait d'Alphonse Desjardins, il était intéressant mais un peu plat, malgré les efforts pour le rendre intéressant; en fait, il y manquait surtout la

distance entre les idées du fondateur et l'actuelle politique des Caisses populaires dont le témoin est la fameuse place Desjardins.

En bref, le matériel était intéressant mais le rendu de ce matériel reste peu convaincant. Il faut y voir, sans doute, un manque de possibilités financières ainsi que le nombre réduit du personnel. Si mes petits calculs sont bons, "Second regard" doit monter une émission d'une heure hebdomadairement avec deux chercheurs, alors que "Consommateurs avertis", d'une demi-heure par semaine, en a quatre, sans compter le "60" qui doit en avoir six. Il y a là une évidente volonté de réduire le potentiel de ce qui est, bonne ou moins bonne, une des émissions importantes du réseau d'Etat.

Avec un petit peu plus de possibilités, par exemple, on aurait pu déléguer un intervieweur convenable pour rencontrer Anne Hébert à Paris, qui vaut bien les vaches des trappistes bretons et les méthodes Pigeon, pour lesquels le "60" s'est payé un long et coûteux déplacement. Cela vaut aussi l'invitation à Montréal de Lyne Renaud, etc.

Il y a là un sens des valeurs sur lequel il faudrait réfléchir avant de réagir positivement.

NOTE-MOITIE, au canal 2, dimanche à 19h.30

Quand Radio-Canada, avec l'humour naturel qu'on lui connaît, annonce une "fantaisie", écrite de surcroît par Jeannette qui ne lâche pas, on est en droit de s'inquiéter. On a raison. "Moitié-moitié" est encore l'une de ces initiatives à moitié manquée qui nous font nous poser de sérieuses questions sur les capacités de notre poste d'Etat de se renouveler, particulièrement dans le genre des variétés.

J'avoue que j'ai été rejoint, une autre "moitié" célèbre, Cher (au canal 3), dès après la première demi-heure, non sans avoir entendu un sinistre sketch à cours duquel deux "bébés" s'en donnent à cœur joie de plaisanterie lestes et de sous-entendus consternant d'infantilisme, c'est le cas de le dire.

Ghislaine Paradis et Robert Toupin ne sont pas sans charme, d'ailleurs, et il ont bien chanté "De la tête au fesses", sous le regard meurtri de Ferland qui encombre les ondes en ce moment. En tant qu'animateurs, ils sont assez terribles et plus encore quand on leur impose une ligne dramatique aussi intéressante qu'un quiproquo qui joue sur un "heureux événement" attendu soit par Ghislaine, soit par un canari!

Enfin cette insistance à faire des deux animateurs le couple de l'année est, peut-être, commerciale, il n'en est pas moins pénible.

C'est dommage car Richard Martin est, en général, un réalisateur vivant, sinon d'un coup exécutif.

NOTE Si on veut dégoûter tout le monde de la musique, il n'y a qu'à continuer à nous administrer des demi-heures comme celle consacrée à Penderecki et à son insensé "Cantique des cantiques". Mais l'oeuvre elle-même était moins hystérique que l'entrevue de Henri Bergeron; on avait l'impression d'un super laugh-in involontaire qui culmina dans cette phrase merveilleuse, alors que l'animateur commentait la langue dans laquelle est écrite l'oeuvre de Penderecki: "Votre oeuvre est écrite en latin, affirma-t-il sans rire, parce que c'est une langue universelle que tout le monde peut comprendre!" Sunt lacrymae rerum.



Guy Provost et Janine Sutto dans "L'hôtel du libre échange" de Feydeau.

théâtre

Mon dieu... quelle nuit!

par Adrien Gruslin

Le Rideau n'est plus vert... mais n'allez pas croire qu'il y a quelque chose de changé. Pour les besoins de la cause, Robert Prévost a opté pour un rideau rouge et or sur lequel il a écrit: "Hôtel du libre échange".

Rien de changé, à preuve cette répartition: "Si on pouvait voir sa femme vingt ans après, on ne l'épouserait pas vingt ans avant". On aura reconnu le style de Georges Feydeau. Difficile de nier une certaine efficacité à son esprit bien que, personnellement, on puisse ne pas l'aimer. Affaire de goût, affaire de choix!

"L'Hôtel du Libre échange", comédie en trois actes et aucun mari trompé, tient l'affiche du Rideau-Vert jusqu'au premier novembre. Habités du Théâtre de la rue Saint-Denis et amateurs de vaudevilles ne devraient pas être déçus. Des trois actes, les premier et dernier déclenchent des rires abondants alors que l'intermédiaire ennuie à mourir tant il nous expose des choses allant de soi, donc inutiles.

Fort heureusement, là où le contenu ne suffit pas à retenir l'attention, le décor de Robert Prévost capte l'oeil. Ce dernier n'en est pas à sa première réussite visuelle. On se rappelle son Scapin ensoleillé offert au TNM l'année dernière. Il récidive ici, sur un plateau beaucoup plus

modeste, avec une égale habileté.

Son intérieur des Pinglet a du bagout à revendre. Il donne sur un parc bien esquissé. Pas une faute dans les couleurs. Et que dire de l'architecture de l'Hôtel du libre échange? Érigé sur un plateau tournant, il contient trois faces représentant des chambres dans deux côtés et le lobby au centre avec perspective vers l'arrière où on peut voir la ville. L'éclairage sombre de la maison de troisième ordre a remplacé l'éclairage lumineux de l'intérieur cossu. Tout cela est de fort bonne venue.

Dans ces lieux soignés, quelque dix-huit comédiens, costumés en époque et en beauté par François Barbeau, causent une grande agitation. Beaucoup de bruit, un flot de paroles (comme nombre de dramaturges Français, Feydeau est passablement verbeux), beaucoup de réparties adroites nous arrivent pour peu de faits. Ce théâtre contient plus de désirs que de réalisations. Que de bonheur l'homme ne retire-t-il pas le temps qu'il se plaît à désirer! Après... souvent... que de déceptions! "Quelle nuit, mon Dieu, quelle nuit!" Mais on évalue dans la comédie et tout le monde aura plus de peur que de mal.

Si Robert Prévost est un décorateur émérite, il a moins eu

la chance de se faire valoir en qualité de metteur en scène. Sa présente réalisation possède la conventionnalité de la pièce elle-même. Quelques facilités ne nous échappent pas mais l'ensemble demeure toujours convenable. Quant à la direction des comédiens, elle m'a semblé, du début à la fin, tout à fait adéquate. A part la présence trop sentie des quatre filles de Mathieu, on aurait avantage à les oublier car elles ne sont guère dômes, tous évoluent comme il faut s'y attendre.

Une solide distribution se répartit les principaux rôles. Guy Provost (Pinglet) est un habitué des comédies boulevardiennes, il se signale par son aisance et sa présence. Les Janine Sutto (Madame Pinglet), Lise LaSalle (Marcelle) et Roselyne Hoffman (Victoire) nous font passer de bons moments. Enfin les Claude Préfontaine (Paillardin), René Caron (Maxime) et André Cailoux (Mathieu) épaulent bien les précédents; en somme, de jeux efficaces, sans pour autant s'avérer remarquables.

OXFAM

Une nouvelle série de l'OSM

SOIRÉES À L'OPÉRA



Pour ceux à qui l'opéra aurait beaucoup manqué, l'OSM présente une nouvelle série de quatre concerts où la musique vocale prendra la vedette.

Les meilleurs extraits des grands maîtres: Verdi, Puccini, Moussorgsky et autres. Quatre chefs et huit solistes de grande réputation. Choeur de quarante voix. Les quatre concerts sont donnés en la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

	2	3	4	PRIX en abonnement	
1 CARSON/BONHOMME 21, 22 octobre Au pupitre: Eve Queler Solistes: Clarice Carson, soprano Jean Bonhomme, ténor	2 FIEDLER/BOKY 3, 4 février Au pupitre: Arthur Fiedler Soliste: Colette Boky, soprano	3 CECCATO/CARMEN 9, 10 mars Au pupitre: Aldo Ceccato Solistes: Anna Chornodolska, soprano Beverly Wolff, mezzo-soprano Bernard Turgeon, baryton Rolf Bjorling, ténor	4 KONDRASHIN/BORIS GODOUNOV 27, 28 avril Au pupitre: Kiril Kondrashin Soliste: John Macurdy, basse et chœur de 40 voix		
Au programme, entre autres, des extraits de: DONIZETTI—LA FILLE DU RÉGIMENT LEHAR—LA VEUVE JOYEUSE OFFENBACH—LES CONTES D'HOFFMANN JOHANN STRAUSS JR.—DIE FLEDERMAUS	Au programme, des extraits de: VERDI—"I VESPRE SICILIANI" PUCCINI—MANON LESCAULT—TOSCA—MADAMA BUTTERFLY STRAUSS—FANTAISIE, extrait de DIE FRAU OHNE SCHATTEN GIORDANO—ANDREA CHENIER	Au programme, des airs, duos, quatuors de "CARMEN" de Bizet	Au programme, des extraits de: RIMSKY-KORSAKOFF— "OUVERTURE-PSKOVITIAMKA" MOUSSORGSKY— "BORIS GODOUNOV" TCHAIKOVSKY—SYMPHONIE NO 5	\$32.00	\$25.60
				28.00	22.40
				32.00	25.60
				40.00	32.00
				28.00	22.40
				36.00	28.80
				16.00	12.80
				12.00	9.60
				28.00	22.40

télévision

CBFT

- 9.10 Ouverture et horaire
- 9.15 Les Oraïens
- 9.30 Les 100 tours de ceinture
- 9.45 En mouvement
- 10.00 Les Chibouks
- 10.15 Minute Mousmoute!
- 10.30 Conseil-express
- 11.00 Les recettes de Juliette
- 11.30 Nanny
- 12.00 Mon ami Ben
- 12.30 Les Coqueluches
- 1.30 Téléjournal
- 1.35 Femme d'aujourd'hui
- 2.30 Cinéma: "La revanche d'Ivanhoe" (Aventures — Italien 1965)
- 4.00 Robino
- 4.30 Nic et Pic
- 5.00 Daniel Boone
- 6.00 Ce soir
- 7.00 Le monde merveilleux de Disney
- 8.00 La pite patre
- 8.30 Vedettes endriect: Guy Trépanier
- 9.00 Rue des Pignons
- 9.30 Le 60
- 10.30 Téléjournal
- 10.50 Nouvelles du sport
- 11.00 Rencontres: l'abbé René Pissard
- 11.30 Propos et confidences: Pierre Dagenais
- 12.00 LA lutte de l'homme pour sa survie: "Le moyen âge"
- 1.00 Téléjournal

CFTM

- 7.40 Horaire-Bienvenue
- 7.45 Les p'tits bonhommes
- 8.00 Pandan Déjà
- 8.30 A la bonne heure
- 10.00 Pour vous mesdames
- 11.45 Les p'tits bonhommes
- 12.20 Le 10 vous informe
- 12.30 Les Tannants
- 1.30 A votre service
- 2.15 Cinéma: "Pas de grâbi pour Ricardo"
- 4.00 Patoville

cinéma

- ANJOU: 7617 des Galeries d'Anjou 353-5960 "La route de la violence" 6.20, 9.55, "Jo le fou" 8.00
- ATWATER I: Niveau métré Alexis Nihon 953-4246 "Pick Up" 1.30, 3.40, 5.35, 7.30, 9.25
- ATWATER II: Niveau métré Alexis Nihon 931-3313 "Le retour du grand blond" 1.45, 3.30, 5.15, 7.00, 8.45, 10.20
- AVENUE: 1224 av Greene Westmount 977-2047 "Man About the House" 1.15, 2.50, 4.25, 6.00, 7.40, 9.20
- BEAVER: 5117 av Parc 277-0025 "Francesca's sexual whiplash" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "French Love Secret" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50
- BERRI: 1280 St-Denis 388-2115 "La tour infernale" 1.25, 4.50, 8.15
- BLOU: 5000 Papineau 577-9131 "La sexualité chez les adolescents" 1.10, 4.00, 9.25 "Tamarra" 2.25, 5.25, 8.20
- CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "Le démon aux tripes" 2.10, 5.50, 9.30 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50
- CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 324-1685 "Plein la gueule" 1.00, 3.15, 9.30 et "Le flambeau" 3.10, 7.30
- CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Mahler" 1.30, 4.05, 6.35, 9.10
- CINEMA DE PARIS: 806 Ste-Catherine O. 861-2096 "Behind the door" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
- CINEMA 7e ART: 3180 Belanger E. 722-0302 "Les guchets du louvre" 7.30, "La passion" 9.15
- CINEMA LONGUEUEIL: 1 Place Longueuil 877-7933 "Le fauve" 8.00 et "La route de la violence" 6.15, 9.50
- CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 496-7385 "Love and About the House" 1.15, 2.50, 4.25, 6.00, 7.40, 9.20
- CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7.00, 9.30
- DAUPHIN: 2395 Beaubien E. 721-6060 (Salle démontant) avec trucs 6.00, 9.40 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" 7.55
- ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) "Pas si méchant que ça..." 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "L'Escapade" 7.30, 9.30
- FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Le misle du siècle" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
- JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Le démon aux tripes" 6.00, 9.40 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" 7.55
- KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "The exercit" 12.30, 2.40, 4.50, 7.05, 9.15
- MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Le démon aux tripes" 6.00, 9.30 et "Diago delle Santana" 8.00
- MERCIER: 4280 Ste-Catherine 255-6224 "Flesh Gordon" 8.10 et "Le pétale de l'amour" 6.30, 9.25
- MONKLAND: 5504 Monkland 484-5379 "Freebie and the bean" 1.30, 3.30, 5.35, 9.40 et "Drowning pool" 5.40, 7.45
- OUTREMOULT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Anna CIAO" 7.00, "L'An 01, 9.30
- PALACE: 608 Ste-Catherine O. 866-6901 "The rookies" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
- PIERROT: 1390 St-Denis 845-3222 "J'rai come un cheval fou" 12.25, 2.15, 4.10, 6.00, 7.55, 9.50
- PLAISIR DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "The way we were" 7.15, 9.15
- PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Lies my father told me" 12.15, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55
- PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Nashville" 12.50, 3.35, 6.25, 9.10
- PLAZA: 6508 St-Hubert 274-4155 "Le démon aux tripes" 2.10, 5.50, 9.30, "Les vengeurs de l'Ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50
- PUSSEY: 4015 St-Laurent 277-0025 "Grace's place" 12.20, 3.10, 6.00, 8.50 "Pro Shop" 1.40, 4.30, 7.20, 10.15
- RIVOLI I: 5996 St-Denis 277-4129 "Chaleurs dansées" 3.05, 6.25, 9.50 et "Fin de semaine trotique" 1.40, 5.00, 8.05
- RIVOLI II: 4908 St-Denis 277-4129 "Terreur de Bruce Lee" 2.35, 6.05, 9.35 et "Ma qui donc m'a fait ce bébé" 12.50, 4.20, 7.50
- ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "La route de la violence" 12.15, 2.25, 4.40, 10.05 et "La loi du Talon" 1.30, 3.00, 8.25
- SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Herbal" 2.00, 4.20, 6.40, 9.00
- SNOWDON: 3225 Décarie 482-1322 "Give me Hell Harry" 2.00, 7.00, 9.00
- VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Wilby Conspiracy" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15
- VENDOME: Place Victoria 878-2092 "The life and times of Xavier Hollander" 12.15, 1.50, 3.25, 5.00, 6.25, 8.15, 9.50
- VILLEMARY: 8045 St-Denis 388-5777 "Le retour du grand blond" 7.00, 8.45, 10.30
- WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "It seemed like a good idea" 12.30, 2.10, 3.55, 5.40, 7.25, 9.15
- YORK: 1497 Ste-Catherine 927-8978 "Return of the Pink Panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15
- CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 847-4908 "Les aventures de Bouratino" (Ivan Ivanov — Vano — URSS 1956) 7.30 et "La soudaine richesse des pauvres gens de Kobnar" (Schlöndorff-Allemagne 1970) 9.30
- COMNEXUS: 1015 St-Denis 845-3222 "D'ART CINEMATOGRAPHIQUE" 1455 boul. Maisonneuve 879-4349, Relâche.

sur scène

- CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 (Salle I): "Baby Doll" et "27 voitures pleines de tabac" de Tennessee Williams — Semaine et dim: 20h30 Sam: 1h, et 2h — Relâche: lundi (Salle II) relâche
- CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL: 2322 Edouard-Montpetit — "Usage du cœur dans le domaine réif" de Michel Garnes, Jeudi vendredi et dim: 20h30 Sam: 2h et 2h
- PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 521-6666 Jacques Antonin et Nicole Croisille — Sem et dim: 21h sam 20h et 2h
- PATRIOTE EN HAUT: "Dodo l'enfant de" de S. Sirois — semaine 20h sam: 19h30 et 22h dim: 20h Relâche lundi et mardi
- LA FOURRIERE: (île Ste-Hélène) relâche
- SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre Symphonique de Montréal, les grands concerts au pupitre R. Frünbeck de Burgon — 20h30
- THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Le temps d'une vie" de R. Lepage. Tous les soirs à 20h30 Relâche lundi
- THEATRE DU GEL: 1200 Bleury "Rien démontant" avec Sol, tous les soirs: 20h30 Relâche lundi
- THEATRE MAISONNEUVE: Mario Escudero, guitare flamenco 20h30
- THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 O Ste-Catherine 861-0563 Pauline Julien
- THEATRE POINT-ROYAL: relâche
- THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "L'hôtel du libre échange" de Feydeau — du Mardi au Samedi: 20h dim: 19h Relâche lundi
- THEATRE DE QUATROUS: 100 est avenue des Pins 845-7277 "Le premier" I Horowitz tous les soirs 20h30 Sam: 20h 22h30 Relâche lundi

Abonnez-vous aujourd'hui et profitez d'un rabais de

20%

CHIFFRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL

FRÜHBECK DE FURGOS

RENSEIGNEMENTS: 844-2867

BON D'ABONNEMENT

Veillez compléter ce formulaire et le poster avec le paiement complet à ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL, Place des Arts, Montréal H2X 1Y9

NOM: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: Rés: _____ Bureau: _____

MODE DE PAIEMENT: Chèque Mandat-poste Carte de crédit

Si vous payez avec une carte de crédit, veuillez ajouter les renseignements suivants: Carte CHARGEUR AMERICAN EXPRESS MASTER CHARGE

No de votre carte: _____ Date d'expiration: _____

Nom de la banque: _____ Signature: _____

SOIRÉES À L'OPÉRA Mardi Mercredi Parterre Corbeille Mezzanine Balcon

Nombre d'abonnements: _____ \$ TOTAL \$ _____

Après le premier concert, il n'y aura ni remboursement, ni échange de billets. Les séries mardi/mercredi ne sont pas interchangeables. Tous les concerts commencent à l'heure précisée indiquée sur les billets. Les programmes sont sujets à changement sans préavis.

Conscient des imperfections de l'administration

Yvan Dubois exige un traitement équitable pour tous

par André Tardif

Derrière toute structure administrative se cachent des responsables qui en assurent le bon fonctionnement. Et à l'heure olympique, il en est dont les tâches administratives sont lourdes de responsabilités.

cer toute politique qui ne serait pas en rapport avec un juste partage. Mission, en effet, est le seul organisme provincial du genre au Canada. Il est l'équivalent du Plan des Jeux, organisme fédéral ayant la responsabilité financière de la meilleure représentation canadienne possible aux Jeux Olympiques de Montréal l'an prochain.

Au début d'août dernier, Saint-Jean s'était présenté en retard à une session de l'équipe nationale d'haltérophilie, au Centre d'entraînement national des athlètes (CENA) à Saint-Laurent. Quant à Carignan, après avoir inscrit un excellent araché de 117,5 kilos aux championnats canadiens, il ratait son épaulé-jeté et n'inscrivait donc pas de poids total.

encore vaines, auprès de sa contre-partie fédérale de même qu'auprès de l'inéffable Comité olympique canadien, s'en est remis à son ministre responsable. "Nous n'avons nullement l'intention de nous ingérer dans les affaires des fédérations nationales, dit Dubois. Mais face aux subventions que le Plan des Jeux leur accorde à même l'argent des contribuables, nous croyons qu'il est temps qu'on examine d'un peu plus près des mécanismes qui risquent de paralyser toute stratégie de développement."

"Nos fédérations, tant au Québec qu'au niveau national sont des structures privées, mais leurs responsabilités sont publiques", invoque Dubois pour justifier l'intervention soutenue de Mission. "Il n'est pas question que nous prenions des sanctions, ajoute-t-il, car nous n'avons aucune autorité sur les organismes nationaux."

olympiques ou pas, règlera nombre de problèmes actuellement créés par la non-dépendance quasi complète des fédérations nationales vis-à-vis le gouvernement central, qui leur permet quand même de vivre.

Le combat Ali-Frazier, ce soir

Une lutte entre deux géants de la boxe

MANILLE (AFP) — Les déclarations ont été nombreuses, humiliantes et venimeuses. Il faut maintenant passer aux actes. Mohamed Ali et Joe Frazier vont avoir ce soir à Manille une nouvelle occasion — certainement la dernière — de régler leurs comptes sur le ring du vaste Araneta Coliseum (27.000 places) avec pour enjeu le titre mondial des poids lourds dé-

te par le premier nommé. Les deux noirs américains, deux forces de la nature, vont ainsi se retrouver face à face pour la troisième fois mais ce n'est que la deuxième fois qu'ils croisent les poings pour la couronne toutes catégories. En mars 1971, au Madison Square Garden de New York, Frazier alors tenant du titre, l'emporta aux points à l'issue de 15 rounds à peine disputés, infligeant à l'ex-Cassius Clay sa première défaite. Celui-ci venait tout juste de reprendre la boxe après trois années d'inactivité à la suite de son refus de faire son service militaire, ce qui lui avait valu d'être déchu. Deux ans plus tard, Ali prenait sa revanche aux points en douze reprises à New York également, mais alors, le titre était la propriété de leur compatriote George Foreman lequel devait d'ailleurs quelques mois plus tard le céder à Ali.

Il est vrai qu'après sa première confrontation avec Ali, Frazier le vainqueur, passa une douzaine de jours à l'hôpital et jamais depuis n'a paru être redevenu le même. Il n'a boxé depuis que sept fois alors que Mohamed Ali livre en moyenne quatre à cinq combats par an contre les meilleurs de la catégorie. C'est ce facteur d'activité intense, de fraîcheur physique qui devrait faire la différence en faveur d'Ali malgré ses deux années de plus (33 et 31 ans). Toutefois à Manille comme on estime que les deux hommes sont à égalité de chances. Compte tenu des performances qu'ils ont accomplies au cours de leur carrière, ce sont assurément les deux meilleurs poids lourds de ces dix dernières années qui vont s'affronter, George Foreman ayant encore beaucoup à prouver sur le plan technique et tactique.

Leur première rencontre fut intitulée "combat du siècle". Avec une bourse de deux millions et demi de dollars chacun, la mobilisation d'un imposant réseau de télévision et une recette globale estimée à une bonne douzaine de millions de dollars. L'événement stupéfia le monde entier. L'intérêt sportif était également extrêmement grand. Pour le combat de Manille, l'engouement n'est certes pas le même, mais l'inflation aidant, tous les records, sur le plan financier, seront battus tandis que 68 pays, dont l'Union soviétique pour la première fois, vont, grâce à quatre satellites, capter les images télévisées de ce combat à grand spectacle.

Aux dernières estimations, la part qui reviendra au champion du monde, devrait s'élever à près de huit millions de dollars et celle de son challenger à quelque cinq millions, ce qui porterait la recette totale vers les 25 millions de dollars. L'ex-Cassius Clay a mené sa préparation au rythme de ses déclarations. Il a repris l'entraînement dix jours seulement après sa victoire à Kuala Lumpur sur le Britannique Joe Bugner le 1er juillet. Depuis il a couvert plus de 450 km en footing, livré 182 rounds de gants, frappé au sac de sable pendant 81 reprises et autant au punching bag. De l'avis d'Angelo Dundee, l'entraîneur de Clay depuis ses débuts professionnels, le champion du monde est certes moins mobile qu'auparavant mais ses réflexes et sa vitesse d'exécution sont inactes tandis qu'il aurait considérablement gagné en puissance. De plus, pour la première fois depuis bien longtemps, il n'a pas souffert des mains à l'entraînement ce qui lui a donné encore plus d'assurance pour affronter ce Frazier pourrait être mis K.O. dès le premier round.

Habitué aux facettes et aux insultes de son rival de toujours — il le traite maintenant de gorille — Frazier a stoïquement



Joe Frazier livrera peut-être ce soir son dernier combat... pour la couronne mondiale. (Téléphoto AP)

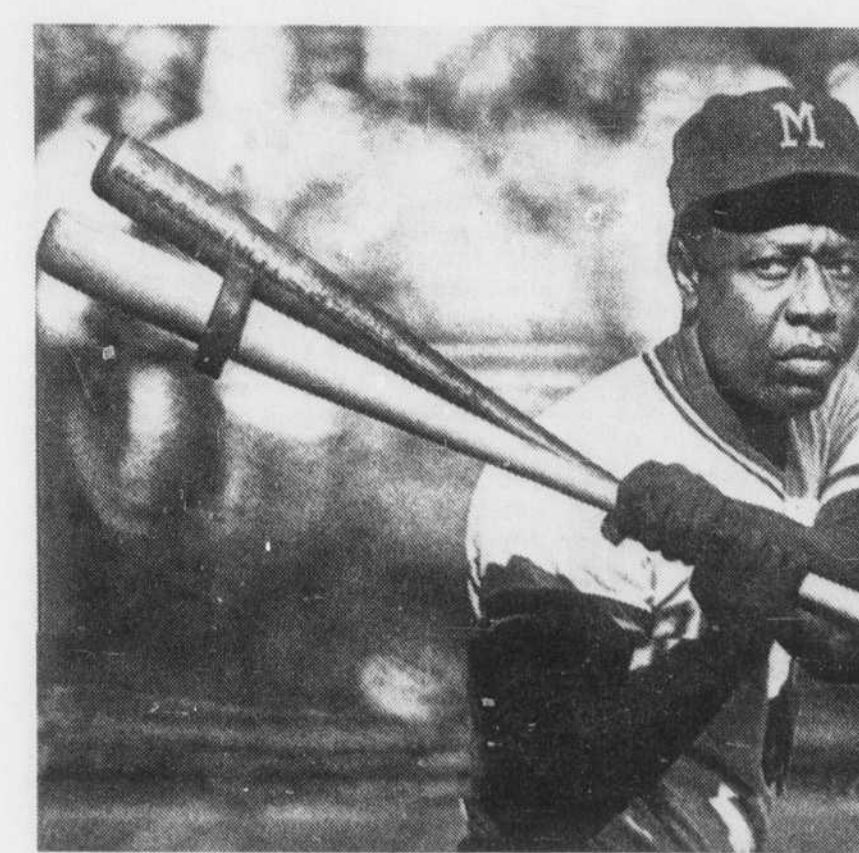
Radio-Canada s'exprime

Mauch devrait rester chez lui

"Nous ne nous attendions pas de remporter plus de 75 victoires cette saison", dit Gene Mauch.

"Et ce, en dépit d'une batterie publicitaire des Expos de Montréal au camp d'entraînement, voulant que la fameuse Phase II rapporte des dividendes dès 1975."

Il s'agit là d'un extrait de l'éditorial sportif du service anglais de Radio-Canada dimanche soir.



Le jeu de la chaise musicale se joue une nouvelle fois au baseball majeur, mais cette fois c'est sur un air endiablé que les géants sont congédiés. A Milwaukee, Hank Aaron a peut-être disputé son dernier match et il est évidemment pressenti pour succéder à Del Crandall à la barre des Brewers. (Téléphoto AP)

L'éditorialiste a poursuivi en disant que Mauch, qui n'a jamais été un gérant gagnant au cours de sa carrière, devrait, en somme, rester chez lui l'an prochain. L'éditorialiste se joignait ainsi à la majorité du public qui, en plus de manifester contre Mauch avec une désertion de plus de 100.000 spectateurs cette saison, a exprimé clairement sa désapprobation à l'endroit du gérant en le huant "copieusement" lors du dernier match local des Expos mercredi soir dernier. Le fait le plus marquant dans cette affaire est de constater également les réactions des plus aplombistes des journalistes qui ne veulent absolument pas blesser "Nos Amours". Ainsi, tant dans les journaux français et anglais, on n'y va pas de main morte à l'endroit de Mauch à la fin de la saison. En l'éclaboussant, on n'oublie pas le directeur-gérant Jim Fanning et le président John McHale. On n'est pas sans rappeler les fameux échanges ratés, notamment celui impliquant Ken Singleton, élu joueur le plus utile du Baltimore, et Mike Torrez, auteur de 20 victoires cette saison, le tout pour remonter au lanceur Carl Morton, des Braves d'Atlanta. On a même signalé la main mise de Mauch, qui a déjà affirmé être le seul connaisseur du baseball au Canada "en raison de mes 15 heures par jour pendant 30 ans", avait eu beaucoup à faire dans le congédiement des étoiles et bâtisseurs, notamment celui de Mel Didier qui a formé les joueurs actuels dans les filiales des Expos, "car le petit général n'aime pas partager le rôle de vedette".

Ligue nationale de football

Le Congrès examine avec sympathie le dossier des joueurs

WASHINGTON (d'après AP) — L'Association des joueurs de la Ligue nationale de football a porté son conflit avec les propriétaires sur la colline du Capitole hier, et y a été accueillie de façon plutôt sympathique, quoique non engagée, par les membres du sous-comité aux relations ouvrières-patronales de la Chambre des représentants. John H. Buchanan, représentant républicain de l'Alabama et membre du comité de la Chambre pour l'éducation et le travail (quoique non membre du sous-comité), a dit aux représentants syndicaux qu'une "législation serait peut-être nécessaire" afin de protéger les joueurs au cours de leurs négociations, à cause de la courte carrière d'un athlète professionnel.

"Je suis d'accord", a enchaîné Frank Thompson, représentant démocrate du New Jersey et président du sous-comité. "Nous croyons que la procédure de décision de la Commission nationale des relations ouvrières peut être améliorée. En demandant une telle législation en faveur des athlètes professionnels aux prises avec des problèmes qu'ils n'ont pas la liberté de soumettre à un arbitrage impartial, Ed Garvey, directeur général de l'A.J.L.N.F., a déclaré: "Les propriétaires d'équipes de la LNF sont si puissants que plusieurs joueurs ont tout simplement renoncé à la nature même d'une convention collective", ajoutant que c'était là une atteinte directe à la dignité des institutions démocratiques.

MISSION QUÉBEC vient de dévoiler la répartition d'un budget supplémentaire de \$700.000 en faveur du développement de l'équipe dans les sports olympiques d'hiver, ainsi qu'à celui de la relève dans toutes les disciplines olympiques. C'est ainsi que la Fédération de patinage de vitesse obtient une subvention de quelque \$355.000, qu'elle entend consacrer à des programmes de perfectionnement pour ses entraîneurs et athlètes en vue surtout des Jeux d'hiver à Innsbruck, en février prochain.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES. MEUBLES DE BUREAUX. VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX STATIONNEMENT. Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141. Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic ci-devant Marion & MARMOND 2100, rue DRUMMOND Montréal 107 288-2152. LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

LA VILLE de Québec vient de soumettre sa candidature officielle pour l'organisation du championnat mondial junior de curling en 1977, auprès des dirigeants de la société Uniroyal, qui le commandite, et de la Fédération internationale de curling. La compétition aurait lieu dans le nouvel aréna à double patinoire de l'université Laval, en voie d'être parachévé.

Les Expos en chiffres

Table with columns for Frappeurs (Valentine, Johnson, Blittner, etc.) and Lanceurs (Warthen, Rogers, Carritt, etc.) showing statistics like hits, runs, and errors.

football

Table of football games for Saturday, Sunday, and Monday, listing teams and locations.

LIGUE CANADIENNE Section Est and Section Ouest table with columns for team, games played, wins, losses, and points.

baseball

Ligue Nationale and Ligue Américaine tables with columns for team, games played, wins, losses, and runs scored.

hockey

Ligue Nationale (Parties hors-concours) and Ligue Majeure du Québec tables with columns for team, games played, wins, losses, and goals.

LIGUE NATIONALE Section Est and Section Ouest, and LIGUE AMERICAINE Section Est and Section Ouest tables with columns for team, games played, wins, losses, and goals.

La Suisse, paradis de la banque

par Henri Soubey

L'appareil bancaire suisse est entré, au cours de la dernière décennie, dans la phase d'expansion la plus vigoureuse de son histoire qui plonge ses racines dans un lointain passé. Déjà après la guerre de Trente Ans, tous les pouvoirs publics, de l'empereur de Vienne aux rois de France et d'Angleterre, étaient débiteurs de quelque canton ou ville suisse.

Une série de facteurs géographiques, politiques et socio-économiques ont joué un rôle décisif dans le développement et le caractère de l'appareil bancaire suisse.

● L'abondance de l'offre d'épargne qui a favorisé la constitution de volumineuses réserves monétaires; la libre convertibilité du franc suisse qui est toujours resté lié à l'or;

● Le fait que les banques suisses sont les seuls instituteurs de crédit du monde à servir leurs clients dans les cinq grandes langues culturelles de l'Occident;

● L'ordre juridique éprouvé de la Suisse: la protection de la propriété privée y est de tradition (secret) bancaire, comptes numérotés, etc.); la non-distinction entre banques de dépôts et banques d'affaires. La Suisse a préféré s'en tenir à la banque universelle;

● La liberté totale dont jouit l'activité bancaire à l'exception près de respecter les prescriptions sur les liquidités, les fonds propres, le contrôle et les révisions. Toutefois, depuis 1971, la création d'une banque est subordonnée à l'approbation de la

Commission fédérale des banques. D'ailleurs, les banques suisses sont jalouses de conserver la plus grande indépendance par rapport à la Banque nationale suisse.

Par sa structure, l'appareil bancaire helvétique reflète la diversité géographique de la Suisse et son caractère fédéral nettement décentralisé. Malgré l'intense activité qui y règne depuis longtemps, ce n'est qu'en 1906 qu'un institut central d'émission a été créé en Suisse, prenant la relève des 36 instituts d'émission privés et cantonaux de l'époque.

La Banque Nationale Suisse, dont les principaux actionnaires sont les cantons, les banques cantonales, des collectivités publiques, a aussi 5,000 actionnaires privés, est le seul institut d'émission du monde à posséder deux sièges centraux, l'un à Berne, capitale fédérale, et l'autre à Zurich, métropole économique et financière. La Confédération n'est pas actionnaire, mais elle nomme les trois membres de la direction générale de la banque. Elle a pour tâche de servir de régulateur du marché de l'argent, de faciliter les opérations de paiement et de pratiquer une politique de crédit et une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Mais le pouvoir de la Banque centrale est en Suisse plus limité que dans d'autres pays. Il butte sur les prérogatives du système bancaire et sur le caractère très fédéral du pays.

Sur les 526 banques suisses, 63

La Suisse est l'une des principales places financières du monde. C'est le "paradis" de la banque: on y compte un point bancaire pour 1,400 habitants. 526 banques suisses et étrangères se partagent 4,550 guichets. La somme totale des bilans des établissements bancaires représente plus du double du produit national brut de la Confédération helvétique. Sur ce total, 2/5 sont imputables aux affaires avec l'étranger.

C'est justement ce point qui pose problème aux responsables des autres pays. Ils n'apprécient pas de voir le "secret" et la "sécurité" des banques servir de refuge aux capitaux soucieux de tourner les législations nationales quand ce n'est pas d'échapper aux poursuites de la justice. Mais en Suisse 6 à 8% de la population active dépendent directement de la bonne marche des affaires bancaires. On conçoit que les banques aient le pouvoir de se faire entendre pour défendre leurs privilèges.

sont des établissements de droit public, 100 sont des coopératives et des établissements d'économie mixte: le secteur public tient donc une place durable dans l'appareil bancaire suisse, bien que la Confédération elle-même n'y ait aucune part. Croire comme d'aucuns que la Suisse est la chasse gardée du capitalisme privé ne correspond donc pas tout à fait à la réalité.

Les vingt-huit "Banques cantonales" — les cantons de Berne et de Vaud de Genève en ayant chacun deux — constituent une particularité helvétique. Juridiquement, ce sont des banques d'Etat, créées non pas par la Confédération, mais par les autorités cantonales souveraines et dont le but était à l'origine de soutenir et compléter, sur le territoire des cantons respectifs, l'activité des banques privées, la ou celles-ci manquaient d'efficacité.

Elles ne sont pas issues de nationalisation, mais ont d'emblée vu le jour en tant qu'entreprises de droit public dont les engagements sont garantis par le canton. Les banques cantonales viennent au deuxième rang après les grandes banques en ce qui concerne la somme des bilans, au premier rang en ce qui concerne le nombre des points d'implantation (1,200). Ce sont les plus importants pourvoyeurs de crédit en Suisse. L'interdic-

tion qui leur est faite de réaliser des affaires avec l'étranger leur a fait perdre cependant du terrain.

La situation est analogue en ce qui concerne les autres groupes d'établissements indépendants (246), implantés pour la plupart dans les cantons de Berne, Lucerne, Argovie, Saint Gall et Vaud et qui sont soit des Caisses d'épargne au vrai sens du terme, soit des banques hypothécaires privées, soit de véritables banques commerciales à rayon d'action régional ou local. Ce qui les différencie surtout des banques cantonales, c'est le statut juridique, la majorité des établissements étant constitués en sociétés par actions ou en coopératives. Ils représentent 13% de la somme des bilans des banques helvétiques.

Les "Grandes banques" (49% de la somme des bilans) comptent cinq établissements: la Banque populaire suisse (4,200 employés); la Banque Leu S.A.; la Société de Banque suisse (10,370 employés); l'Union de banque suisse (12,000 employés); le Crédit suisse (9,621 employés).

Contrairement aux autres établissements bancaires suisses, les "grandes banques" ont, à l'exception de la Banque Leu, créé un réseau de succursales qui couvre tout le pays. Ces agences sont au nombre de 600 environ, ce qui représente seulement 13% de l'ensemble des comptoirs bancaires en Suisse. L'internationalisation de l'économie a amené les trois plus grandes banques à développer considérablement leur organisa-

tion étrangère. Elles ont actuellement quinze succursales hors des frontières et sont toutes les trois implantées à New York et à Londres. Elles possèdent une quarantaine de représentations à l'étranger dans tous les centres financiers extra-européens importants.

Pour parfaire leur gamme de service, elles entretiennent des contacts étroits avec une série de sociétés alliées dont le travail s'apparente au secteur bancaire. Elles ont par ailleurs des intérêts dans d'autres banques, dans des sociétés de financement de la consommation, elles contrôlent une raffinerie d'or, des sociétés fiduciaires et des organisations de fonds de placement.

L'intensification des affaires avec l'étranger est venue du développement des EuroMarchés. Dans le classement mondial des banques, elles ne sont pas "dans la botte", car les transactions sur titres ne sont pas incluses dans les statistiques. Elles gèrent actuellement des titres estimés à plus de 400 milliards de francs, ce qui leur a permis de développer le secteur des opérations boursières et des fonds de placement. Elles ont acquis, grâce à leur capacité de placement, un poids international. Les Sociétés affiliées des grandes banques suisses comptent parmi les membres les plus importants des consortiums d'émission des euro-obligations. Leurs affaires sur devises sont très nourries et leurs positions sur le marché libre de l'or très fortes.

Et puis il y a encore en Suisse ce que l'on appelle les "autres banques" parmi lesquelles les

Bureau international de presse

83 banques aux mains de l'étranger et les 14 succursales d'établissements étrangers.

Le système bancaire suisse est très efficace: en 1960, l'indice du revenu national évoluait en parallèle avec l'indice des bilans bancaires. En 1975, l'indice des bilans s'est décroché de l'indice du revenu national et "grimpe" deux fois vite que celui-ci!

Les banques représentent-elles une puissance politique en Suisse? Au sein des instances politiques, on ne trouve que très peu de représentants des banques. Pour défendre leurs intérêts vis-à-vis de la Confédération, comme toutes les autres branches de l'économie, des banques ont constitué des associations. L'Association suisse des banques, conformément à l'article 32 de la Constitution, est consultée lors de l'élaboration des lois, comme cela se fait en système de démocratie directe avec tous les groupements économiques.

On ne peut donc attribuer aux banques helvétiques une puissance politique exceptionnelle: en revanche, elles disposent d'une puissance économique considérable en tant qu'intermédiaire du crédit. Le contrôle direct de l'économie est, par contre, faible, à l'inverse des autres pays fortement industrialisés: le poste "participation permanente" ne s'élève qu'à 1,5% du total des actifs. Le danger d'un abus de puissance n'existe pas, pour autant que la forte concurrence entre les nombreuses banques ne soit pas excessivement entravée par des mesures restrictives de l'Etat. (Copyright B.I.P.)

Crédit Foncier

Fondé en 1880
Actif consolidé: \$665 millions

Obligations de 5 ans

Minimum: \$500

10 1/4%

Intérêts payés semi-annuellement

10 1/2%

Intérêts payés annuellement

Montréal: 612, rue St-Jacques
(514) 845-7111 (Mile C. Bellemare)
Québec: 1135, Chemin St-Louis
(418) 681-0277 (M. J. Arsenault)

Frais virés acceptés
Institution inscrite à la Régie
de l'assurance-dépôts du Québec

Rendement

10 1/4%

Laissez courir l'intérêt.
Certificats de placement
garanti
de 5 ans.

Vous recevez votre intérêt deux fois l'an (investissement minimal \$500). Le paiement de l'intérêt peut aussi être effectué selon d'autres modes. Pour plus de renseignements, passez-nous voir ou appelez.

M. Jean-Guy Daniel
1, Place Ville Marie
Montréal, Québec
Tél.: 861-1881

Mme N. Coleman
Centre Commercial Fairview
Pointe Claire, Québec
Tél.: 695-5230

M. André Zenga
Place Versailles
Rue Sherbrooke est
Montréal, Québec
Tél.: 351-9580

M. C. Fillion
500 est, Grande Allée
Québec, Qué.
Tél.: 529-8841

Montréal Trust
On s'en fait autant que vous
pour votre argent.

Membre de la Régie d'assurance-dépôts du Québec.

L'investissement sans risque

10 1/4%

Certificats de placement
garanti de 5 ans

Rendement élevé
Intérêt payable tous les 3 mois
ou réinvesti annuellement
au même taux

Pour informations (514) 527-9257

Fiducie Nord-Amérique

801, rue Sherbrooke est, Montréal

Institution inscrite à la Régie
de l'assurance-dépôts du Québec

Taux sujets à changement sans préavis.

Une compagnie du Groupe Prenor

échos

La société Union Carbide prévoit une augmentation de prix de 22% de son Antigel "prestone" aux Etats-Unis. Cette hausse serait rendue nécessaire en raison de l'augmentation des prix des produits de base. On estime que la même chose pourrait se produire au Canada.

Lors d'une assemblée spéciale, les actionnaires de la compagnie MLW-Worthington ont accepté de doubler le nombre d'actions autorisées de 2 à 4 millions, de retarder d'un mois au 31 janvier la fin de l'exercice financier et d'augmenter de 11 à 15 le nombre d'administrateurs de la société.

C'est mercredi que prend fin l'émission d'obligations de la CDC. On ne saura toutefois pas avant deux ou trois semaines combien d'actionnaires et d'investisseurs compte cette société de dire M. Claude R. Marchand, conseiller juridique de l'entreprise. La CDC devrait toucher environ \$140 millions de quelque 50 courtiers canadiens qui auraient écolé autour d'un million et demi d'actions privilégiées à \$100 chacune.

United Cases, qui a signalé une découverte de pétrole dans la région de Little Bow, dans le sud de l'Alberta, a gagné 1-2 à \$7-3-4, sur un volume de 20-24 actions hier à la Bourse de Toronto. Place Gas and Oil, le titre pétrolier le plus actif, avec un volume de 26,750 actions, a monté de six cents à 34 cents. Cette compagnie vient d'annoncer une découverte de pétrole près de Dover, Ont.

"Une entente de principe, pour la vente de la division Warren de tuyauterie en fonte, de Cannon, au New Jersey, est intervenue avec la firme McWane Cast Iron Pipe, en Alabama. La transaction dont le montant n'a pas été divulgué conclue au comptant dans les prochaines semaines.

Le conseil des gouverneurs de la Bourse Américaine s'est prononcé contre le principe d'une fusion avec la Bourse de New York, prétextant qu'elle serait nuisible aux intérêts des petites firmes inscrites à ces deux bourses.

NOMINATION

LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC ET LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE DU QUÉBEC



HAROLD W. BROWN

Le président du conseil d'administration des gouverneurs de la Croix Bleue du Québec et président du conseil d'administration de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie du Québec, M. Alfred Tourigny, G.R., vous fait part de la nomination de Monsieur Harold W. Brown comme président de l'Association d'Hospitalisation du Québec (La Croix Bleue du Québec) et président et directeur général de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie du Québec.

Monsieur H.W. Brown, qui jusqu'ici assumait les fonctions de vice-président à la direction et chef des services de gestion de l'Association d'Hospitalisation du Québec et de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie du Québec, est au service de La Croix Bleue du Québec depuis 32 ans et de La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie du Québec depuis sa fondation en 1959. Au cours de ces années, Monsieur Brown a assumé la responsabilité de plusieurs postes au niveau de l'administration des deux sociétés.

Monsieur H.W. Brown entre en fonction à la présidence des deux sociétés immédiatement.

BONNE ANNEE 76

Park Avenue

CHEVROLET/OLDSMOBILE/CADILLAC
5000 est, rue Jean-Talon • 725-9811

CENTRE DE CAMIONS PARK AVENUE
6400 est, boul. Métropolitain • 253-2131

LOCATION PARK AVENUE LTÉE.
5094 est, rue Jean-Talon • 376-7312

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue LaGauchetière — Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

- | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C. C.A.
Michel Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Carole Lapointe, C.A.</p> <p>50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080</p> | <p>CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés</p> <p>MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660</p> | <p>MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés</p> <p>Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford, St. Catharines, Port Colborne, Lindsay, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde</p> <p>1155 O., boul. Dorchester
Montréal, P.Q. — H3B 3T9
(514) 871-8630</p> | <p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
700, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal 15 — 274-2797</p> |
| <p>BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés</p> <p>F. J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A.
G. Boudreau, C.A. J.B. Barrière, C.A.
J.M. Drouot, C.A. P. Dumont, C.A.
J.L. Richard, C.A. F. St-Aubin, C.A.
G. Bouchard, C.A. G. Chasson, C.A.
J.P. Dumas, C.A. P. Deschamps, C.A.
M. Gagné, C.A. P. Gagné, C.A.
R. Landolt, C.A. Y. Montpetit, C.A.
Y. Robitaille, C.A.</p> <p>Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Lévis, Québec, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Grand-Mère, Ville St-Georges, Bas-Coucou, Chicoutimi.</p> | <p>COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
830 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W5
514-875-5140
à travers le monde</p> | <p>MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés</p> <p>Société nationale affiliée
C.D.L.N.S. LOVE EDWARDS
VALIQUETTE BARRON
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans 8 autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique</p> <p>507, Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 — 842-6651</p> | <p>SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles</p> <p>Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741</p> |
| <p>BENOIT, DIRY, BERTRAND PAQUETTE & ASSOCIÉS
Bureau 506,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221</p> | <p>DELOTTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et
associés à travers le monde</p> | <p>MALLETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés</p> <p>Paul E. Mallette, C.A. André Roussin, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. Raymond M. Rouleau, C.A.
Gilles Choquette, C.A. Jean-Marc Turgeon, C.A.
Jacques G. Hébert, C.A. Jean-J. Lévesque, C.A.
J.-E. de Repigny, C.A. André Massé, C.A.
D. Robert Garapy, C.A. Jean La Cour, C.A.
René Chénier, C.A. Jean Wisley, C.A.</p> <p>Claude Dolan, C.A. Germain de Grandpré, C.A.
Michel D'André, C.A. Pierre Charrette, C.A.
Paul Sully, C.A. Gaston Gauthier, C.A.
André Lompère, C.A. André Lachapelle, C.A.
Jean Lefebvre, C.A. Guy Patenaude, C.A.</p> <p>1440 ouest, Ste-Catherine,
Montréal H3G 1R8
Tél.: 861-8241</p> <p>420 D place du Marché,
St-Jérôme, J4Z 2B2
Tél.: 436-1611</p> | <p>TOUCHE, ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Estlin, U.S.A., Grande-Bretagne et autres pays du monde</p> <p>1, Place Ville-Marie
861-8531</p> |
| <p>BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TETREAULT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés</p> <p>Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Soucheau, C.A.
Georges H. Hotte, C.A.
André Tetreault, C.A.
René Lemire, C.A.</p> <p>614, St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433</p> | <p>FORTIER, THIBAUT MARCHAND, CÔTE & ASSOCIÉS
110, Place Crémazie,
Suite 600
Montréal, Québec
Tél.: 381-6233</p> | <p>MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés</p> <p>Jay Messier, L.S.C. C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A.
Robert Houde, B.A. C.A.
Guy Dumas, C.A.
Jacques Desmaré, L.S.C. C.A.
André Monstean, L.S.C. C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blouin, C.A.
Reil Manville, C.A.</p> <p>50 Place Crémazie suite 921
Montréal 351 — 384-1020</p> | <p>LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauthier, C.A.
Fernand Rivest, C.A.
Robert Roy, C.A.
René Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.</p> <p>210 ouest, boul. Crémazie
388-9251</p> |
| <p>BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.</p> <p>60 St-Jacques, Suite 501
Montréal — 845-0209</p> | <p>GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés</p> <p>Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-René Charette, C.A.
Michel Duguet, C.A.
Fernand Lamotte, C.A.</p> <p>561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430</p> | <p>PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés</p> <p>Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria</p> <p>5, Place Ville Marie 866-9701</p> | <p>VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Loren D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Richard de Bonaventure, C.A.
Louis Barré, C.A.</p> <p>H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Desjardis, C.A.
Jacques H. Chabot, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard de Bonaventure, C.A.
Louis Barré, C.A.</p> <p>4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T2
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691</p> |
| <p>CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS
MONTRÉAL-NORD
3737, rue Montmarte
321-3825</p> <p>ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363</p> | <p>PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
Chambre 814,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375</p> <p>Correspondants à Toronto,
Smith, Nixon & Cie
Comptables Agréés</p> | <p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
820, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691</p> <p>Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal, Rouyn, Toronto, Ottawa</p> | <p>THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés</p> <p>BUREAU
Terrebonne, Nouvelle-Écosse,
Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario,
Manitoba, Saskatchewan, Alberta,
Colombie-Britannique, Région des Caraïbes</p> <p>Représentation dans le monde entier</p> <p>2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351</p> |
| <p>CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés</p> <p>P.M. Adams, C.A. R.V. Bennett, C.A.
J.P. Barry, C.A. C.W. Bessinger, C.A.
M. Cameron, C.A. H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrère, C.A. G. Chamberland, C.A.
J.P. Desha, C.A. W.R. German, C.A.
J.B. Dick, C.A. A.W. Gilmore, C.A.
G. Girgas, C.A. R.E. Lavigne, C.A.
C. Longue, C.A. D.B. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. J. Peart, C.A.
W.J. Slick, C.A.</p> <p>Associés-résidents
Montréal - Québec</p> <p>St-Jean (N.S.) Halifax, Saint-Jean (N.B.),
Quebec, Montréal, Ottawa, Toronto,
Hamilton, Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria</p> | <p>JARRET, GOULD & ELLIOTT
Comptables Agréés
715, Carré Victoria Suite 611
Montréal, Québec, H2Y 2H7
844-3307</p> <p>VANCOUVER — KAMLOOPS — EDMONTON
CALGARY — LETHBRIDGE
MONTRÉAL — TORONTO — GRILLIA
Société internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT</p> | <p>KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015, Côte Beaver Hall
866-8563</p> | <p>PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291</p> |

toronto

Faible activité

Les titres avariés et pétroliers ont connu des avances hier à la Bourse de Toronto, cependant que dans la plupart des autres compartiments les cours étaient nettement à la baisse.

L'indice des pétroles de l'Ouest a gagné 1,05 point pour atteindre 187,73, soit son point de fermeture le plus élevé depuis le 2 septembre. Les avariés, enregistrant leur quatrième avance consécutive, ont monté de 3,91 points, à 306,74.

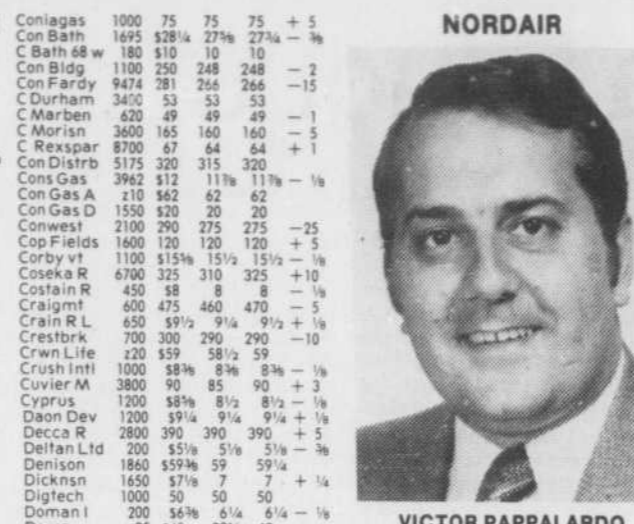
Le virement couvrait 1,39 millions d'actions, pour une valeur de \$10,32 millions, à comparer à 1,28 millions d'actions et \$9,82 millions vendredi.

Gains 144, pertes 223, sans changement 221. Contre 196 gains, 231 pertes et 185 valeurs inchangées vendredi dernier.

Canon Ltd. a gagné 1,4 à \$10. La compagnie a annoncé un contrat de \$13 millions de Koppers Co. Inc. pour l'acier de structure de l'usine Dosfaco à Hamilton.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including A.G.F.M., Abby Glen, Abitibi, etc. Columns include company name, price, and change.



VICTOR PAPPALARDO

Nordair annonce la nomination de M. Victor Pappalardo au poste de vice-président au marketing. M. Pappalardo est au service de l'industrie aéronautique depuis 1964 et a acquis depuis une vaste expérience des domaines relatifs au marketing des voyages.

Imp Oil A 5727 525/54 24 1/2 + 1/4

Table of stock prices for various companies including Imp Oil A, Imp Oil B, Imp Oil C, etc. Columns include company name, price, and change.

l'actualité économique

échos boursiers L'offre sans limites de la CDC a hypothéqué le cours du titre

On a laissé ouvert trop longtemps le robinet d'écoulement des titres de la Corporation de développement du Canada et l'inondation du marché ne laisse pas augurer de bon pour le cours à venir de ce valeur qui a dégringolé à \$98,50 la semaine dernière.

Il s'agit là d'un volume de prix extrêmement bas. Il faut remonter au 20 octobre 1964 pour trouver un prix inférieur (64,00 dollars).

Le enthousiasme n'est pas de même chez les courtiers en valeur de Wall Street: un siège de membre du New York Stock Exchange vient de se vendre pour \$85.000, ce qui représente une chute brutale par rapport au prix de \$125.000 dollars atteint la semaine dernière.

La compagnie Canadian Vickers continue d'avoir le vent dans les voiles et les résultats des trois derniers trimestres montrent une hausse de près de 80% de bénéfices nets qui ont atteint \$2.744.000 soit \$0,2 par action.

montréal

Baisse des cours

Les cours ont été à la baisse dans tous les compartiments hier, à la Bourse de Montréal, sur un marché modeste. À la fermeture, le virement atteignait 595.600 actions, contre 263.000 vendredi.

L'indice composé a perdu 1,13 point à 181,52. Celui des banques 1,50 à 268,78, des industrielles 1,26 à 186,12, des services publics 53 à 120,95 et des papiers 41 à 104,60.

Le comptement des valeurs a été comme suit: 384, 96 pertes et 500 inchangées; contre 42 gains, 74 pertes et 47 inchangées vendredi.

Alberta Gas Trunk Line A venait en tête des valeurs industrielles, en perdant 5-8 à \$10,34, sur un volume de 190.450 actions négociées.

North American Rare Metals venait dans les mines, avec un gain de huit cents à 37 cents, avec un virement de 82.500 actions.

Parmi les titres de spéculation, Lynx-Canada Explorations a monté de six cents à \$1,56 après un virement de 13.900 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, Algoma, etc. Columns include company name, price, and change.

fonds mutuels

Table of mutual fund prices including CMFA Members, AGF Group, Amer Growth, etc. Columns include fund name, price, and change.

new york

Moins treize points

Assez nette chute des cours lundi à Wall Street, où l'indice des industriels a perdu plus de 13 points à l'issue d'une séance cependant peu active, moins de 11 millions d'actions changeant de mains.

La baisse des cours sensible dès l'ouverture et pendant la majeure partie de la séance, s'est accélérée en fin d'après-midi. Les investisseurs américains craignent apparemment un nouveau redressement des taux d'intérêt à court terme.

Parmi les titres canadiens à la Bourse de New York, Campbell Red Lake a clôturé avec un gain de 5-8 à \$24,14, et Dome Mines 4-4 à \$38,30.

International Nickel a perdu 5-8 à \$25,14 et Alcan 1-4 à \$21,18.

Massey-Ferguson a perdu 1-2 pour fermer à \$16,12, et Canadian Pacific 1-8 à \$13,14.

Au nombre des distilleries, Seagrams a baissé de 1-4 à \$27,14 et pendant que Hiram Walker est demeurée stationnaire à \$29,18.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

les options

Table of option prices for various companies including ABITIBI, BANK MIL, CP LTD, etc. Columns include company name, price, and change.

obligations

Légère baisse

Les cours étaient légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

Le cours était légèrement à la baisse et l'activité a été moyenne hier sur le marché canadien des obligations. Le court terme a perdu environ 5 cents, et le moyen et le long terme ont baissé d'environ 1-2 point.

Les obligations provinciales ont perdu environ 5-8 point, et les obligations de sociétés ont baissé d'environ 2-8 cent, l'argent au jour le jour était disponible à 8 et 8 1/4 pour cent.

le dollar canadien

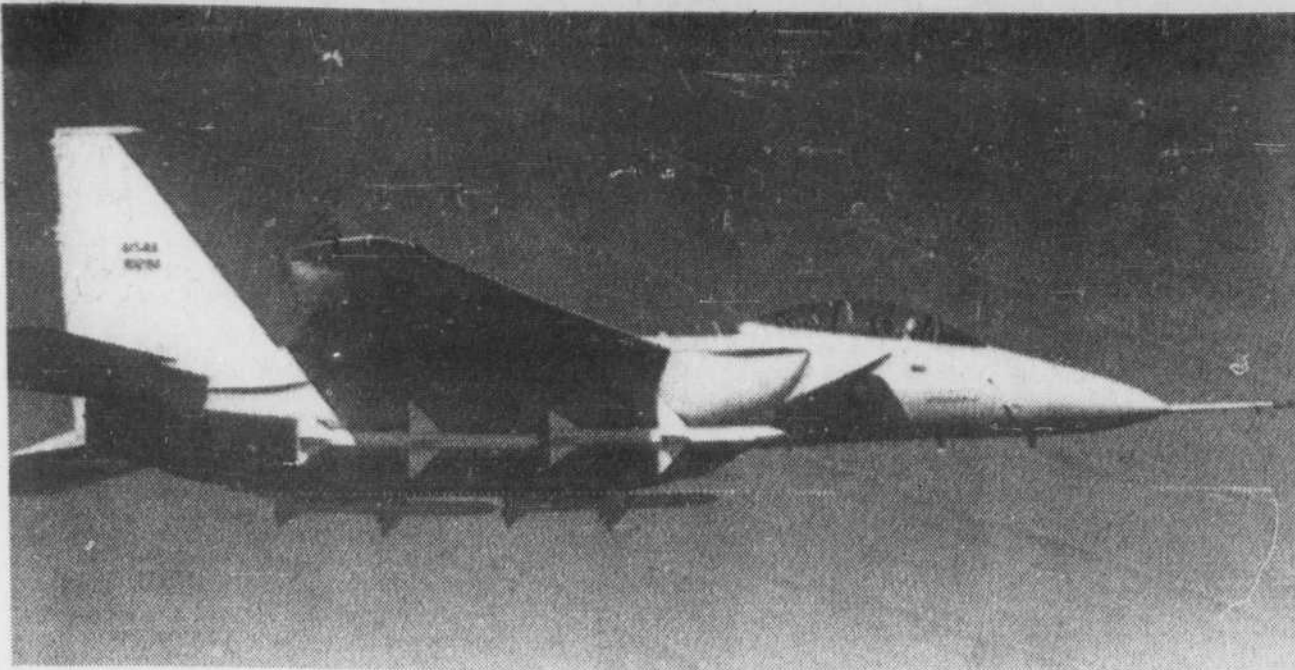
A New York, le dollar canadien est resté stationnaire à \$0,9754. La livre sterling a perdu 9-20, à \$2,0385.

dividendes

Canadian Vickers, 20 cents, le 14 novembre, aux actionnaires inscrits le 31 octobre.

Craigmont Mines, 20 cents, le 31 octobre, aux inscrits le 10 octobre.

Dickenson Mines, 15 cents, par intérêt, le 31 octobre, aux inscrits le 6 octobre. Le dernier dividende, payé le 30 avril 1975, était de 20 cents.



L'avion F-15 de McDonnell Douglas.

Aéronautique

Un troc ambitieux: l'avenir de l'industrie contre l'achat d'avions

OTTAWA (CP) — Contre l'achat de 127 F-15 d'une valeur de \$1,5 milliard, l'avionnerie américaine McDonnell Douglas propose au gouvernement canadien de restructurer l'industrie aéronautique.

Le projet, porté à l'attention du conseil des ministres au début de septembre, implique la fusion de la filiale canadienne de McDonnell Douglas, Douglas Aircraft Co. of Canada, de Toronto, avec la société de Havilland, propriété du gouvernement, et Canadair Ltée, pour laquelle le gouvernement fédéral détient une option d'achat. Le nouveau complexe, sous contrôle canadien, emploierait 7,400 hommes.

Un porte-parole de McDonnell Douglas a dit qu'on avait décidé de dévoiler le projet du fait que les plans de restructuration de Boeing Corporation sont publics.

L'estimation du coût du projet n'a pas été rendue publique, mais on évalue d'autre part à \$1,5 milliard le coût des 125 chasseurs F-15 que le gouvernement devrait s'engager à acheter.

McDonnell estime que le projet créerait 2,000 emplois à

Montréal et 500 autres à Winnipeg.

La proposition n'est qu'une partie de l'écheveau des problèmes d'aéronautique que le nouveau conseil des ministres devra demander en octobre.

Le gouvernement a reçu des propositions de Lockheed Aircraft et de Boeing en vue de l'achat d'avions de reconnaissance, les propositions de Boeing portent aussi restructuration de l'industrie aéronautique, mais d'une manière qui ne paraît pas compatible avec le projet de McDonnell Douglas.

L'option d'achat de Canadair expire ce mois-ci et des compagnies canadiennes ont aussi fait tenir des projets comportant la fusion de Canadair et de deHavilland.

Le gouvernement doit enfin décider s'il remplacera ses appareils d'interception et de soutien en Europe et au Canada, mais auparavant il lui faut décider s'il continuera de participer à l'escadre aérienne de l'OTAN.

Outre McDonnell, Grumman Aerospace Corporation et General Dynamics ont présenté des offres de vents d'avions de chasse.

L'offre de McDonnell est conditionnelle: le Canada devra prendre livraison de trois appareils par mois à compter de juillet 1978, c'est-à-dire deux ans plus tôt que n'avaient prévu les autorités militaires.

Elle suppose aussi que les Américains achèteront 749 F-15. Tout le projet tient en réalité à la décision de Washington puisque certaines pièces seraient fabriquées au Canada.

Le projet de McDonnell est comme suit:

La société américaine acquerrait un intérêt minoritaire — environ 40% — dans Canadian Aerospace, le complexe qui surgirait des trois compagnies mentionnées plus haut. Le reste des actions appartiendrait à des Canadiens.

La nouvelle société emploierait 7,400 hommes en moyenne jusqu'en 1985. McDonnell, de son côté, s'engagerait à fournir 2,000 emplois à l'usine de Canadair.

Les actifs et les affaires de Douglas Aircraft seraient transférés en entier au compte de la nouvelle société. La compagnie estime que l'outilage pour la fabrication des pièces de DC-9 et de DC-10 a une valeur de

remplacement de \$205 millions.

L'usine de Douglas à Maltec, en banlieue de Toronto, emploie en ce moment 2,000 hommes.

McDonnell prévoit que le nouveau complexe serait hautement rentable au moins pour 10 ans grâce à la fabrication et à l'entretien des appareils ADAC DHC-7 de deHavilland et F-15, outre la fabrication des pièces de DC-9 et de DC-10.

Le complexe fabriquerait environ 20% du chassid des F-15 après 1978, y compris les appareils vendus aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Il se chargerait aussi de la fabrication d'un certain nombre d'autres pièces du F-15 et d'autres appareils.

La compagnie, qui a déjà écoulé 4,900 chasseurs Phantom, prévoit vendre au moins 1,200 F-15, assurant ainsi un bon volume d'affaires de 1975 à 1985.

L'équipement de Canadair serait renoué de manière à rendre la compagnie hautement concurrentielle. L'usine, entièrement automatisée, serait chargée de fabriquer des instruments de précision.

Bilan des "coops" au Québec

Les coopératives de production n'ont pas encore pris leur élan

par Michel Nadeau

Alors que les coopératives de mise en marché continuent de progresser, principalement dans le secteur agro-alimentaire, les coopératives de production restent toujours au Québec. Depuis 1970, celles-ci n'ont pratiquement pas accru le chiffre de leurs ventes qui n'atteint pas 5% de l'ensemble du volume d'affaires du secteur coopératif industriel et commercial.

Une étude publiée hier par le Bureau de la statistique du Québec sur les résultats financiers des coopératives non-financières au Québec en 1973 indique que les 659 associations coopératives ont réalisé cette année-là un chiffre d'affaires de \$576 millions, une augmentation de \$74 millions sur l'année précédente.

La part des coopératives de production et de services a constamment reculé passant de 5,8% en 1971 à 5,0% en 1972 et à 4,8% en 1973. Les produits forestiers amènent le tiers des revenus des coopératives de production.

L'actif de l'ensemble des coopératives industrielles atteint \$256 millions. En 1973, l'actif des membres était de \$116 millions et le trop-perçu réalisé de \$12,4 millions. Le taux de rendement a donc été de 11% environ, un taux comparable à celui du secteur capitaliste.

C'est dans les domaines de la mise en marché de produits agro-alimentaires et de l'achat de matières premières et d'équipement agricole que les coopérateurs se montrent le plus actifs.

La commercialisation de produits transformés par les membres des coopératives compte pour près de la moitié des revenus globaux du secteur. Ainsi, les coopérateurs ont touché des revenus bruts de \$275 millions à la suite de la mise en marché de leurs produits: le lait et ses dérivés représentent les deux tiers de ce montant. Les oeufs, les animaux, les poissons, le sirop d'érable et les pommes sont les autres principaux produits écoulés à travers la filière coopérative.

Les coopérateurs utilisent

souvent celle-ci pour acheter à meilleur compte l'équipement et les matières premières dont ils ont besoin. La valeur de ces achats compte pour près de \$200 millions; les sociétaires acquièrent surtout de la mouture et du grain (\$108 millions), des semences et des engrais, de la machinerie, des articles de quincaillerie et du pétrole.

Les coopératives de vente au détail de biens de consommations (Magasins Coop et Cooprix) ont réalisé un chiffre des ventes de \$76 millions en 1973. Ce secteur représente 13,3% de l'ensemble des revenus des coopératives non-financières.

Enfin, l'enfant pauvre du mouvement coopératif, les entreprises de production et de services n'ont obtenu que \$27 millions en revenus bruts d'opération. Les principales composantes dans ce domaine sont le bois (\$10 millions), l'habitation, l'édition et l'impression (Re. Les Editions du Jour), le transport et les pompes funèbres.

Il faut remarquer la "lour-

deur" de ces coopératives qui ont eu besoin d'un actif de \$52 millions pour vendre pour \$27 millions alors que chez les autres types de coopératives, l'actif ne représente que la moitié du chiffre des ventes.

L'état des revenus et dépenses de l'ensemble montre que la valeur ajoutée demeure quand même modeste. Sur des ventes de \$576 millions, les achats de marchandises comptent pour \$476 millions. Donc, les salaires et autres frais d'opérations et d'administration ne représentent que 17% du chiffre d'affaires.

Du côté du bilan, on remarque la proportion importante des disponibilités conservées par les coopératives: l'encaisse, les comptes à recevoir et les stocks forment la moitié de l'actif. Les placements des coopératives dans d'autres institutions de nature coopérative ne représentent que 7,1% du bilan. Les trois étages du passif sont les exigibilités (33,9%) la dette à long terme (20,8%) et l'avoir des membres (45,3%).

Cette structure financière plutôt conservatrice assure cependant aux membres la sécurité de leur participation financière.

Ce phénomène peut s'expliquer également par la taille des institutions. On sait que la Coopérative Fédérée a réalisé en 1973 un chiffre d'affaires de \$302 millions. Hormis cette dernière, les autres coopératives sont de taille plutôt modeste. Quinze coopératives ont un actif supérieur à \$1 million. Pas moins de 77 avaient en 1973 des ventes supérieures à \$1 million.

En ce qui concerne la répartition géographique des "coops", Montréal vient en tête avec des revenus de \$224 millions, suivie de Québec (\$140 millions), Saguenay-Lac-Saint-Jean (\$63 millions) et Bas Saint-Laurent-Gaspésie. Les régions de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est demeurent ainsi nettement sous-représentées.

Malgré un faible \$3 millions, les Inuits du Nouveau-Québec demeurent peut-être les coopérateurs québécois les plus actifs.

Bricklin: ouverture de la chasse aux millions

FREDERICTON (CP) — Le premier ministre Richard Hatfield fait la chasse aux millions dans l'espoir de renflouer Bricklin Canada Ltd.

Il a quitté la capitale dimanche pour le Japon et Hong-Kong à la recherche de capitaux et il espère qu'il en dégagera assez pour venir en aide à l'usine d'automobile, placée sous séquestre vendredi.

Dans l'intervalle, les 700 ouvriers de Bricklin sont en chômage. La compagnie n'a pu acquiescer une obligation de \$7 millions envers le Royal Trust jeudi et la cour a désigné le lendemain Clarkson Co. comme syndic.

Hier, le Canada Permanent Trust est intervenu à son tour et

s'est emparé des avoirs de Bricklin au nom de la First Pennsylvania Bank, un des trois créanciers privilégiés de la compagnie.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui a investi \$20 millions dans Bricklin depuis deux ans, a été accablé par les Libéraux en fin de semaine. Ils ont réclamé la démission du premier ministre et de deux ministres associés au projet.

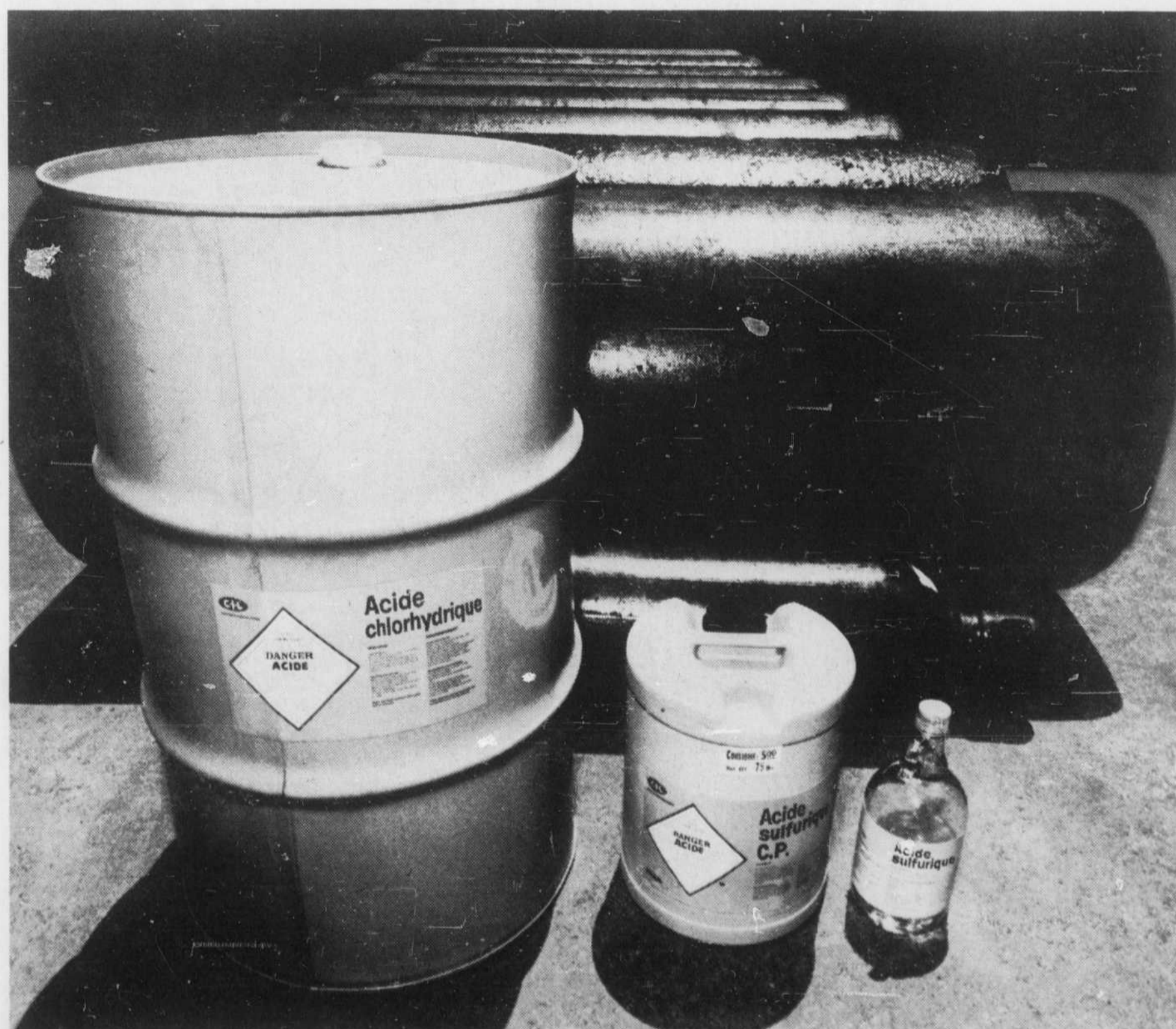
Le premier ministre a riposté en énumérant les tentatives d'industrialisation qui ont échoué sous l'ancien régime libéral. Mais le ministre de l'Économie, M. Lawrence Garvie, n'a pas commenté la demande du chef de l'Opposition, M. Robert

Higgins, disant qu'il voulait prendre le temps d'y réfléchir.

Les membres du gouvernement ont dû se justifier également devant l'Association progressiste-conservatrice réunie en congrès samedi à Fredericton. Les délégués ont finalement abouti le gouvernement et détourné l'attention sur la situation économique du Canada qu'ils ont blâmée sur "l'inéptie" du gouvernement fédéral.

M. Hatfield n'a pas perdu espoir de sauver Bricklin. Bien que l'entreprise n'ait produit que 3,000 voitures en deux ans tandis qu'elle devait en produire 10,000 en 12 mois, elle n'est pas forcément fichue, a-t-il dit.

La CIL, première en matière de produits chimiques sous emballage, vous présente son dernier-né: Conpak.



La CIL vient de consacrer beaucoup de temps, d'argent et d'efforts à la mise sur pied de ses nouvelles installations Conpak à Cornwall, en Ontario.

Pour vous, cela signifie un produit plus sûr, mieux conditionné. Conpak est, au Canada, la plus grande usine qui soit consacrée exclusivement à l'emballage et au conditionnement des produits chimiques.

À l'usine Conpak, le conditionnement des produits chimiques liquides et gazeux n'est pas un petit à-côté. C'est une raison d'être. C'est dire que la CIL sera en mesure de répondre plus que jamais à vos besoins de façon rapide, sûre et efficace.

L'usine Conpak regroupe cinq procédés d'emballage jusque là exploités en cinq endroits différents. Nous y avons intégré de nouvelles installations qui permettent de vous fournir à temps le produit commandé et ce, dans un emballage qui aura été doublement vérifié afin de s'assurer qu'il fonctionne parfaitement.

D'autre part, la CIL fait grand usage de techniques innovatrices en matière de transport pour ses emballages réutilisables, en vue de réduire leur temps de séjour dans vos usines.

La CIL constitue d'importants stocks afin de pouvoir expédier les produits commandés directement de ses entrepôts plutôt que d'attendre leur sortie des circuits de production.

Que vous commandiez un cylindre de chlore d'une contenance de 2 000 livres ou quelques flacons de cinq chopines d'acide nitrique chimiquement pur, Conpak y voit parce que les produits chimiques conditionnés, c'est son affaire — à l'exclusion de toute autre.

Conpak: un autre résultat concret dû à la compétence technologique toujours croissante de la CIL en matière de produits chimiques.

Conpak: une contribution importante à votre propre efficacité dans la manutention des produits chimiques.



Une grave pénurie de papier menace les journaux québécois

par Louis-Gilles Francoeur

Le Québec pourrait connaître au cours du prochain mois une importante pénurie de papier journal si les travailleurs de l'industrie du papier décidaient d'accroître le mouvement de grève déclenché la semaine dernière.

Les journaux de la province ne pourraient par ailleurs s'approvisionner sur le marché ontarien, lui aussi en voie d'être paralysé par le débrayage concerté des papetiers à l'échelle nationale.

Le renouvellement de la convention collective des employés de ce secteur industriel a déjà donné lieu à des arrêts de travail qui touchent d'ores et déjà 23,000 travailleurs.

D'importants journaux comme le New York Times ont confirmé avoir présentement en mains quatre semaines d'approvisionnement. Du côté syndical, on considère que la position du Times est privilégiée par rapport à celle des autres journaux.

Au Québec, les journaux de l'empire Power Corporation seront vraisemblablement les derniers à être touchés car le puissant conglomérat contrôle la Consolidated Bathurst, qui n'est pas encore touchée par la grève. L'approvisionnement des autres chaînes canadiennes de journaux ainsi que celui des journaux à plus petit tirage pourrait toutefois s'en ressentir au début de novembre, si la grève durait

jusqu'à la fin de l'année. Aucune loi québécoise ne fait une obligation aux producteurs d'ici d'approvisionner d'abord le marché local. Si la rareté prévisible de papier journal se traduisait à court terme, par une hausse des prix on peut penser que la petite presse québécoise l'absorberait avec plus de difficultés que les puissants empires américains.

Jusqu'ici seuls les employés de la Colombie-Britannique négocient ensemble avec le puissant syndicat canadien des travailleurs du papier (CTC-FTQ), dont 23,000 des 50,000 membres sont actuellement en grève.

De façon générale, les syndicats ont présenté des demandes identiques à tous les employeurs à travers le pays. La CSN, qui représente quelques syndicats à East Angus, Bagotville et à Windsor, ainsi qu'au moulin de la compagnie Price, à Kenogami, s'aligne généralement sur les demandes du SCTP.

L'augmentation réclamée est de \$2 l'heure pour un contrat d'un an. Le salaire moyen des papetiers se situe actuellement à \$5.60 et au bas de l'échelle, les syndicats touchent \$4.82 l'heure. Les organisations syndicales demandent en outre, au chapitre de l'indexation, un cent d'augmentation pour chaque élévation de 0.25 pour cent de l'indice du coût de la vie. La formule en vigueur leur consent un cent pour chaque augmentation de 0.35 pour cent du niveau de vie.

Les employeurs ont répliqué par des offres identiques, même s'ils ne sont regroupés dans aucune association patronale. En tout, 65 cents répartis sur un contrat de trois ans. Cela équivaut à une augmentation de \$1.07 l'heure, affirment les employeurs, si l'on tient compte des bénéfices escomptés de la formule d'indexation.

Devant le véritable fossé qui sépare les deux groupes, on ne peut se surprendre de l'ampleur du mouvement de grève en cours.

En Ontario, 10,600 papetiers se sont mis en grève depuis le début de septembre. En Colombie-Britannique et en Saskatchewan, le nombre des grévistes atteint déjà 9,000.

Le Québec, qui est somme toute la province la moins affectée, a présentement cinq usines de pâtes et papier au point mort.

La compagnie Abitibi, de Beaufort, a cessé la première ses opérations le 22 août. On y trouve 400 travailleurs.

Cette semaine, le mouvement gagnait la Gaspésie Pulp and Paper, de Chandler. L'arrêt de travail des 560 syndiqués a débuté mercredi. Le même jour, les 365 papetiers de la compagnie Price, de Kenogami, emboîtaient le pas. Les 1,000 autres travailleurs de la même entreprise, affiliés à la CSN, ont été mis à pied temporairement. La fermeture de l'usine pourrait affecter aussi un autre groupe de travailleurs de Jonquière, affilié à la CSN.

La veille, la Domtar Pulp de Lebel sur Quévillon, rendue cé-

lèbre par le problème de l'empoisonnement des Indiens Ojibwe à cause du mercure, devait fermer ses portes à la suite de la décision unanime de ses 530 travailleurs. Une semaine plus tôt, à Hull, les 875 travailleurs de la E. B. Eddy déclenchaient le mouvement.

Outre ces entreprises touchées par la grève, on compte au Québec quatre compagnies membres de la Eastern Canada Newsprint Group, actuellement en négociation. Il s'agit de la Québec North Shore

Paper, qui a son usine à Baie Comeau, de la Domtar Newsprint, située à Dolbeau, l'Anglo Canadian et son moulin de Québec et enfin la James MacLaren Co. dont l'usine est située à Buckingham, sur les bords de l'Outaouais.

Outre ce groupe, des négociations se poursuivent actuellement entre le Syndicat canadien des travailleurs du papier et la Consolidated Bathurst, qui emploie quelque 2,800 travailleurs dans ses trois moulins de la Mauricie.

Cette même compagnie, contrôlée par Power Corporation, a deux autres usines à New Richmond et à Portage du Fort, où l'on négocie aussi.

Enfin, de timides pourparlers se déroulent avec la Société des Pâtes et papier de Trois-Rivières, une division de Kruger Pulp. Les 950 syndiqués y ont demandé récemment la conciliation.

Selon M. Neville Hamilton, personne ne peut prévoir si le conflit qui s'étend depuis une semaine au Québec atteindra au

cours de la semaine l'aspect d'une grève paralysant toute l'industrie. "Cela dépendra énormément de la valeur des offres qui nous seront présentées et le syndicat, vous comprendrez notre point de vue à ce moment-ci des négociations, ne peut pas en dire davantage sur sa stratégie", a commenté le porte-parole syndical.

Selon ce dernier, toutefois, le fossé qui sépare actuellement les deux parties est tel que toutes les hypothèses "sont permises".

Hausse de 7% des prestations d'assurance-chômage en juillet

OTTAWA (PC) — Le montant des prestations d'assurance-chômage versées en juillet s'est chiffré par \$255 millions, soit une hausse de 7% par rapport au mois précédent (\$239 millions) et de 60% par rapport à juillet 1974 (\$59 millions), a rapporté hier Statistique Canada.

En juillet dernier, le Canada comptait ainsi 635,000 bénéficiaires recevant une prestation hebdomadaire moyenne de \$82.77, soit une hausse de 13%

au regard de la moyenne de \$73.11 enregistrée un an plus tôt.

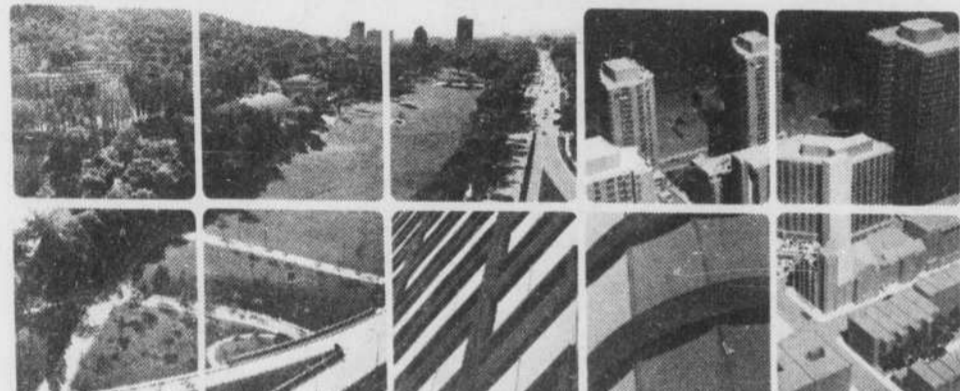
Pour fins de comparaison, il est à noter que le Canada comptait 653,000 chômeurs en juillet dernier, au regard de 465,000 un an plus tôt.

Sur les 636,000 bénéficiaires de juillet, une proportion de 92% ont reçu des prestations ordinaires, tandis que les autres ont obtenu des prestations spéciales, c'est-à-dire des prestations de maternité et de mala-

die. Au cours des sept premiers mois de l'année, le montant des prestations versées a atteint \$2,014 millions, soit une augmentation de 43% par rapport à la période correspondante l'an dernier.

En juillet, les bureaux de l'Assurance-chômage ont enregistré un nombre total de 241,000 demandes initiales et renouvelées, soit 24% de plus qu'en juin et 28% de plus qu'en juillet 1974.

FAITES PROFITER VOS CLIENTS DE VOTRE POINT DE VUE, DE VOTRE SITE, DE VOTRE HÔTEL, DE VOS PISCINES ET DE VOS TERRAINS DE TENNIS ET DE SQUASH



Installez vos bureaux à La Tour, au cœur de LaCité.

LaCité est une mise en valeur des Propriétés Cité Concordia et de Yul Associates, 279 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H2X 1Y2. Agents de location: Immeubles Devencore Ltée, les maisons de courtage sont reconnues. 845-6231

A La Tour LaCité, vous êtes plus qu'un locataire dans un bel immeuble. Vous faites partie d'une communauté qui regroupe les affaires, le magasinage, les loisirs, le sport et l'habitation. La Tour est voisine du Mont-Royal, à quelques minutes de marche du quartier des affaires de Montréal. C'est bien plus qu'une façon élégante d'être en affaires. Pensez-y bien.

LA CITÉ DANS LA VILLE

Partagez ce don de la nature DONNEZ DU SANG À LA +

La CAC sévira contre les firmes qui négligent de remplir les formulaires

Les employeurs et les travailleurs en chômage devront s'appliquer à mieux remplir le formulaire de relevé d'emploi mis à leur disposition par la Commission d'assurance-chômage sinon celle-ci prendra les mesures prévues par la loi.

Déplorant le fait que 70% des formulaires de relevés d'emploi étaient mal remplis et que cette situation entraînait des frais d'administration prohibitifs, la CAC a lancé une vaste campagne d'information visant à sensibiliser le monde du travail à l'accomplissement plus soigné de cette opération importante.

Depuis le 1er janvier 1974, dans un but de simplification, la Commission d'assurance-chômage a délivré aux entreprises une nouvelle formule à remettre aux employés relevés de leur emploi, mis en congé de maladie, de maternité ou de retraite. Ce document appelé "Relevé d'emploi" est indispensable pour percevoir les prestations d'assurance-chômage. Il remplace l'ancien Certificat de cessation d'emploi.

Il doit être remis aussitôt que l'employé quitte son emploi. Une tolérance de cinq (5) jours est accordée aux entreprises pour faciliter leurs opérations de comptabilité.

Or, 70% des Relevés d'emploi parviennent aux bureaux de la Commission d'assurance-chômage de

Montréal en retard, remplis d'erreurs ou encore incomplets. Le résultat de cette situation: les prestations de chômage sont versées avec du retard, la Commission d'assurance-chômage est débordée de plaintes et de critiques.

Ces retards entraînent des frais d'administration supplémentaires considérables qui coûtent cher à la Commission d'assurance-chômage mais aussi aux entreprises qui doivent remplir plusieurs fois des paperasses non conformes et qui sont, de ce fait, obligées d'utiliser du personnel qui pourrait être employé à des activités plus rentables.

Durant les mois écoulés, la Commission a lancé des avis aux entreprises, a visité et informé les employés chargés de remplir ce document. Cela n'a eu qu'un effet restreint. La situation ne s'est pas améliorée.

Mais à compter de la deuxième quinzaine du mois de septembre elle va commencer une campagne de deux mois qui se fera en plusieurs étapes. Après quoi, elle en analysera les résultats et appliquera envers les récalcitrants les sanctions prévues par la Loi.

Dans un premier temps on va donner aux employeurs un maximum d'informations sur la façon de remplir les relevés d'emploi, pour les sensibiliser au problème, pour leur faire prendre conscience de l'impor-

ance qu'a ce document.

Dans un deuxième temps, on proposera à ces employeurs des séances d'information organisées par la Commission d'assurance-chômage en collaboration avec le ministère du Revenu national. Un groupe expérimental d'employeurs sera particulièrement invité à ces séances, soit 270 gros employeurs de la région de Montréal qui commettent le

plus d'erreurs aux règlements en accumulant des retards dans la remise des Relevés d'emploi, en faisant beaucoup d'erreurs ou encore en ne les complétant pas.

Enfin, à la fin de la campagne et après analyse des résultats, la Commission d'assurance-chômage pourra prendre action contre les entreprises récidivistes.



LES MEILLEURS FRUITS DE MER
MOBBY DICK'S
BAR-LOUNGE

C'EST MAINTENANT LA SAISON DES
HUÎTRES MALPÈQUE

Le Pavillon de l'Atlantique

1454 A rue PEEL, MONTRÉAL

Reservations
849-1368

Tous les jours, à compter de midi
Dimanches, à compter de 5 heures.

LES

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

DATÉES DU 1^{er} JUIN 1975

10%

RAPPORTENT UN INTÉRÊT DE

À COMPTER DU 1^{er} NOVEMBRE 1975


Ça paye de les garder!

À noter que les autres obligations d'épargne du Québec en cours portent déjà intérêt au taux de 10% depuis le 1^{er} novembre 1974.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère des Finances

Ces valeurs ayant été vendues précédemment par les soussignés, l'annonce n'apparaît qu'à titre de renseignements.

NOUVELLES ÉMISSIONS



Hiram Walker & Co. Limited

\$20,000,000 (Can.) Débentures 9½%, Série A échéant le 15 décembre, 1980

\$30,000,000 (E.-U.) Débentures 9½%, Série B échéant le 15 décembre, 1980

PRIX: 100

Nesbitt Thomson Valeurs Limitée

Bureaux dans les principales villes canadiennes, à New-York et Londres.